

## BULLETIN DU COMITÉ

DE

## L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou, Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin, René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,  
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris

## SOMMAIRE

22 <sup>e</sup> Liste des souscripteurs.....	53
L'Œuvre du Comité : Délibérations de la Commission d'Extrême-Orient.....	54
Le « Dîner de l'Asie Française » .....	55
Le Traité avec le Siam.....	55
Le Budget des Affaires étrangères à la Chambre des Députés.....	55
La Question mandchourienne, par HENRY BIDOU..	59
La Question monétaire en Extrême-Orient et les États-Unis, par J. F.....	63
Le Congrès international des Orientalistes à Hanoï.....	65
Un Réformateur chinois : Chang-Chih-Toung, par RENÉ MOREUX.....	66
A Macao, par CH. LEMIRE.....	70
Asie Française : L'inauguration du monument Jules Ferry à Haïphong. — Ouverture de la ligne de Hanoï à Dinh-Binh. — A l'exposition de Hanoï. — L'arrêté sur l'alcool. — Le prix de l'alcool. — La main-d'œuvre chinoise au Tonkin.....	73
Chine : Le monument du baron de Ketteler. — Mouvements insurrectionnels. — Un service français sur le Yang-tseu. — Doléances et espoirs anglais. — Les Chinois en France. — L'action américaine en Chine. — Les Allemands au Chantoung. — Exposition des produits du Chantoung à Berlin.....	79
Japon : Les Japonais éducateurs de la race jaune. — Le prolétariat au Japon. — Les Allemands au Japon. — Combats à Formose.....	83
Asie Russe : Les Chinois dans les possessions russes.....	85
Turquie : Le chemin de fer de Bagdad.....	85
Arabie : La pêche des perles dans le golfe Persique.	86
Perse : La convention douanière russo-persane...	86
Asie Anglaise : Abdication du maharajah d'Indore. — La vente du thé de l'Inde et l'« Indian tea Association ». — Etablissements des Détroits : situation économique en 1901. — La navigation du port de Singapore.....	87
Nominations officielles.....	90
Bibliographie.....	92
<b>CARTES</b>	
Carte de la Mandchourie.....	60

22<sup>e</sup> LISTE DES SOUSCRIPTEURS <sup>(1)</sup>

MM.

* Delagrave, service géographique.	12	»
* Rondel, à Marseille. . . . .	12	»
* Cercle militaire de Nice. . . . .	12	»
Bibliothèque des officiers du 141 <sup>e</sup> .	12	»
De Lapière de la Rouvière, cap. de frégate en retraite. . . . .	12	»
Club alpin français d'Alger. . . . .	12	»
Maurice Gautier, enseigne de vaisseau . . . . .	12	»
Maître Gaston Dupin, notaire. . . .	12	»
Félix Pauly, vice-consul de France.	12	»
* Lieutenant Legeas, du 2 <sup>e</sup> zouaves.	20	»
Emile Senart, de l'Institut. . . . .	300	»
* Bradied, à Paris. . . . .	12	»
* Capitaine Sigonney, infanterie coloniale . . . . .	12	»
* Lieutenant Gasset, infanterie coloniale . . . . .	12	»
* Résident supérieur à Pnom-penh.	12	»
Réunion des officiers de la Fère. .	12	»
Lieutenant Michaut, infanterie coloniale . . . . .	12	»
Ecole des langues orientales vivantes. . . . .	13	»
* Capitaine du Reau, infanterie coloniale . . . . .	15	»
<i>A reporter. . .</i>		528

(1) Les noms marqués d'un \* sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report. . . . .</i>	528 »
Georges Lanier. . . . .	15 »
G. Bouillard, ingénieur, en Chine. . .	20 »
Capit. Seauve de l'artillerie colon.	12 »
Capit. Cédié, de l'artillerie coloniale.	12 »
M <sup>me</sup> Le Roy-Liberge. . . . .	12 »
Juliën Potin . . . . .	12 »
Lieutenant-colonel Gariel. . . . .	12 »
* Biblioth. de garnison de Bizerte. .	12 »
Hauchecorne, Le Havre. . . . .	15 »
Biblioth. des offic. du 103 <sup>e</sup> de ligne.	12 »
Louis Raveneau. . . . .	25 »
* Théodore Ferrieu, commiss. de la	
marine. . . . .	12 »
Berthot, maire de Chailly. . . . .	12 »
Lieut. Pruneau, de l'infanterie colo-	
niale. . . . .	12 »
Marcel Josse, contrôleur des postes.	12 »
Capitaine Broussaud, à Nîmes. . . .	12 »
Louis Imbert, à Bordeaux. . . . .	12 »
Bosq, à Narbonne. . . . .	12 »
Bérenger, enseigne de vaisseau. . .	12 »
Command. Breton, du 4 <sup>e</sup> tirail. alg.	12 »
* Henri de Mallmann, à Paris. . . . .	12 »
* Capit. Lauzanne, de l'infant. colon.	12 »
De Reinach, Paris. . . . .	12 »
* Légation de Chine à Paris. . . . .	30 »
Roger Trousselle, à Paris. . . . .	25 »
M <sup>lle</sup> Jane Marcy, de l'Opéra. . . . .	25 »
Capitaine Victor Duruy. . . . .	100 »
Command. Mahéas, du 2 <sup>e</sup> tirail. alg.	12 »
Louis Tolhausen, consul général de	
France en retraite. . . . .	40 »
* Lieutenant Matharan, à Troyes. . .	12 »
D <sup>r</sup> Brouillard, médecin des colonies.	25 »
G. de Vaux, ministre plénipoten-	
tiaire. . . . .	25 »
Mercier de Lostende, capitaine de	
frégate. . . . .	20 »
Bibliothèque des officiers du 124 <sup>e</sup> de	
ligne. . . . .	12 »
* Henri Le Chevalier, à Irkoutsk. . .	13 »
* Capitaine Dumestre, des tirailleurs	
annamites. . . . .	12 »
* V <sup>te</sup> de Bouillé, chef d'escadrons de	
cavalerie. . . . .	12 »
A. Villette, capitaine commandant	
de cavalerie. . . . .	12 »
* Louis Marin, à Paris. . . . .	12 »
Comte de Pange, secrétaire d'ambas-	
sade. . . . .	40 »
A. Foucher, maître de conférences.	12 »
Général Litschfousse, Paris. . . . .	12 »
Maurice Ordinaire. . . . .	20 »
Lieutenant de Tinseau. . . . .	12 »
* Barbe, commis. des troupes colon.	12 »
* Société des Grands voyages. . . . .	12 »
* Ed. Huet, pharmac. de la marine.	12 »
* Samary, gouvern. de la Réunion.	40 »
René Blanchard, Paris. . . . .	25 »
* F. Gros, vice-consul honoraire de	
France. . . . .	25 »
<i>A reporter. . . . .</i>	4.440 »

<i>Report. . . . .</i>	1.440 »
* Bertrand, affaires étrangères. . . .	24 »
Le chanoine Panier, à Besançon. . .	12 »
Girard, commis. princip. de la ma-	
rine en retraite. . . . .	12 »
* Lieut. Abonneau, de l'infant. col.	12 »
* Gaston Liébert, consul de France.	25 »
Souscriptions diverses. . . . .	37 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>1.562 »</b>

## L'ŒUVRE DU COMITÉ

### DÉLIBÉRATIONS

#### DE LA COMMISSION D'EXTRÊME-ORIENT

La Commission d'Extrême-Orient, constituée dans le sein du Comité de l'Asie Française, et qui comprend, on s'en souvient, M. Doumer président, M. Cordier vice-président, et MM. Bertin, Deloncle, Marcel Monnier, Ristelhueber, Rueff et Senart, étudie depuis plusieurs semaines la création d'une école normale d'instituteurs à Tch'eng-tou-fou, capitale du Seu-tch'ouan.

La fondation de cette école ne vise nullement à la suppression des établissements français déjà existants; elle se propose au contraire d'augmenter notre influence par l'effort d'une action parallèle qui compléterait l'œuvre de ceux qui, depuis si longtemps, soutiennent en Extrême-Orient la cause de la France et de la civilisation occidentale.

Le Comité, préoccupé uniquement de l'intérêt national, est prêt à faire appel à toutes les bonnes volontés et à tous les concours. Il croirait manquer à sa mission s'il encourageait des dissidences qui seraient fatales au bien commun: toute rivalité préconçue serait en effet déplorable entre des efforts qui doivent, dans une émulation cordiale, contribuer également au développement de notre influence matérielle et morale.

Malgré les sympathies qui se sont spontanément manifestées à la Chambre pour cette entreprise, les questions multiples qui s'y rattachent sont loin d'être encore complètement réglées. Le projet est trop important pour être improvisé et la Commission cherche, en ce moment, à s'entourer de toutes les garanties pour que cette création puisse donner tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Nous devons ajouter que la Commission a été saisie de différentes autres questions intéressantes. Il en est une qui a particulièrement éveillé ses sympathies: il s'agirait de créer à Changhaï une faculté de médecine française sur les mêmes bases que celle qui fonctionne depuis longtemps à Beyrouth, pour le plus grand profit de notre action dans le Levant. Le promoteur du projet en a d'ailleurs exposé les grandes lignes dans un article récent de la *Revue politique et parlementaire*.

## LE DINER DE L'ASIE FRANÇAISE

Le dîner annuel du Comité de l'Asie Française a eu lieu le 21 février, au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Etienne. Les ministres de Siam, de Corée, de Chine et du Japon avaient été invités. Seul le ministre du Japon, empêché par un deuil de cour, n'avait pu répondre à notre invitation. Notre président, M. Etienne, a souhaité la bienvenue à nos hôtes étrangers en une courte allocution qui a été très unanimement applaudie. Le ministre de Siam a répondu à M. Etienne au nom de ses collègues par quelques mots de remerciements. Nous donnerons dans notre prochain Bulletin le compte rendu détaillé de cette fête, dont les nécessités de notre mise en pages ne nous permettent pas aujourd'hui de parler plus longuement.

### AVIS IMPORTANT

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1903 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

## LE TRAITÉ AVEC LE SIAM

Nous avons dit amplement, dans nos précédents Bulletins, ce qu'il fallait penser du traité conclu le 7 octobre 1902 entre la France et le Siam. Il nous reste aujourd'hui à faire connaître où en est cet instrument diplomatique. On se souvient que, d'après l'article 10 du traité du 7 octobre, la ratification devait intervenir dans un délai de quatre mois à partir du jour de la signature, c'est-à-dire du 7 octobre, ou même plus tôt si faire se pouvait. Le délai pour la ratification expirait donc le 7 février dernier.

Les opinions à peu près unanimement défavorables au traité, qui ont été émises, ne devraient point inciter le ministre à hâter la discussion. Gagner du temps, c'est ce que devait vouloir M. Delcassé, c'est ce qu'il a voulu en effet, bien

que jusqu'ici cela ne paraisse pas avoir été de quelque utilité.

L'ordre du jour très chargé de la Chambre facilitant cette tactique, le ministère des Affaires étrangères demanda au Siam de proroger de six mois le délai de ratification. Le gouvernement de Bangkok ne voulut pas accorder un délai aussi long, mais il consentit cependant une prorogation de deux mois. En l'état actuel des choses, le délai pour la ratification expire après le 31 mars.

En attendant cette date, la commission des Affaires étrangères de la Chambre des députés poursuit l'examen du traité; or il ne paraît pas que l'opinion de la commission soit plus favorable que l'opinion de la presse et que celle de nos confrères qui, tout récemment, sont allés à Bangkok. D'après certaines notes parues dans les journaux, la commission ne pourrait pas obtenir du quai d'Orsay la communication des documents se rapportant à la question. On en peut conclure que cette communication ne serait pas de nature à modifier son opinion, mais ne pourrait, au contraire, que la fortifier; car s'il en était autrement, on ne comprendrait pas pourquoi le ministère des Affaires étrangères se tient sur cette réserve à l'égard de la commission.

Quoi qu'il en soit, comme il est probable que, étant donné les conditions dans lesquelles est intervenue la première prorogation, on n'en demande pas une nouvelle, c'est dans le courant du mois prochain que le Parlement aura à se prononcer sur le traité signé le 7 octobre dernier.

LE

## BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Lorsque, à la date du 29 janvier dernier, est venu devant la Chambre l'examen du budget des Affaires étrangères, il n'y a pas eu, contrairement aux usages, de discussion générale. Dans son désir légitime d'en finir plus tôt avec la loi des finances, la majorité a remis au 16 février, le débat qu'on attendait sur les questions extérieures et où, chaque année, le ministre indique les vues ou les résultats de son action diplomatique. C'était fort bien. Mais le vote des chapitres a donné lieu, lui-même, à des échanges d'explications qui avaient un caractère plus politique que financier, et qui ont manifesté une fois de plus, la singulière idée que se font certains esprits des éléments de notre influence en Orient et en Extrême-Orient.

Après que M. Sembat eut réclamé en souriant la suppression de notre ambassade au Vatican, et qu'en souriant on eut écarté, conformément à la tradition, cet amendement traditionnel, on s'arrêta à nouveau au chapitre IX : « Allocations aux établissements français en Orient et en Extrême-Orient, secours aux écoles. »

L'an dernier, un crédit de 850.000 francs avait

été affecté, malgré la Commission du budget, et après une discussion assez longue que nous avons analysée ici même, à cet objet. Cette année, la Commission s'était contentée de réduire à 800.000 francs, à titre d'indication, le crédit du chapitre ix. C'est sur cette forme qu'il fut présenté à la Chambre.

Mais, en dépit de cette réduction de 50.000 francs à laquelle, en raison des nécessités budgétaires, personne ne s'opposait, on vit reparaitre à la tribune les attaques accoutumées contre le protectorat que nous exerçons dans le Levant, et surtout contre les missions chinoises.

M. Dejeante, le premier, réclama la suppression intégrale du crédit. Le ministre répondit, en quelques mots, qu'il priait la Chambre, pour les mêmes raisons maintes fois exposées devant elle et à cause des mêmes intérêts nationaux, de vouloir bien maintenir ses précédentes décisions.

Je suis convaincu, ajouta M. Delcassé, qu'on nous fait injure quand on nous suppose capable de nous diminuer nous-mêmes et de défaire nous-mêmes de nos propres mains l'œuvre séculaire que la République a la gloire d'avoir fortifiée et qui constitue pour ce pays un élément précieux à la fois d'influence morale et de prospérité matérielle.

M. Sembat est alors intervenu pour faire les déclarations suivantes, que nous reproduisons d'après le *Journal officiel*.

**M. Marcel Sembat.** — La question du protectorat français en Extrême-Orient se précise de plus en plus. Un nouvel élément contribue beaucoup à apporter de la précision à ce débat. Au début, je l'avoue, notre opposition était à la fois très violente et très théorique; nous protestions au nom d'un principe que nous maintenons toujours et qui nous paraît toujours une base suffisante d'action. Nous disions que la République ne doit pas à la fois pourchasser les congrégations en France et imposer aux Chinois les moines dont elle ne veut pas. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*). Mais M. le ministre nous répondait comme il vient de le faire à la tribune: « Et l'influence française? Alors, il faut rester chez nous sans nous occuper de ce que font les autres et nous croiser les bras, renoncer au développement de l'esprit français dans l'univers? »

Et la majorité républicaine, gênée et anxieuse, avait à opter péniblement entre des allocations aux missionnaires qui choquaient sa conscience et froissaient ses principes ou bien une abstention qui lui paraissait une abdication de la politique légitime de la France et de son influence dans le monde.

A l'heure présente, pour tous les républicains et tous les socialistes, la question se précise. Ce que nous demandons, ainsi que l'a très bien indiqué M. Dejeante, ce n'est pas que la France renonce à la fois et du même coup à subventionner les missionnaires et à répandre au dehors son esprit, c'est qu'elle reconnaisse que son esprit ne peut pas être propagé par les missionnaires (*Très bien! très bien! à l'extrême-gauche*), mais que c'est par des œuvres laïques seulement et par une action de développement laïque, systématique et suivie, qu'elle répandra hors de ses frontières le pur esprit français, l'esprit de paix, d'humanité large et joyeuse, l'amour de la justice et le culte de l'intelligence. (*Applaudissements à l'extrême-gauche*.)

C'est sur l'appui que doit recevoir cet enseignement

laïque que nous appelons l'attention de M. le ministre. Une question a été soulevée par un homme connaissant admirablement la Chine, M. Ular, dont j'ai déjà eu à prononcer le nom à la tribune lors d'une de mes interventions au cours de la guerre franco-chinoise.

M. Ular, qui a résidé très longtemps en Chine, qui connaît à fond certaines portions de cette vaste contrée, qui parle le chinois comme un Chinois — ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de gens qui ont appris le chinois en France — M. Ular a soumis au comité de l'Asie française (1) un plan de création d'université ou mieux d'école normale à Tcheng-Tou, à l'usage des Chinois, de telle sorte que nous puissions concentrer là des Chinois déjà instruits qui vont devenir des mandarins, qui vont conquérir toute l'influence que comporte en Chine un grade universitaire, de façon que ces gens-là reçoivent de nous et par nos mains l'éducation que ne leur donne pas encore, mais que leur donnera bientôt cependant leur propre pays.

Je dis « leur donnera bientôt ». Vous n'ignorez pas, en effet, Messieurs, que tout récemment [la Chine, par un acte qu'un Anglais qui connaît bien la Chine déclarait plus gros de changements et de révolutions que l'introduction même des machines et des chemins de fer sur le territoire chinois, la Chine, dis-je, a décidé que désormais une part serait faite dans tous les examens aux sciences modernes, à l'instruction occidentale et qu'elle rompaît, par conséquent, avec cette culture exclusivement littéraire et traditionnelle où elle s'attardait jusqu'ici, pour entrer enfin d'une façon résolue dans l'étude scientifique moderne.

Eh bien, l'instant est favorable pour subventionner sur les fonds du chapitre que vous allez voter une université telle que le comité de l'Asie française vient de l'étudier dans un rapport dont je suis saisi, mais que je ne vous lirai pas, car cela prolongerait inutilement le débat.

Le plan de cette université a été étudié de la façon la plus précise. On s'est appliqué à faire correspondre le choix des chaires et des cours avec ce qu'on croit connaître des désirs et des besoins de l'esprit chinois. On n'enseignera pas seulement la littérature, mais la géographie, l'histoire universelle, les mathématiques, la physique, les sciences techniques, l'histoire naturelle et la chimie. Il y aura aussi des amphithéâtres et des laboratoires. Bref, il s'agit de mettre à la portée des Chinois les moyens d'apprendre chez eux et par nous, ces sciences dont ils commencent à apprécier l'importance et dont ils soupçonnent que c'est grâce à elles que nous sommes plus forts qu'eux.

**M. Denys Cochin.** — Personne ne conteste que ce soit très bien.

**M. Marcel Sembat.** — Mais, monsieur Denys Cochin, bien que j'aie le regret de me trouver souvent en désaccord avec vous, j'espère qu'il subsiste encore des points où il nous arrivera de tomber d'accord.

Il y a, dans les observations que je présente, une partie que vous ne pouvez pas accepter; il s'en trouve maintenant une que vous admettez.

**M. Denys Cochin.** — Je vous répondrai.

**M. Marcel Sembat.** — Si je parle de ce sujet dans la discussion du budget c'est que nous demandons au ministre de vouloir bien prélever une somme de 50.000 francs afin de l'affecter à cette création d'université.

**M. le président de la commission du budget.** — Très bien!

**M. Marcel Sembat.** — J'en parle encore parce que c'est là un exemple de ce que doit être l'action française en

(1) Voir à ce sujet la note que nous publions en tête du présent Bulletin, page 54, et qui précise très exactement l'initiative prise par le Comité de l'Asie Française en cette affaire.

Chine. Nous ne sommes pas ici dans la pure négation, nous sommes dans l'action positive. Nous ne disons pas seulement : « Il faut retirer l'argent aux uns », nous disons : « Il faut le donner aux universités laïques et aux professeurs laïques. » (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Voilà le sens de mon intervention en faveur de l'université de Tcheng-Tou.

M. Massabuau. — Proposez un relèvement de crédit, nous le voterons.

M. le Ministre des Finances. — Proposez aussi des impôts nouveaux.

M. Marcel Sembat. — Monsieur Massabuau, vous proposerez ce que vous voudrez, laissez-moi dire moi-même ce que je désire.

Mais, sachez-le bien, Messieurs, votre action en faveur des maîtres laïques ne sera féconde et ne sera profitable que si M. le Ministre des Affaires étrangères est résolu d'avance à faire cesser certaines persécutions sourdes dirigées contre nos maîtres laïques par leurs concurrents congréganistes. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

M. Charles Dumont. — C'est vrai à Constantinople aussi bien qu'en Extrême-Orient.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Depuis quatre ans j'ai doublé les sommes allouées aux établissements laïques. On ne peut pas, par conséquent, me supposer animé d'un esprit d'hostilité contre l'enseignement laïque.

M. Charles Dumont. — Ce n'est pas seulement de l'argent mais l'appui du ministre qu'il faut contre l'hostilité des missionnaires.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Il faut me citer des faits.

M. Sembat, le rapporteur M. Dubief et M. Henri Michel ont alors rapporté certains faits, présenté diverses allégations que la Chambre a salués comme de vieilles connaissances mais sans en être autrement émue; puis MM. Allard et Thivrier ont déposé un projet de résolution invitant le Gouvernement à consacrer tous les crédits votés aux œuvres d'assistance et d'instruction publique laïques.

M. Denys Cochin, de son côté, après une défense éloquente de l'œuvre des missions d'Orient et d'Extrême-Orient, a appelé l'attention du Ministre des Affaires étrangères sur un récent incident que venait déjà de signaler M. Dubief. Cet incident date du 26 août 1902, c'est l'encyclique du patriarche d'Arménie, Joachim III, encyclique par laquelle le patriarche fait défense expresse et absolue au peuple orthodoxe de fréquenter les écoles confessionnelles étrangères. Voici, toujours d'après l'*Officiel*, les déclarations de M. Denys Cochin et la réponse de M. Delcassé :

M. Denys Cochin. — Je m'inquiète de voir que le protectorat que nous exerçons, en vertu de traités, dans le Levant est depuis quelque temps fort battu en brèche; que parmi les puissances celles qui, peut être, devraient avoir le soin le plus jaloux de ne pas marcher sur nos plates-bandes, de ne pas trop s'occuper de propager leur influence là où nous avons l'intention de maintenir la nôtre, n'évitent pas toujours avec un soin assez scrupuleux de nous porter ombrage. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Je n'ai pas besoin de me livrer à des logoglyphes ni de vous donner à deviner des rébus. Je suis partisan et ami

résolu de l'alliance russe; mais j'ai dit autrefois, et je rappelle mes paroles, que l'amitié de la France avait ses charges: lorsque deux amis sont liés, chacun doit prendre les convenances de l'autre; il n'est pas juste qu'un seul porte les charges, agréables sans doute, mais quelquefois lourdes de l'amitié. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons un protectorat en Syrie, et ici je demande à mes collègues de l'extrême-gauche de me faire grâce et de ne pas m'arrêter quand je dirai que ce protectorat est surtout catholique, et que si l'on parle surtout français dans ce pays, c'est à cause des écoles catholiques qui y existent. Les choses étant ainsi, nous devons nous inquiéter de voir s'élever contre nous, contre le protectorat des Latins un protectorat des Grecs qui s'affirme de jour en jour davantage. Depuis cinq ou six ans, depuis le temps des grandes discussions au sujet de l'Arménie, la politique de nos voisins et alliés a bien changé: cette politique autrefois si dure pour les dissidents et les Grecs du temps du prince Lobanof, aujourd'hui plus humaine, et — je m'en félicite — plus courtoise, tendrait-elle à établir contre le protectorat des Latins, que nous revendiquons, un protectorat des Grecs orthodoxes ou non, que d'autres exerceraient, et qui gagnerait peu à peu sur le nôtre.

Voilà les questions sur lesquelles mon attention a été appelée par les paroles de M. le rapporteur lorsqu'il a parlé du mauvais procédé du patriarche orthodoxe.

Je ne vois pas dans l'acte de ce patriarche une mesure cléricale catholique, d'autant plus qu'il n'est pas catholique, mais je suis tenté d'y voir un acte spécialement antifrançais et dirigé contre le protectorat latin que nous exerçons. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

A un point de vue tout à fait différent de celui que signalait M. le rapporteur, mais qui ne peut échapper à sa compétence en matière d'Affaires étrangères, je signale avec lui le fait à M. le Ministre des Affaires étrangères et je lui demande si très fermement, dans les conversations qu'il aura, il ne défendra pas les droits de l'influence que nous tenons de notre protectorat latin contre lequel je ne voudrais pas voir élever un protectorat orthodoxe. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — La Chambre me permettra de rectifier tout d'abord une affirmation de notre honorable collègue M. Denys Cochin. M. Denys Cochin, s'emparant de la circulaire du patriarche arménien visée par l'honorable M. Dubief, est venu se plaindre que l'action de la Russie contrariait la nôtre.

Or, la circulaire du patriarche arménien, pour ceux qui sont bien informés, — et la Chambre voudra bien croire que je suis bien informé, — est la preuve la plus éclatante de la concurrence victorieuse et du plein succès de nos écoles en Orient.

Cette concurrence n'est nullement gênée par l'action de la Russie. Et je ne peux que regretter très haut que, s'armant de nouvelles qu'on ne prend pas assez soin de contrôler, d'articles de journaux dont on ne recherche pas assez l'inspiration (*Très bien! très bien!*), et prenant pour des faits acquis des affirmations gratuites, on représente la Russie comme ayant en Orient, en Syrie, une attitude peu favorable aux intérêts français. (*Très bien! très bien! au centre.*)

La vérité, et je remercie M. Cochin de m'avoir donné l'occasion de l'affirmer ici, c'est que l'attitude de la Russie en Orient est celle d'une alliée loyale et sincère et qui, malgré des intérêts particuliers nullement négligeables, ne perd jamais de vue les intérêts supérieurs qui nous ont unis. (*Très bien! très bien! — Applaudissements.*)

Lisez à cet égard le *Livre jaune* relatif à la démonstration de Mitylène...

**M. Massabuau.** — S'il est aussi exact que celui du Siam, nous serons bien renseignés! (*Bruit.*)

**M. le Ministre des Affaires étrangères.** — Monsieur Massabuau, je suis tout prêt à discuter la convention avec le Siam, et puisque j'ai l'occasion d'en parler ici, j'exprimerai le vœu très respectueux que la commission qui est chargée de l'examiner veuille bien m'appeler le plus tôt possible auprès d'elle de façon à mettre le plus tôt possible aussi la Chambre en mesure de se prononcer.

**M. Massabuau.** — Alors il faudra faire distribuer une autre carte, avec tous les territoires litigieux, car la vôtre n'est guère exacte.

**M. Etienne, président de la commission des colonies.** — Monsieur le Ministre, votre vœu sera prochainement exaucé.

**M. le Ministre des Affaires étrangères.** — En tout cas, je dis que l'attitude de la Russie, en Orient, est celle d'une alliée loyale et sincère, et que les dépêches insérées au *Livre jaune* relatif à la démonstration de Mitylène, ne laisseront de doutes qu'à ceux qui veulent douter quand même. (*Très bien! très bien!*)

Je comprends à merveille qu'à l'étranger on s'ingénie à créer des nuages entre deux grandes nations qui ont manifesté dans ces derniers temps, à plusieurs reprises et avec éclat, à quel point, pour leur commun avantage, elles se sentent solidaires; ces efforts sont condamnés à rester vains, mais je ne parviens pas à découvrir les raisons qui font tenir un langage de nature à entretenir au dehors l'illusion qu'ils pourraient bien ne pas l'être toujours. (*Applaudissements.*)

Revenant au projet de résolution qui vous est présenté, je suis obligé de déclarer, avec le sentiment profond de la responsabilité qui m'incombe, que je ne peux pas l'accepter. (*Très bien! très bien! au centre.*)

**M. Sénac.** — Cent cinquante républicains vous écoutent avec émotion.

**M. le Ministre des Affaires étrangères.** — Mon attitude depuis bientôt cinq ans montre que je me suis appliqué à favoriser les œuvres laïques en Orient et en Extrême-Orient.

Vous me demandez à l'heure actuelle d'affecter les fonds du chapitre ix à des œuvres exclusivement laïques. Laissez-moi vous rappeler qu'en ce moment nous subventionnons plus de 300 établissements qui sont la propriété des missions. Si vous voulez n'avoir que des écoles laïques, il faudra voter tout de suite cinq, six ou sept millions pour la construction de nouvelles écoles. Le pouvez-vous? Je le demande à la Commission du budget.

En admettant que vous le puissiez, je vous demande encore: Croyez-vous qu'en attendant que ces nouvelles écoles soient construites et que le personnel enseignant soit formé et réuni, croyez-vous que nos concurrents demeureront inactifs et qu'ils ne prendront pas la place que nous aurons laissée vide? (*Applaudissements au centre.*)

Je désire sincèrement favoriser les établissements laïques; je veux bien admettre qu'ils feront œuvre utile, mais ne me demandez pas, en attendant, de désorganiser ou de supprimer des écoles en plein succès en faveur d'établissements dont les services ne sont encore qu'en espérance. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

La Chambre ayant repoussé par 304 voix contre 224 le projet de résolution Allard-Thivrier, M. Henri Michel a déposé, à son tour, la motion suivante qui a été adoptée par 340 voix contre 88.

La Chambre invite le Gouvernement à accorder une part de plus en plus grande aux établissements laïques

sur le crédit affecté aux écoles d'Orient et à mettre les instituteurs laïques au moins sur le même pied que les congréganistes.

Le Ministre des Affaires étrangères avait déclaré ne pas s'opposer au vote de cette motion.

Une dernière discussion s'est alors engagée au sujet d'un amendement de M. Gervais tendant à porter les crédits du chapitre ix de 800.000 à 825.000 francs, afin de venir en aide aux écoles d'Occident. Cette discussion, d'ailleurs très courte, a donné lieu à l'échange d'observations suivant :

**M. le président de la Commission du budget.** — Nous nous associerons à l'honorable M. Gervais pour recommander à M. le ministre des Affaires étrangères les écoles dont il vient d'être question, mais nous ne pouvons accepter l'augmentation du crédit et nous prions, sous la réserve de l'approbation que nous voulons bien lui donner, M. Gervais de retirer son amendement.

**M. le rapporteur.** — Il est bien entendu que sur le crédit de 800.000 francs mis à la disposition de M. le Ministre des Finances, il sera prélevé une somme suffisante dont je ne peux indiquer le montant, pour subventionner, dans la mesure utile, les écoles que vient de citer notre collègue M. Gervais et aussi pour aider à la création de l'école normale dont a parlé notre collègue M. Sembat, qui doit être érigée à Tcheng-tou-fou, et qui a pour but de préparer des maîtres pour les écoles dans tout l'intérieur de la Chine.

**M. Gervais.** — Je remercie M. le Président de la Commission du budget et M. le Rapporteur de leurs déclarations et je demanderai à M. le Rapporteur de vouloir bien comprendre dans l'énoncé du titre du chapitre ix les écoles d'Occident au même titre que les écoles d'Orient et d'Extrême-Orient.

**M. le Rapporteur.** — C'est convenu.

**M. Marcel Sembat.** — Nous sommes d'accord avec M. le Ministre des Affaires étrangères pour que les 50 000 fr....

**M. le Ministre.** — Nous agissons dans la mesure des crédits disponibles.

**M. Marcel Sembat.** ...soient utilisés en faveur de la création d'une université à Changhaï.

**M. le Président de la Commission du budget.** — J'ajoute que, d'accord sur ce point avec M. le Ministre des Affaires étrangères, nous comptons sur le Gouvernement pour que le budget de l'Indo-Chine contribue à la création dont M. Sembat nous a entretenus.

**M. le Président.** — Vous retirez votre amendement, monsieur Gervais?

**M. Gervais.** — Oui, monsieur le Président.

L'ensemble de crédit a été alors adopté, sans autre discussion. Une fois de plus a donc été heureusement affirmé et maintenu, malgré les efforts de quelques-uns, le principe de notre action traditionnelle en Orient.

Et il n'apparaît pas que nous soyons à la veille d'y renoncer. Le Gouvernement aura toujours assez de sagesse, et le pays assez de clairvoyance, pour mettre à l'abri des passions de la politique intérieure nos intérêts du dehors, et ne pas distinguer, sur les terres lointaines, entre ceux qui ont le droit de se réclamer à un titre quelconque du drapeau de la France. Cette doctrine était celle de Gambetta; M. Waldeck-Rousseau l'a reprise, lors de la discussion de l'emprunt de Chine,

avec une grande hauteur de vues. En dépit d'incitations violentes et renouvelées, les majorités parlementaires n'ont cessé de s'en inspirer jusqu'à ce jour; elles s'en inspireront encore.

## LA QUESTION MANDCHOURIENNE

Depuis près de sept ans, la Russie poursuit en Mandchourie une politique très particulière, à la fois très modérée et très tenace, où l'assimilation précède la conquête, et où celle-ci se fait peu à peu, par des jalons, par des points fixes concédés par la Chine, et autour desquels tout le pays vient fatalement et peu à peu se grouper.

La plupart des faits ont été relatés ici, dans divers articles, et dans les chroniques de chaque mois. Je voudrais en les réunissant et en les présentant d'ensemble, faire voir les éléments de la question mandchourienne.

\* \*

Enfermée au Nord et à l'Est dans la vaste boucle que forment successivement l'Argoun, l'Amour et l'Oussouri, appuyée à l'Ouest sur le plateau désert de la Mongolie, inclinée au Sud vers la mer Jaune, où elle projette la péninsule du Liaotoung, la Mandchourie couvre une surface de 682.000 kilomètres carrés. C'est le double du Japon, et presque l'étendue de l'Autriche-Hongrie.

Elle forme deux versants, séparés par une ligne qui serait grossièrement orientée d'Est en Ouest, et qui détermine deux pays distincts : une Mandchourie septentrionale et une Mandchourie méridionale. La Mandchourie septentrionale envoie ses eaux à l'Amour et à l'Oussouri. La Mandchourie méridionale les envoie à la mer Jaune.

La Mandchourie septentrionale occupe les 5/6 du pays. Il faut se la représenter comme couverte de montagnes, qui se décomposent en trois masses : à l'Ouest du Nonni, entre celui-ci, l'Argoun et le plateau mongol, le grand Khingan; à l'Est du Nonni, entre celui-ci, l'Amour et le Soungari inférieur, un triangle occupé par le petit Khingan; au Sud du Soungari, un troisième massif formé par le Tchan-bo-chan et ses ramifications. Ces montagnes sont très mal connues; toute la vie est concentrée dans le système des vallées fluviales : le Nonni coulant du Nord au Sud par Mergen et Tsitsikar, le Soungari venant à sa rencontre du Sud au Nord par Girin, — tous deux se rencontrant près de Bodouné, obliquant alors vers l'Est en un seul fleuve qui va se jeter dans l'Amour en amont de Khabarovka.

Le climat est extrêmement rigoureux. Le froid atteint — 40° à l'Ouest du grand Khingan. Les fleuves gèlent du 20 octobre au 20 août. La neige ne fond qu'en mai, et la température recommence à s'abaisser dès la seconde moitié de juillet.

La Mandchourie septentrionale forme deux pro-

vinces. Celles du Nord, ou Holung-kiang est très peu peuplée : 1.500.000 habitants, dont 600.000 Chinois, et 600.000 Mandchous, Dauriens, Solons et autres peuples mongols, — pour une étendue de près de 400.000 kilomètres carrés. La vallée du Nonni a un sol qui se prête mal à l'agriculture, de plus elle est fréquemment inondée; les famines n'y sont pas rares. Elle n'est habitée avec quelque densité qu'autour des deux villes de Mergen et de Tsitsikar. La première n'a pas plus de 2 à 3.000 habitants. La seconde est plus importante. C'est une place de commerce, où, aux marchés de septembre et d'octobre, les Mongols viennent de l'Ouest amener le bétail; les marchandises européennes et chinoises arrivent par le Sud du port d'Insty, tandis que de l'Est, les Russes, par Khabarovka ou Blagovietchensk viennent se ravitailler. La ville compte entre 30 et 70.000 habitants.

La province centrale de Kirin est beaucoup plus riche. Tout est concentré sur le cours moyen du Soungari, qui forme une région très fertile et très peuplée. Kirin a près de 100.000 habitants. C'est une ville très industrielle et très commerçante. En 1882, elle comptait 100 grandes maisons de commerce, 800 boutiques, 200 boucheries, 400 hôtelleries et auberges, 30 forges, 4 fabriques de coton, 6 d'ardoises, 20 d'objets d'argent, 50 cordonneries, etc. Le principal objet du commerce est le tabac, cultivé dans de vastes champs, et expédié en Chine; puis les bois et les fourrures du Tchan-bo-chan. Kirin est un centre de constructions navales. Il a aussi un arsenal et une poudrerie. Le télégraphe le relie à Pékin. — Au Nord, Bodoune a 30.000 habitants; à l'Est, Ningouta en a 20.000; mais le reste du district de ce nom est désert. La population totale de la province est de 5 millions d'habitants, pour 207.400 kilomètres carrés.

\* \*

La Mandchourie méridionale présente orographiquement des caractères semblables : je veux dire qu'elle est formée également de pâtés montagneux, qui sont divisés en deux par une large vallée fluviale, celle du Liao-ho, où toute la vie est concentrée et où se trouve la grande ville de Moukden. A l'embouchure, cette vallée, formée d'alluvions reposant sur un sol volcanique, a 90 kilomètres de largeur; à Moukden, elle en a encore 70. Les forêts qui la couvraient autrefois ont disparu, et elle est très inégalement propre à l'agriculture; mais dans ses bonnes parties, elle est couverte d'une magnifique terre noire, qui a parfois 1 mètre d'épaisseur.

Le climat, moins froid que celui de la Mandchourie septentrionale, est extrêmement continental. A Moukden, le froid atteint souvent — 19° R.; en janvier 1893, il a atteint — 26° 5. En revanche, la chaleur atteint en juin et en juillet 26 et 28° R. à l'ombre. Elle est suffisante pour permettre la culture du riz, du coton et de l'indigo. Le printemps qui est très court, commence en mars; la chaleur dure jusqu'en septembre. La variation diurne peut être considérable : à Moukden, le 3 janvier 1893, il faisait au lever du soleil





divostok, en a également installé une à Port-Arthur. La vie au moment de l'occupation était environ deux fois meilleur marché qu'à Vladivostok; la livre de viande coûtait de 5 à 7 kopecks; mais la livre de pain était à 8 kopecks.

\* \*

Que l'on se représente d'une part les vastes solitudes de la province de l'Amour et de la province littorale, possessions russes depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La province littorale, comptait en janvier 1897, 223.000 habitants; la province de l'Amour, en 1898, en comptait 121.000 sur près de 400.000 verstes carrées. Au milieu de ces déserts, la Mandchourie s'enfonce comme un coin dans l'angle de l'Amour et de l'Oussouri. Si une grande partie du pays est déserte, il présente cependant, agglomérée sur trois points, le Soungari moyen, le Liao-ho et le Liao-toung, une population de 12 millions d'habitants, formant presque à cette époque le double de la population de toute la Sibérie. En face des provinces russes, désolées et pauvres, cette population mandchourienne principalement composée d'émigrants chinois, se livre avec succès à l'agriculture. Elle cultive le blé dans le Nord et autour de Ningouta, le riz dans la vallée sablonneuse du Liao-ho, le millet surtout, dont elle se nourrit, dont elle nourrit le bétail et dont elle fait une sorte d'eau-de-vie très répandue, nommée le khan-chin. Suivant les traditions de sa race, elle cultive les légumes. Après le millet, la principale culture du pays est celle des pois et des haricots. Ajoutez d'immenses champs de pavots, qui fournissent l'opium. En 1894, le seul bureau de douane de Baian-sousou, dans le Nord, percevant sur l'opium importé du Sud de la Mandchourie un droit égal au dixième de sa valeur, reçut de ce chef 20.000 roubles. Or le seul opium importé du Sud était frappé; la fabrication locale était franche. On doit penser qu'elle était au moins égale à l'importation, et calculer que l'opium consommé en un an dans le seul rayon de Baian-sousou vaut un million de francs. Ajoutez enfin le tabac, qui est cultivé partout et qui donne des produits très recherchés en Chine, l'indigo, le coton, la soie, les plantes médicinales, ginseng, ricin, réglisse, rhubarbe.

Comptez enfin les richesses encore inexplorées du sous-sol : la houille et le fer dans le Sud, l'argent et surtout l'or. En 1897, on exploitait celui-ci en quatorze endroits, répartis en trois groupes : sur la frontière russe, dans le bassin du Soungari, et dans le massif du Tchan-bo-chan, à l'endroit où il sépare le Soungari et le Jalou. Ces mines sont quelquefois très riches. Celle de la Chétonga, près de l'Amour, commença d'être exploitée en 1883; dès 1885, il y avait là 10.000 chercheurs d'or, qui formèrent, selon leur coutume, une sorte de communauté indépendante et s'administrant elle-même. Jusqu'en 1885, la récolte totale de métal précieux avait dépassé 8.190 kilogrammes. Mais, à cette époque, le gouvernement chinois assimilait les chercheurs d'or aux brigands, et les condamnait à

la peine de mort. En janvier 1886, les troupes chinoises dispersèrent les travailleurs et en tuèrent le plus grand nombre. Puis les idées changèrent; les exploitations de mines furent autorisées; et, en 1888, fut fondée une société par actions au capital de 200.000 lansk. Les actions doivent au terme des statuts, rapporter 7 0/0. Le reste du revenu est divisé en vingt parts, dont dix sont ajoutées aux dividendes, six servent à l'entretien des troupes de la région et quatre au paiement des employés et des ouvriers. Les bénéfices sont tels, que, en 1894, la somme seule revenant aux troupes a été de 108.000 lansk.

\* \*

A ces raisons générales de convoitise, la Russie en joignait deux autres : d'abord, elle désirait un port en mer libre, Vladivostok étant bloqué tout l'hiver par les glaces, et elle jetait naturellement les yeux sur Port-Arthur; ensuite, elle désirait que son chemin de fer, entre la Transbaïkalie et Vladivostok, coupât au court, et traversât la Mandchourie.

J'ai déjà dit ici même comment elle profita des services rendus à la Chine à la fin de la guerre sino-japonaise pour obtenir — par une convention signée le 8 septembre 1896, entre la banque russo-chinoise et le gouvernement chinois, — la formation d'une société pour la construction de la ligne de l'Est-Chinois; comment le 27 mars 1898, un second traité (1) céda à bail à la Russie Port-Arthur et Talién-wan, et lui concéda la construction d'une ligne (appelée ensuite du Sud-Mandchourien) raccordant la ligne de l'Est-Chinois à ces deux points; comment, enfin, la construction de la ligne de Chan-hai-kouan à Niou-tchouang étant tombée entre des mains anglaises, la Russie et l'Angleterre, par un accord du 28 avril 1899, déterminèrent leurs zones respectives d'influence, et comment ce traité constitue pour la Russie, au Nord de la Grande Muraille, un véritable monopole des concessions faites à des étrangers.

Les travaux de construction du chemin de fer de l'Est-Chinois commencèrent immédiatement la russification de la Mandchourie. Survinrent les événements de 1900. La frontière russe fut violée par les Chinois et Blagovietchensk fut attaqué. Après un premier mouvement de recul, qui semble d'ailleurs calculé, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue militaire, les Russes envahirent la Mandchourie et l'occupèrent complètement. Cette occupation dura deux années pendant lesquelles la voie fut suffisamment achevée pour être livrée à la circulation provisoire, et pendant lesquelles également la population prit l'habitude du contact avec les autorités russes. Dans l'été de 1902, s'il en faut en croire des chiffres publiés par l'*Ost Asiatischer Lloyd*, la Russie entretenait encore en Mandchourie 116.000 hommes, dont 60.000 d'infanterie, 22.000 de cavale-

(1) Complété lui-même par l'arrangement du 7 mai suivant. Voir les textes ap. CORDIER. *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, III, 343, 352, 365, etc.

rie, 23.000 d'artillerie, plus 8.000 hommes attachés à la garde du chemin de fer. Ces troupes étaient réparties comme il suit : 30.000 dans la province du Nord (Hé-loung-chang), 33.000 dans la province de Kirin, et 45.000 au Sud, dans la province de Schon-king.

Cependant le 8 avril de cette même année 1902, la Russie avait signé avec la Chine un nouveau traité, qui a été analysé ici même. Par l'article premier, l'empereur de Russie consentait à rendre à la Chine, en Mandchourie, « le droit d'exercer les pouvoirs administratifs et souverains, comme avant l'occupation du pays par les troupes russes ». — Par l'article 2, il s'engageait « tant qu'il n'y aura pas de trouble quelconque, et si la conduite des autres puissances n'y vient apporter aucun obstacle », à retirer ses troupes en trois étapes : dans les six premiers mois, évacuation de toute la rive droite du Liao-ho ; dans les six mois suivants, évacuation de tout le reste de la Mandchourie méridionale et de la province de Kirin ; dans les six mois suivants (donc à partir d'avril 1903), évacuation de la province du Nord.

Ce traité a généralement surpris : l'Europe, semble-t-il, s'était assez bien résignée, à la mainmise de la Russie sur la Mandchourie ; de plus, le public a été stupéfait de cet air de désintéressement que prenait l'évacuation. Il ne faut pas oublier cependant que cet air de désintéressement est traditionnel dans la politique russe en Chine. La Russie avait déjà tenu, en plus petit, une conduite tout à fait analogue à celle qu'on lui voit tenir aujourd'hui en Mandchourie. Pendant l'insurrection des Dounganes, qui désola l'Asie centrale il y a une trentaine d'années, la Russie prit la garde, pour le compte de la Chine impuissante, de la province de Kouldja, extrêmement importante pour les intérêts russes, puisqu'elle ouvre, par les portes de Dzoungarie, la route des provinces occidentales du Céleste Empire. Cependant l'insurrection une fois apaisée, la Russie rendit fidèlement son gage, et se dessaisit de Kouldja, en se contentant de l'influence qu'elle s'y était acquise.

\* \* \*

Les délais furent scrupuleusement observés. Le 8 octobre, il n'y avait plus un soldat russe entre la Grande Muraille et le Liao-ho. Mais le 22 octobre, le *Times* publiait de son correspondant à Pékin une immense dépêche de 1.600 mots, qui a été reproduite ici (1).

Cette dépêche, qu'il faut lire avec prudence, contient d'abord une constatation de bon sens, qui est le nœud même de la question. Que l'on se reporte à ce que nous avons dit plus haut de la Mandchourie ; qu'on se la représente comme formée d'immenses massifs inhabités, entre lesquels s'insinuent des vallées populeuses, qui sont à la fois les points vivants, les routes stratégiques et économiques, et pour ainsi dire le système circulatoire de ce grand corps. — Or ces vallées,

sinon toujours les grandes villes qui s'y sont établies, forment précisément l'itinéraire des chemins de fer. La ligne de l'Est Chinois, en sortant du Khing-an, passe par la vallée du Nonni, puis par la zone fertile du Soungari moyen. La ligne du Sud Mandchourien suit la vallée du Liao-ho, et traverse ensuite la péninsule du Liao-toung. En un mot, toutes les routes naturelles, où la population s'est agglomérée, sont sur la ligne.

Il en résulte que beaucoup des points que la Russie devrait, en vertu du traité de 1902, évacuer, en tant que villes mandchouriennes, — elle est, par ce même traité confirmant celui de 1896, autorisée à les garder en tant que stations du chemin de fer (1). De telle sorte que l'évacuation se borne à une réduction de l'effectif probablement, — mais surtout à un changement de casernement des troupes, qui se rendent de leur logement ancien dans la ville chinoise à leur logement nouveau dans la concession russe, qui est généralement à quelques minutes de la première. C'est ce que nous avons vu le mois dernier à Moukden, où les soldats russes ont solennellement transporté leurs morts, de la ville dans leur nouveau quartier, situé près de la voie ferrée.

Ce qui reste intact, c'est justement cet ensemble de quartiers russes, de grandes bâtisses de pierres, de villes neuves, en un mot, qui se sont partout juxtaposées aux vieilles villes mandchoues du XVII<sup>e</sup> siècle. Et ces villes neuves et européennes, qui commandent les chemins de fer, deviendront forcément le centre de la vie nouvelle que ce chemin de fer produira. C'est autour d'elles que se formera la Mandchourie de l'avenir.

Ce qui ne disparaît pas davantage, c'est l'influence acquise par les Russes. L'influence de leur civilisation, d'abord, de l'école, de l'église, du musée, de la bibliothèque, du cercle. L'influence aussi de leur administration. On s'est accoutumé à leur obéir. Les consuls qu'ils ont dans les capitales des trois provinces continueront d'être aussi puissants après l'évacuation. Enfin à Kharbin, ville entièrement russe, réside un personnage puissant, qui porte le titre assez énigmatique de « commandant du district trans-amourien ». C'est un véritable gouverneur russe de la Mandchourie, et qui a joué ce rôle depuis 1900.

La situation de l'administration chinoise en face de l'administration russe, deviendra très claire par un exemple qui montrera également comment les Russes continuent d'occuper une ville qui ne se trouve pas sur la voie ferrée. Il existe, en Mandchourie, de véritables armées de brigands, nommés *khounkhouses*, et qui sont le fléau du pays. Ils interceptent quelquefois complètement le commerce, au point que leur présence fait augmenter le prix des denrées. Or, depuis l'occupation, et quoi qu'en dise le D<sup>r</sup> Mor-

(1) Actuellement beaucoup de grandes villes ne sont pas sur la voie, qui a coupé au court. Mais cet état paraît devoir être momentané. Ainsi, un embranchement sur Kirin a été commencé en décembre ; et on annonce que 108 kilomètres de voie seront posés au printemps.

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, n° 19, p. 442-3.

raison, les Cosaques ont passé leur temps à se battre contre eux. Le *Rousskii Invalid* rappelait dernièrement ces combats; voici le plus récent.

Au commencement d'octobre 1902 (six mois après le traité d'évacuation), une bande de 700 brigands attaqua la ville de Bodouné, s'en empara sans coup férir, brûla un certain nombre de maisons, et fit prisonnier le gouverneur chinois. — En apprenant les faits, le commandant du 2<sup>e</sup> corps sibérien envoya immédiatement un détachement avec deux canons. Ces forces arrivèrent le 24 octobre devant Bodouné, où les brigands avaient établi une garnison de 200 des leurs. Les Russes attaquèrent la ville, prirent un certain nombre de *khounkhouses* et en particulier le chef, qui fut exécuté. Ils délivrèrent le gouverneur chinois et le rétablirent; mais la faiblesse de l'administration chinoise contraignit le baron Stackelberg à laisser une garnison russe dans la ville, et elle y restera jusqu'à ce que les attaques des brigands aient définitivement cessé.

\* \* \*

Dans ces conditions, il est difficile de penser que l'administration chinoise puisse fonctionner sérieusement. Elle est partout dans la tutelle russe.

Il n'est pas vraisemblable que, dans l'état actuel, le gouvernement russe aille plus loin, et qu'il prononce l'annexion. Elle a été demandée par divers journaux russes. Elle se prépare tous les jours par la force des choses. Elle est sans doute une fatalité de l'avenir comme l'assimilation est un trait du présent. Il est impossible d'en fixer la date. Mais avec quelque prudence qu'elle procède, la politique russe, sous Nicolas II, ne peut pas oublier le mot de Nicolas I<sup>er</sup> : « Là où le drapeau russe a été une fois arboré, il ne peut plus être descendu. »

HENRY BIDOU.

---

LA  
QUESTION MONÉTAIRE EN EXTRÊME-ORIENT  
ET LES ÉTATS-UNIS

---

Le problème monétaire résultant de la baisse de l'argent vient de revêtir un nouvel aspect, par suite d'une initiative hardie de M. Roosevelt. On sait que le président des Etats-Unis s'intéresse tout spécialement aux grandes questions de politique extérieure et que la situation de la Chine le préoccupe très particulièrement. Dans l'expédition contre les Boxeurs, les Etats-Unis ont toujours paru soutenir la Chine contre les puissances européennes; ils ont réduit au minimum leurs demandes d'indemnité, alors que les Européens grossissaient, au contraire, la note de leurs frais d'expédition. Enfin le gouvernement américain

a toujours appuyé la Chine, lorsque celle-ci demandait que l'indemnité fut évaluée en argent, et non pas en or. Il y a quelques semaines encore, alors que les ministres européens refusaient à la Chine le droit de payer l'annuité en taëls fixée par le traité de paix, sur la base de l'argent — faveur sollicitée en raison de la baisse considérable survenue dans la valeur de la piastre — le représentant des Etats-Unis seul acceptait l'offre faite par la cour de Pékin, et se gagnait ainsi l'amitié de la Chine. Il est vrai que, après de longs pourparlers, les ministres européens durent s'incliner devant l'impossibilité d'obtenir de la Chine une somme supérieure à celle offerte, et accepter provisoirement la fixation de l'indemnité en monnaie d'argent, tout en réservant le principe du paiement en or inscrit dans le protocole de paix. Mais ils n'ont pas eu le bénéfice de cette concession, tandis que les Etats-Unis jouaient vis-à-vis de la Chine le rôle de protecteur désintéressé.

Faut-il s'étonner dès lors que la Chine ait prié les Etats-Unis de prendre en main sa cause, pour arriver, par un accord international, à enrayer la baisse de l'argent? Le président Roosevelt s'est empressé de faire droit à cette demande, et a adressé, le 30 janvier, au congrès, un message demandant le vote d'une loi qui fixerait un rapport stable entre l'or et l'argent pour les échanges commerciaux. Le message est accompagné d'un rapport de M. Hay et de notes de l'ambassadeur du Mexique et du chargé d'affaires de Chine. Ces deux diplomates demandent la coopération des Etats-Unis à toutes les mesures de nature à rétablir et à maintenir un rapport déterminé entre les pays employant les monnaies d'or et les monnaies d'argent. Le message, d'autre part, demande au congrès des pouvoirs suffisants pour permettre au président des Etats-Unis de contribuer, dans la mesure jugée par lui nécessaire, à réaliser les intentions de la Chine et du Mexique. M. Hay fait d'ailleurs observer, dans son rapport, que les notes chinoise et mexicaine ne demandent pas aux Etats-Unis de modifier leur système monétaire, et il rejette nettement toute idée de rétablir le bimétallisme international.

Ainsi les Etats-Unis qui, pendant bien des années, ont oscillé entre l'étalon d'or et l'étalon d'argent, qui finalement, après des luttes passionnées entre les partisans de ces deux systèmes, ont adopté l'étalon d'or, ne songent pas à revenir en arrière, mais désirent réhabiliter l'argent au point de vue monétaire, au moins dans les pays où le métal blanc forme la base de la circulation.

Toutes les puissances, qui veulent commercer avec l'Extrême-Orient ont évidemment intérêt à chercher les moyens d'empêcher les fluctuations du change. Il en résulterait de grands avantages pour le commerce du monde, car cela rendrait plus facile l'importation des marchandises étrangères en Chine et dans les autres pays d'argent. Enfin, en ce qui concerne le paiement de l'indemnité, cela permettrait à la Chine d'organiser son système monétaire, de telle façon qu'elle

puisse effectuer ses paiements d'une manière satisfaisante pour toutes les parties en cause.

Le gouvernement américain a pensé que le seul moyen d'arriver à une solution satisfaisante était de provoquer une conférence entre les Etats-Unis et celles des puissances européennes qui ont des colonies en Extrême-Orient, ainsi que les pays indépendants. Il doit soumettre au congrès une proposition tendant à la constitution d'une commission de trois experts financiers, qui seraient chargés de représenter les Etats-Unis dans une conférence monétaire internationale, instituée sur les bases indiquées par le Mexique et la Chine, et généralement dans tout échange de vues pouvant avoir lieu à ce sujet.

Ainsi le principe du bimétallisme international — qui, à un moment donné, avait eu de nombreux partisans, puis avait été complètement abandonné — paraît retrouver quelque faveur, sous une forme plus modeste. Il est peu vraisemblable que les puissances ayant des colonies en Extrême-Orient prennent l'engagement réciproque de laisser circuler, sur leurs territoires, les monnaies d'argent des pays voisins, et de les échanger contre de l'or, d'après un rapport déterminé. Mais il est possible qu'à la suite d'un échange de vues entre les représentants des puissances susvisées, les différents Etats prennent, chacun pour ce qui le concerne, des mesures identiques.

1° On pourrait limiter la frappe des pièces d'argent dans chaque pays, en la réservant à l'Etat;

2° Chaque Etat frapperait des monnaies d'argent à son effigie, qui n'auraient de valeur libératoire que dans l'étendue du territoire assigné;

3° Les différents Etats pourraient fixer le rapport uniforme suivant lequel ces monnaies d'argent seraient échangées contre l'or, rapport qui serait modifié en cas de besoin, lorsqu'il ne correspondrait plus à la réalité des faits sur le marché des métaux précieux;

4° Chacun des Etats garderait d'ailleurs toute sa liberté d'action et n'adopterait les conclusions de la conférence que dans la mesure où il les jugerait applicables à son cas particulier. L'indépendance des Etats en matière monétaire serait complètement respectée; mais il est probable que la plupart trouveraient avantage, au point de vue commercial, à adopter les règles établies par la conférence.

La France ayant plus encore que les Etats-Unis intérêt à voir s'améliorer la situation monétaire en Extrême-Orient, le gouvernement français devrait joindre ses efforts à ceux du gouvernement américain pour aboutir à une solution. Le maintien du *statu quo* est funeste aux intérêts de tout le monde, et il faudrait agir vite.

La production des métaux précieux reprend, en effet, sa marche ascendante, un instant interrompue (au moins pour l'or) par la guerre du Transvaal. Les statistiques américaines pour 1902, qui viennent de paraître, accusent : 1° un relèvement considérable de la production des métaux précieux dans leur ensemble; 2° un accroissement

aussi bien dans la production de l'argent que dans celle de l'or.

La production d'or du Transvaal s'est élevée de 4.939.944 dollars en 1901 à 35 211.945; et celle du monde entier est évaluée à 306.723.362 dollars, supérieure de 41.800.000 dollars à celle de 1902. Les Etats-Unis tiennent un rang très honorable avec 80.853.070 dollars, soit plus de 400 millions de francs, provenant surtout du Colorado et de la Californie.

On annonce d'autre part que les gisements d'or découverts en Alaska ont une très grande valeur et exerceront, avant 1905, une influence considérable sur le marché. Les perspectives de la production de l'or sont donc très brillantes.

Mais, chose singulière, la production de l'argent a augmenté de 170 millions d'onces en 1901 à 184 millions en 1902, au moment même où le métal blanc subissait une dépréciation considérable, où ses emplois monétaires se restreignaient. Il est à craindre que pareil fait ne se reproduise en 1903, et ne précipite le cours de la piastre.

Les Etats-Unis et le Mexique, qui possèdent les mines d'argent les plus riches du monde, sont donc intéressés directement à ce que la valeur de l'argent ne s'abaisse pas encore davantage, et c'est pourquoi leur proposition n'est peut-être pas aussi désintéressée qu'elle le paraît au premier abord, au moins pour les Etats-Unis.

Il faut donc surveiller les agissements des Américains, qui travaillent à se faire une facile popularité auprès de la Cour de Pékin, en ayant l'air de défendre les intérêts de celle-ci, et qui, en même temps, recherchent un débouché pour le métal blanc qu'ils détiennent.

Mais, d'autre part, il est indispensable d'agir le plus rapidement possible, ce à quoi ne faillira pas, nous en sommes persuadés, la Commission nommée en France pour étudier ces différentes questions et dont le président, M. Pallain, était tout désigné en raison de sa situation à la Banque de France et de sa compétence toute spéciale pour élucider les questions monétaires complexes qui se posent actuellement.

L'argent est encore, et pour longtemps, un instrument monétaire très utile dans les pays où le coût de la vie est à bon marché. Il faut tâcher de le maintenir dans la circulation intérieure de ces pays. Les Chinois, les Annamites, les Hindous ne se plaignent pas de cette monnaie; mais le commerce européen, qui a l'habitude d'évaluer ses produits en or, et que les fluctuations constantes du change oriental déroutent dans ses calculs, serait tenté de faire adopter par les gouvernements métropolitains une solution trop radicale, qui aurait pour effet de consacrer la déchéance définitive de l'argent comme monnaie. Il y a là un écueil à éviter, et la réunion d'une conférence internationale — que des hommes compétents, comme M. Le Myre de Vilers, réclament en France — permettra peut-être de trouver un terrain d'entente pour tous les intérêts en cause. Nous espérons donc que M. Delcassé,

d'accord avec ses collègues des Colonies et des Finances, saisira bientôt les Chancelleries d'un projet établi dans ce sens.

Cela ne doit pas empêcher, d'ailleurs, nos financiers et nos commerçants de rechercher le meilleur régime à adopter en ce qui concerne l'Indo-Chine.

J. F.

LE  
**CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES**  
A HANOÏ

Le congrès international des Orientalistes s'est tenu à Hanoï du 4 au 10 décembre. La séance d'ouverture était présidée par le gouverneur général de l'Indo-Chine, qui a souhaité la bienvenue aux congressistes dans une allocution dont la bonne grâce et l'esprit ont été vivement applaudis. Après M. Beau ont pris successivement la parole : le président du Comité d'organisation, M. le conseiller Heger (gouvernement impérial d'Autriche-Hongrie), M. le Dr Brandes (gouvernement des Indes néerlandaises), M. Nocentini (gouvernement royal d'Italie), M. le colonel Gerini (gouvernement royal du Siam), M. Lieblein (Sociétés étrangères d'Europe), M. le Dr Baelz (Sociétés étrangères d'Extrême-Orient) et M. H. Hubert (Sociétés françaises).

Le congrès a commencé alors immédiatement ses travaux conformément au programme suivant :

PREMIER JOUR, JEUDI 4 DÉCEMBRE : *Sections réunies.*

— 1. M. Nocentini : Rapport sur le Tonkin par le P. Baldinotti en 1626. — 2. M. G. Brandes : Sur les antiquités de Java. — 3. M. Gerini : Présentation d'ouvrages siamois et annonce de recherches sur la géographie ancienne de l'Indo-Chine. — 4. M. Takakusu : A Study of the Samkhya-Kârikâ in the light of its Chinese version. — 5. M. Florenz : La poésie archaïque du Japon. — 6. M. H. Hubert : La préhistoire de l'Indo-Chine.

DEUXIÈME JOUR, VENDREDI 5 DÉCEMBRE : *Sections réunies.* — 1. M. Cahen : L'enseignement des langues orientales en Russie (Lecture). — 2. M. Lieblein : Sur le nom d'Aménophis IV; Le Mythe d'Io. — 3. M. Chavannes : Les deux plus anciens spécimens de la cartographie ancienne de la Chine (Lecture). — M. Pullé : La cartographie ancienne de l'Inde. — 5. M. Pfoundes : On the Buddhist Iconography of Japan.

*Section II (Indo-Chine).* — 1. M. N. Ariga : L'idée de souveraineté dans l'histoire du Japon (Lecture). — 2. M. Okamoto : Tsubosakadera, ein japanisches Drama, übersetzt (Lecture). — 3. M. Takakusu : Kanshin's voyage to Japan (A. D. 742-754). — 4. M. Florenz : Un romancier japonais au XVII<sup>e</sup> siècle. — 5. M. Maître : La littérature historique du Japon jusqu'à la période Kamakura.

— 6. M. Lemièrre : Histoire de la presse au Japon. — 7. M. Fujishima : Brève histoire de la secte Shin.

TROISIÈME JOUR, SAMEDI 6 DÉCEMBRE : *Section I (Inde).* — 1. M. Macmillan : A Marathi Folk-Song. — 2. M. Finot : Un hôpital cambodgien au XII<sup>e</sup> siècle. — 3. M. Vogel : Sur une statue du Gandhâra conservée au musée de Lahore (Lecture). — 4. MM. Lieblein et Pullé : Pani et Puni. — 5. M. P. Cordier : Récentes découvertes de manuscrits médicaux sanscrits dans l'Inde. — 6. M. Shams-ul-ulma Jivanji Jamshedji Modi : References to China in the ancient books of the Parsees.

*Section III (Indo-Chine).* — 1. M. d'Enjoy : Du rôle de la femme dans la société annamite (Lecture). — 2. M. Heger : Sur quelques tambours anciens en bronze du Sud-Est de l'Asie. — 3. M. Ch. Lemire : Mois et Océaniens (Lecture). — 4. M. Parmentier : Nouvelles découvertes archéologiques en Annam. — 5. M. Bonifacy : La poésie populaire des Mans du Tonkin. — 6. M. Ed. Huber : Une version populaire chinoise d'un conte indo-européen. — 7. M. Paris : Les inscriptions des grottes de Phong-nha. — 8. M. Son Diep : Légendes concernant la région de Bassac (Soctrang).

*Sections réunies.* — 1. M. Maspero : Projet d'une nouvelle transcription du thai (Lecture). — 2. M. de Fontainieu : Purânas du Sud de l'Inde. — 3. M. Sylvain Lévi : Sur la date de Candragomin (Lecture). — 4. M. le Dr Baelz : Sur les races de l'Extrême-Orient. — 5. M. Pelliot : Présentation de manuscrits divers; La réforme des examens en Chine. — 6. M. Schreiner : Un projet d'alphabet international.

CINQUIÈME JOUR, LUNDI 8 DÉCEMBRE : *Sections réunies.* — 1. M. Leavenworth : The war of 1856-1860 between China and the western Powers. — M. Nanjio : Notes on the three Chinese versions of the Saddharmapundarikâ. — 3. M. Cadière : Les lieux historiques du Quang-Binh. — 4. M. Mauss : Essai d'une instruction pour l'étude sociologique de l'Indo-Chine. — 5. M. Bois : De quelques plantes utiles de la Chine. — 6. M. Cottes : Sur les populations thaï du Tonkin. — 7. M. Nguyen-khac-Hue : Inscription recueillie sur le tombeau de Vo-truong-Toan. — 8. M. Tran-van-Hanh : Inscriptions recueillies sur des pierres commémoratives des montagnes de Thai-Son et de Vinh-Te.

*Sections réunies (2<sup>e</sup> séance).* — Rapports des commissions. — Communication de M. Ukkhal. — Résolutions.

Des excursions avaient été organisées en outre, pour le quatrième jour, dimanche 7 décembre, à Phu-tu-son, et pour les sixième et septième jours, mercredi 9 et jeudi 10 décembre, à la Porte de Chine.

\* \* \*

Notre collaborateur M. P. Lefèvre-Pontalis, qui avait bien voulu accepter la mission de représenter, au congrès, le Comité de l'Asie française,

nous adresse à ce sujet les intéressantes notes suivantes.

« Vous avez pu voir, par le programme des séances, que, malgré le petit nombre des adhérents, l'orientalisme a fait bonne figure au congrès de Hanoï.

« Ceux qui y seraient venus avec des préoccupations uniques de science pure et particulariste se seraient trompés. C'était une œuvre d'exception et d'un caractère très général, que l'on avait entreprise. Il s'agissait de donner aux savants étrangers l'impression, que malgré toutes les difficultés et les préoccupations de son installation en Indo-Chine, la France n'avait pas perdu de vue les études archéologiques, historiques et philologiques qu'elle encourage avec tant de succès sur divers points du globe, et qui, faute d'un asile protecteur, s'étaient trop souvent disséminées, depuis un certain nombre d'années, sans ressources et sans moyens d'action suffisants, sur un trop grand nombre d'objets en Extrême-Orient.

« La création récente et le fonctionnement assuré de l'École d'Extrême-Orient étaient de nature à intéresser et à impressionner les membres du Congrès. Mes collègues étrangers m'ont souvent dit combien ils admiraient l'idée qui avait présidé à cette création et combien ils étaient obligés de s'incliner devant l'importance de l'effort et des résultats déjà obtenus. Une pareille œuvre ne peut sortir de terre ni même du cerveau de Jupiter du jour au lendemain. Aussi ces messieurs ont-ils bien vite reconnu tout ce qu'il y avait eu d'essais individuels et de tentatives honorables un peu trop demeurées dans l'ombre, avant cette brillante éclosion qui assure à la science française en Extrême-Orient de fort brillants lendemains.

« En déléguant au congrès archéologique d'Hanoï les représentants de leurs musées d'ethnographie, MM. Storm et Heger, les Allemands et les Autrichiens ont prouvé qu'ils avaient fort bien compris le caractère un peu spécial du Congrès en question. L'Italie, en procédant autrement, avait très bien fait également, de déléguer des hommes tels que MM. Nocentini et Pullé. Par une connaissance approfondie de l'ancienne géographie de l'Inde, M. Pullé était en effet admirablement qualifié pour prendre part aux travaux du Congrès.

« Quant à M. Brandes, délégué des Indes néerlandaises, sa grande compétence en fait d'histoire et d'antiquités pour toute la région de l'Insulinde est tellement notoire, que ce fut un grand avantage pour le Congrès de le posséder parmi ses adhérents et pour l'École d'archéologie de le compter parmi l'un de ses principaux approbateurs.

« Nous devons des remerciements particuliers au Dr Lieblein, qui, malgré son âge avancé, n'avait pas craint d'entreprendre ce long voyage d'outre-mer, pour venir représenter la Norvège, sa patrie si éclairée, au Congrès de Hanoï et qui a trouvé avec M. Pullé un terrain commun pour une brillante étude d'orientalisme combiné sur Pani et Puni

« Il est regrettable que l'Inde Anglaise ait traité avec autant de négligence cette manifestation

intellectuelle à laquelle elle aurait pu prendre une si large part. Son abstention, un peu trop marquée, sur le terrain de l'Exposition eût plutôt gagné à n'être pas signalée au Congrès des orientalistes d'Hanoï où elle aurait pu figurer avec honneur et avec profit, et où seul M. Mac Millan l'a représentée.

« Mais passons. Le Japon s'est montré mieux inspiré, avec ses nombreux et distingués représentants, MM. Ariga, Okamoto, Takakusu, Fujishima.

« A côté d'eux, il faut le dire, faisaient très bonne figure des Annamites tels que Nguyen-Khac-Hue, Tran-Van-Hanh et Son Diep.

« Si l'Extrême-Orient prend ainsi conscience de tout ce qu'il peut faire avec ses ressources locales pour accroître le champ de nos connaissances historiques, philologiques et archéologiques, nous pouvons nous féliciter de l'œuvre accomplie par le Congrès d'Hanoï et que l'École archéologique ne manquera pas d'achever et de parfaire, sous l'intelligente impulsion de MM. Finot, Pelliot, Lacroix, Parmentier, Fontainieu et de ceux qui viendront s'associer à leurs travaux.

« P. LEFÈVRE-PONTALIS. »

## UN RÉFORMATEUR CHINOIS

### CHANG-CHIH-TOUNG

Chang-Chih-Toung a reçu l'ordre de quitter Nankin, en décembre dernier, juste au moment où tous les journaux de Changhaï nous donnaient les détails les plus minutieux sur ses déplacements et sur ses projets. On parlait de lui comme du gouverneur dont l'effort durable allait rénover la province. On oubliait que la vie politique chinoise est faite d'imprévu et que les probabilités les plus sûrement établies restent toujours de simples jeux de la pensée.

La mesure qui a atteint Chang-Chih-Toung a plus d'importance qu'on ne le croit généralement. Le vice-roi de Nankin était le chef d'une école réformatrice qui se trouve frappée, peut-être, par la destitution de son protagoniste. Le lent processus de la transformation de la Chine mérite trop notre attention pour qu'il ne soit pas utile, par conséquent, de nous demander quel idéal politique Chang-Chih-Toung avait conçu et quelles mesures il comptait prendre pour le réaliser.

• •

Il avait réuni toutes ses idées sur la matière dans un opuscule, paru il y a quelques années, et qu'on paraît avoir assez oublié depuis. Il avait placé au commencement de cet ouvrage un mot qui le résumait tout entier : *Apprends*.

Nous renonçons à suivre le plan de ce manuel du parfait Chinois modernisé. Il est d'abord divisé en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique, qui empiètent l'une sur l'autre et contiennent vraiment

trop de redites; chacune de ces parties est ensuite partagée elle-même en un certain nombre de chapitres, dont nous ne parvenons pas à saisir l'ordre. Tout ceci nécessite impérieusement une refonte complète du plan du vice-roi. Nous nous efforçons donc, dans ce qui va suivre, de dégager de ce livre intéressant, mais confus, les idées maîtresses.

« Ce qui doit apparaître tout d'abord aux fils de Han, c'est l'impérieuse nécessité de réorganiser l'Empire qui croule de vétusté. Ils le doivent s'ils veulent vivre. Depuis cinquante ans les Européens torturent la Chine. Ils l'entourent comme une bande de tigres (1). L'Europe est jeune; elle s'est développée brusquement; on peut la comparer à un gaz comprimé dans un trop petit espace et qui est toujours sur le point d'éclater. Si jamais les Occidentaux parvenaient à s'emparer de l'Empire, le peuple chinois aurait le même sort que les habitants des îles de la Sonde. Esclaves toute leur vie, ils subissent à chaque instant l'arrogance dédaigneuse de maîtres hautains. »

La réorganisation de l'Empire est donc pour lui une question vitale. Il sera autrement qu'il n'est, ou bien il ne sera pas.

Il faut se garder toutefois de compromettre ce mouvement de réforme, qui doit sauver la Chine de la domination étrangère, par une politique grossièrement xénophobe. L'Empereur l'a compris. Il a permis que des chapelles fussent construites et que la religion du Christ fût prêchée. Il défend que les missionnaires soient lésés; d'ailleurs ne se rappelle-t-on pas l'affaire du Chan-toung? Les prêtres avaient été assassinés et l'Allemagne en a aussitôt profité pour prendre Kiao-tchéou. Il est donc urgent de calmer le peuple, de lui désiller les yeux. Il faut lui dire que les étrangers ne fabriquent pas de drogues mystérieuses et qu'ils ne se servent point des prunelles humaines pour d'étrangers médicaments. De pareilles légendes indisposent les masses contre les Européens et des difficultés peuvent naître.

Si donc on peut, par une politique prudente, éviter les incidents avec les puissances occidentales, il sera possible de travailler sérieusement à la réorganisation de la Chine. On ne saurait mieux la réaliser qu'en prenant aux Européens leurs méthodes et leurs sciences. L'Empire ne peut plus rester isolé derrière sa grande muraille: « les peuples échangent maintenant leurs idées et leurs inventions. »

Tous les novateurs sont d'accord sur ce principe; mais leurs vues sont très différentes quand il s'agit de l'appliquer. Les plus dangereux prétendent que l'on n'obtiendra des résultats appréciables qu'en *européanisant* totalement la Chine. Leur folie va jusqu'à prétendre que les fils de Han doivent se vêtir comme les étrangers. On ne saurait trop réagir contre de pareilles tendances.

(1) Nous ne renverrons pas le lecteur aux chapitres d'où sont tirées les idées qui vont suivre. Cette étude serait trop coupée par ces références. Nous avons d'ailleurs conservé à dessein les expressions de Chang-Chih-Toung.

Pour aboutir, il faut que le parti réformateur chinois reste chinois et national. Il faut s'assimiler ce qu'il y a de meilleur dans les sciences occidentales, mais il importe de rester soi-même.

On ne le pourra qu'en débutant dans la vie intellectuelle par l'étude des Livres saints. C'est là que les jeunes gens apprendront les vertus qui font les peuples forts. Ces Livres leur diront que trois cultes sont sacrés entre tous, qu'il faut vénérer les morts, le père de famille et l'Empereur.

Ce n'est que plus tard, lorsqu'ils seront pénétrés de ces trois idées fondamentales de la société chinoise, que les fils de Han pourront aborder l'étude des réformes et rechercher ce qu'il importe de prendre aux Européens.

La première chose que l'on organisera sera une armée solide, redoutable. Il n'y a que les nations militaires qui soient respectées et qui vivent. « L'islamisme mérite à peine le nom de doctrine; mais cependant comme les Turcs ont eu d'excellents soldats, il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Le bouddhisme contient d'excellentes choses; mais parce qu'on a pas su le défendre dans l'Inde, il a faibli. L'Eglise grecque florissait jadis à Constantinople; mais l'Empire tomba et cette confession diminua d'importance. Si le catholicisme et le protestantisme sont si répandus, ils ne le doivent qu'aux forces militaires qui les soutiennent. » On devra donc créer une armée qui comprendra de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et du train. Les hommes seront instruits pratiquement. A la caserne, on leur apprendra les notions élémentaires de géographie et de calcul; sur le champ de manœuvres, les différents exercices relatifs à leurs armes; en dehors des villes, le service en campagne qui est, de beaucoup, la chose la plus importante. Les officiers devront étudier la stratégie comme leurs camarades d'Europe.

Il sera urgent également d'instituer des réserves et de les maintenir en haleine par des périodes d'instruction fréquentes. C'est d'ailleurs comme cela qu'on entretiendra chez le peuple l'esprit militaire, sans lequel une armée n'est pas forte. Il faut amener les fils de Han à penser comme en Allemagne « où le pouvoir militaire a la suprématie sur le pouvoir civil », où l'Empereur porte l'uniforme et le relève ainsi aux yeux de ses sujets.

Tout cela ne sera d'ailleurs possible qu'après avoir écarté les mandarins militaires qui sont des fainéants sans patriotisme.

A l'abri de son armée qui garantira son intégrité territoriale, la Chine pourra organiser l'instruction à tous les degrés. Cette question est capitale pour le pays. Le Japon était un Etat insignifiant; mais le marquis Ito, simple gentilhomme campagnard, alla à l'étranger et se mit courageusement à étudier. Revenu au Japon, il envoya des centaines de jeunes gens dans les pays occidentaux. Ils s'y familiarisèrent avec les sciences politiques, commerciales, militaires. A leur retour, on leur confia de hautes charges et c'est

ainsi que s'est créé le Japon moderne. C'est ainsi également que la Russie s'est transformée sous Pierre le Grand, et maintenant « la Russie est l'Etat le plus puissant du monde ». Le Siam lui-même a marché dans cette voie. Après avoir été défait par la France, son roi partit pour un voyage à l'étranger le prince héritier en fit autant, et à l'heure actuelle, le Siam est honoré.

La Chine doit suivre tous ces exemples. Elle doit se préparer une forte rénovation en envoyant les meilleurs de ses étudiants dans les pays occidentaux; l'enseignement par la vue, par la vie est plus fécond que tout enseignement par les livres. Cependant il ne faut pas se dissimuler que cette faveur ne peut être accordée qu'à une élite; la grande masse du peuple devra être éduquée en Chine même. La question des écoles dans l'Empire est donc une question primordiale.

On a déjà essayé, en 1898, d'en instituer: les fonds manquant, l'entreprise a avorté. On ne peut plus aujourd'hui éluder la réalisation de ce vaste problème. Il est nécessaire de fonder une université dans chaque capitale provinciale, des établissements d'enseignement secondaire dans les préfectures, des écoles primaires dans les cantons. Mais pourra-t-on trouver plus d'argent qu'en 1898 pour ces créations? Evidemment oui, si l'on consent à prendre des mesures extraordinaires. Est-ce que, par exemple, on ne pourrait avoir recours aux revenus des couvents bouddhistes et taoïstes? Il y a des cloîtres partout. Ces établissements possèdent de vastes étendues de terre et des quantités notables d'argent, les moines professant depuis longtemps la mendicité. Pourtant les doctrines bouddhiste et taoïste n'ont plus, auprès des masses, le même prestige que jadis, elles sont déchues; leurs représentants sont à peu près inutiles. En conséquence on devrait adopter la procédure suivante: confisquer les biens meubles et immeubles de sept cloîtres sur dix au profit de la caisse des écoles. Les trois autres seraient laissés aux religieux. Jadis on a expulsé les ordres purement et simplement. On ne répéterait pas cette injustice. Il serait fait un relevé exact de tous les monastères, puis l'Empereur statuerait dans la mesure qui a été dite plus haut.

L'enseignement devrait être donné suivant une méthode fixe; des programmes nettement déterminés sont nécessaires. Jusqu'à présent les professeurs s'en tiennent aux choses les plus élémentaires pour s'éviter tout travail intellectuel. Les plans d'études des trois ordres d'enseignement seront élaborés de façon à se compléter mutuellement. Parti des écoles cantonales, l'étudiant arrivera, par les collèges des préfectures, aux universités provinciales où seront traitées les questions les plus complexes et les plus ardues. Les jeunes gens qui recevront les diplômes de ces établissements de haute culture formeront d'excellents fonctionnaires. On cherchera à rendre les universités accessibles à tous, en mettant des bibliothèques à la disposition des étudiants qui n'auront qu'à subvenir à leur entretien.

Il faut à la Chine 40 à 50.000 écoles cantonales,

quelques milliers de collèges et plusieurs centaines d'universités.

Une question très importante se pose ici. Le gouvernement impérial devra-t-il nommer des étrangers comme professeurs d'université? On ne saurait trop affirmer qu'il serait nuisible pour la Chine d'entrer dans cette voie. D'abord, en effet, la plupart de ces professeurs ne parleront pas le chinois. Leurs cours devront donc être traduits, sans contrôle, par des drogman qui, par paresse, en dénatureront le sens et les rendront méconnaissables. D'autre part, les étrangers demandent des traitements considérables. Les finances publiques ne permettent pas de pareils sacrifices. Enfin les professeurs non chinois ne peuvent avoir de contact direct avec leurs étudiants. Il ne peut s'établir entre maîtres et élèves ces rapports féconds qui, plus que l'enseignement lui-même, laissent une trace ineffaçable sur l'esprit de ceux qui en ont profité. Pour prévenir ces multiples inconvénients, il est donc nécessaire de ne nommer aux universités que des Chinois qui auront appris les sciences européennes par de bonnes traductions. A cet effet, il convient d'instituer, dans les principales villes de l'Empire, des commissions de traduction qui auront pour mission de fournir ces instruments d'études.

D'ailleurs, dans tous les cas difficiles, on pourra avoir recours aux Japonais dont la langue ne diffère pas considérablement de la langue chinoise et qui seront d'utiles intermédiaires entre l'Empire du Milieu et la civilisation occidentale.

Mais toutes ces réformes scolaires resteraient stériles s'il n'était procédé à une refonte complète des examens. Car il ne faut pas se le dissimuler: tout progrès est actuellement arrêté par les soi-disant lettrés qui sont aussi réactionnaires que possible.

Il faut, par des mesures rigoureuses, éliminer impitoyablement les non-valeurs. Les examens devront se diviser en trois séries. La première sera de beaucoup la plus difficile; elle servira à rebuter les moins doués. Sur 8.000 candidats, 80 seulement seront déclarés sous-admissibles et subiront les épreuves du 2<sup>e</sup> degré; parmi ces 80 élus, 20 seulement seront admis à prendre part au 3<sup>e</sup> examen. Chang-Chih-Toung déclare qu'un pareil système donnerait d'excellents résultats. Si l'on pouvait admettre comme vérité absolue que les forts en thème sont toujours les plus intelligents, on pourrait conclure sans scrupule à l'excellence des lettrés du terrible réformateur. Malheureusement, nous ne saurions partager de telles illusions. Il va sans dire que les infortunés candidats devront connaître tout ce qu'il est possible de connaître, les sciences occidentales aussi bien que les sciences religieuses et morales chinoises.

Ces réformes administratives, immédiatement réalisables de par la volonté de l'Empereur, devront être suivies de réformes sociales et économiques.

La première de toutes devra viser à l'abolition de l'usage de l'opium. La plaie de l'opium est



comparable au mal que font les animaux nuisibles. Dans toutes les provinces, le fléau apparaît abrutissant la nation, énervant les soldats, appauvrissant les riches, faisant des fonctionnaires de purs idiots.

Il faut montrer au peuple tout le mal qu'il se fait et favoriser les ligues contre le poison. Ces associations demandent aux mandarins, aux professeurs, aux patrons, de ne pas accepter de soldats, d'étudiants, d'ouvriers fumeurs d'opium. En soutenant l'action de ces ligues, la Chine serait débarrassée du mal qui la ronge dans une trentaine d'années au plus tard.

Quand l'Empereur aura sauvé son peuple de la décadence physique et intellectuelle, il s'efforcera d'organiser sa vie sociale. Il ne pourra y arriver qu'en étant exactement renseigné sur les désirs de ses sujets. Il serait souhaitable à cet égard que la presse chinoise fût solidement organisée. Les fonctionnaires étouffent si volontiers tout ce qui serait de nature à leur créer des embarras ! La presse est nécessaire ; il faut combattre cette idée erronée que les publicistes sont des ivrognes et des fous. Leur métier est salubre, car il est aussi coupable de voir mourir quelqu'un sans lui dire de quoi il meurt que de le tuer soi-même.

En attendant que des journaux se soient fondés un peu partout, on accueillera avec bienveillance, et au besoin même, on provoquera les pétitions. En principe, on est bien obligé de reconnaître que la meilleure manière, pour une nation, de communiquer avec son Souverain est d'élire un Parlement chargé de la défense de ses intérêts. Il faut cependant se garder de tomber dans cet excès de réforme. La Chine n'a pas encore suffisamment évolué ; le peuple est encore trop ignorant, il n'est pas mûr pour la représentation législative.

A plus forte raison doit-on rejeter, comme profondément pernicieuses, les idées de ceux qui voudraient remettre aux mains des masses toute autorité et toute puissance. Il faut repousser énergiquement toute tentative démagogique. En Europe, les assassinats de souverains et les rébellions contre l'autorité procèdent de ce détestable esprit. Il faut poursuivre ceux qui émettent de pareilles théories, comme le vautour poursuit la colombe ; quand ces fauteurs de désordre auront disparu, le ciel bénira le peuple.

D'ailleurs il ne faut jamais oublier que, si le pouvoir appartenait à la populace, les églises seraient immédiatement brûlées, des meurtres commis, et pour tirer vengeance de ces attaques, les nations étrangères occuperaient l'Empire et se le partageraient aussitôt. De toutes façons, il est donc salutaire de combattre àprement toute tentative d'évolution révolutionnaire.

Les véritables réformes dont le peuple a besoin sont d'ordre tout pratique. Il importe en effet, qu'un effort sérieux soit fait en ce sens, car seules les nations malheureuses sont indisciplinées. L'agriculture, le commerce, l'industrie seront donc encouragés.

Il sera particulièrement nécessaire de détruire cette légende que l'agriculture n'est pas perfec-

tible, que c'est un art traditionnel. Rien n'est moins vrai. Les Occidentaux le savent parfaitement. Chez eux le sol est exploité d'une façon intensive. Il faut les imiter ; il faut profiter de leurs inventions, acheter leurs machines, utiliser également les forces naturelles telles que l'eau et le vent.

Pour préparer les populations rurales à cette évolution nécessaire, on créera des écoles d'agriculture. On y installera cette fois des professeurs européens. L'enseignement devant être pratique, Chang-Chih-Toung ne voit plus que des avantages à leur nomination.

Les efforts des cultivateurs chinois porteront sur deux objets principaux : sur la culture du thé et sur celle du coton. Depuis que la culture du thé dans les Indes anglaises a été améliorée, le commerce du thé en Chine a été gravement compromis ; on ne pourra relever cette culture vraiment nationale qu'en perfectionnant les méthodes surannées encore en usage en Chine.

Il en est exactement de même pour le coton. Les importations de cotonnades augmentent chaque année, alors que l'Empire pourrait subvenir à ses besoins.

L'industrie n'est guère plus florissante. Les soies chinoises étaient jadis recherchées ; maintenant elles ne trouvent plus qu'un nombre bien restreint d'acheteurs ; les soies japonaises les remplacent progressivement sur les marchés d'Extrême-Orient. Cela vient de ce qu'elles sont trop chères. Les sériciculteurs élèvent leurs vers comme jadis : ils n'ont rien appris ; ils ne connaissent pas les moyens propres à éviter les épidémies des vers. Leurs magnaneries sont décimées périodiquement.

Cette inertie de l'empire lui est très préjudiciable. Les étrangers viennent chercher en Chine les matières premières nécessaires à leurs produits fabriqués ; et c'est ainsi que, l'importation augmentant chaque année, l'argent national se trouve drainé vers l'extérieur. La Chine possède des richesses incalculables qu'elle se laisse dérober. Son sous-sol renferme des mines de toutes sortes. Elles restent inexploitées, à moins que les Européens ne les aient déjà accaparées. C'est ainsi que tout le Chantoung et tout le Chansi se trouvent aux mains des Occidentaux.

Il est vrai que les exploitations minières demandent beaucoup de science et beaucoup de capitaux. Les Chinois ne sont pas en mesure, pour l'instant, de procéder eux-mêmes à l'extraction du charbon, du pétrole, des minerais. Les experts européens demandent trop d'honoraires et les sociétés exclusivement indigènes seront rarement assez puissantes, au point de vue financier, pour supporter toutes les charges qui leur incomberont. On enverra donc à l'étranger des étudiants intelligents, capables de s'assimiler les sciences minières ; à leur retour, les lettrés s'efforceront de provoquer la constitution d'associations de capitalistes indigènes capables de subvenir aux frais d'établissement et d'exploitation de concessions minières. Jusque-là il ne faut pas entraver

l'action européenne. Il faut laisser les Occidentaux faire les recherches nécessaires. On s'assurera, d'une manière ou de l'autre, une part dans les bénéfices de ces entreprises.

D'ailleurs rien de tout ceci ne sera possible tant que les voies de communication ne seront pas, non seulement améliorées (il n'en existe pour ainsi dire pas), mais créées.

Il faut à la Chine des routes, des chemins de fer pour permettre aux cultivateurs de vendre leurs produits et de faire venir à peu de frais des engrais chimiques, pour faciliter aux négociants et aux industriels leurs transactions, aux soldats leurs concentrations. La tâche est lourde, prodigieuse à accomplir, mais l'intérêt supérieur de l'Empire exige qu'elle soit accomplie aussitôt et aussi complètement que possible.

\* \* \*

L'idéal de Chang-Chih-Toung sera-t-il réalisé dans un avenir prochain? Personne ne le croira sérieusement. On peut même se demander s'il le sera jamais.

Ce programme de rénovation, conçu par un homme d'Etat, qui jouissait, il y a quelques mois encore, de la plus haute situation, méritait cependant d'être connu. Il nous semble en effet que si la Chine devait un jour se réorganiser elle-même, elle ne le pourrait qu'en appliquant des mesures du genre de celles préconisées par Chang-Chih-Toung. Il faut se garder en politique de toute prétention doctrinaire. On concevrait facilement un système de réformes plus complet, plus élégant que celui de l'ancien vice-roi de Nankin; on pourrait peut-être difficilement en imaginer de mieux adapté aux exigences du milieu.

Ce programme tient compte, en effet, des habitudes d'esprit chinoises. Il proclame hautement que la résurrection doit se faire au profit de la Chine et autant que possible par les Chinois. Il affirme que rien d'essentiel dans les vieilles institutions ne sera changé. L'Empereur restera toujours le chef vénéré de l'Etat, la famille s'appuiera comme par le passé sur le culte des morts et sur l'autorité paternelle. Chang-Chih-Toung a donc fait de larges concessions aux groupes rétrogrades, xénophobes et conservateurs.

Les moyens pratiques, qui sont indiqués pour arriver aux résultats proposés, sont également chinois. « Que l'Empereur daigne commander, disent MM. Reclus (1), tous s'empressent d'obéir: s'il lui convient de prendre la fortune ou la vie d'un citoyen, c'est avec reconnaissance que le condamné doit livrer l'une et l'autre. » Les éminents géographes ont bien soin d'ajouter que ceci est la théorie, mais que la pratique diffère grandement. Nous croyons aussi que la reconnaissance du Céleste spolié ou condamné à mort ne doit être que très relative; tous ceux qui connaissent la Chine s'accordent à dire cependant que cet abandon plus ou moins volontaire de la vie et des biens, se répète si souvent que cette habi-

tude — fâcheuse assurément — est passée dans les mœurs du prince et de ses sujets. Nous estimons donc que les moyens tout à fait asiatiques, pour créer des ressources nouvelles à l'Etat, auraient assez de chances d'être acceptés par les fils de Han. Personne ne serait autrement étonné que l'Empereur confisquât une partie des biens ecclésiastiques et « invitât » les riches de la contrée « à faire don » de terrains pour la construction d'écoles de toute nature.

Les Chinois pourraient se relever sous le régime impérial du despotisme éclairé. C'est le mérite de Chang-Chih-Toung de l'avoir nettement indiqué.

RENÉ MOREUX.

## A MACAO

### I. — LES PORTUGAIS.

Dès le mois de janvier 1902, sous la signature R. C., nous signalions dans le Bulletin (1), les visées du Portugal, relatives à « l'extension de Macao » et à l'acquisition du territoire de Heung-Chan et de l'île de Lappa. Nous en avons montré les conséquences éventuelles, dangereuses surtout à cause d'une connivence avec la puissance maîtresse de Hong-kong et impériale ou impériale alliée de la cour portugaise. Ce serait un investissement anglo-portugais des bouches des rivières de Canton et de l'Ouest (Sikiang) qui touche aux limites du Tonkin. Une telle éventualité nous eût forcés à prendre pied sur le littoral des îles Saint-Jean. La carte publiée montre les situations respectives. La demande portugaise fut rejetée en partie. On continuait à négocier au sujet des îles, du chemin de fer de Macao à Canton, en prenant prétexte du remaniement des tarifs douaniers, édicté par le protocole d'octobre 1901, auquel le Portugal n'avait pas pris part. Nous avons indiqué (2) cette évolution. En même temps nous annoncions franchement le projet de l'Indo-Chine d'établir à Canton, ou dans son voisinage immédiat, un inoffensif et salutaire sanatorium pour ses fonctionnaires. De là la grande colère de la presse anglaise de Hong-kong et de Londres.

Qu'est devenu le projet? Par quelles phases a-t-il passé? Que doit-on en penser? A quoi avons-nous abouti? Tels sont les renseignements que nous croyons utile de donner, en traitant la question dans ses détails, dans ses divers points de vue français, portugais et anglais et dans les solutions multiples auxquelles, de part et d'autre, on est arrivé. Elles semblent tout à notre avantage et il nous sera agréable de le constater.

Jusqu'ici le Portugal n'était pas, vis-à-vis de la Chine, une puissance à traité. Bien que l'occupa-

(1) Bulletin de janvier 1902, p. 22 et suiv.

(2) Bulletin de septembre 1902, p. 413 et suiv.

tion portugaise daté de 1580, la Chine n'avait jamais reconnu au Portugal cette possession de fait.

D'autre part, le Portugal, non signataire du protocole de septembre 1901, semblait, disions-nous, ne pas vouloir adhérer à l'application pour Macao des récentes réformes douanières, maritimes et économiques, adoptées entre la Chine et les puissances alliées.

Néanmoins, le Portugal, suivant le courant d'expansion européenne en Chine, réclamait une délimitation nouvelle et une extension de son exigü territoire. La Chine faisait, comme pour l'Italie naguère, la sourde oreille. Les choses viennent de s'arranger à la satisfaction commune et tout rentre dans l'ordre commun, mais sans l'extension demandée.

Une entente douanière est intervenue en octobre, faisant de Lappa un port à traité. De plus, le Portugal a obtenu la concession du chemin de fer de Macao à Canton et le droit d'établir des douanes intérieures sur son territoire.

En décembre 1899, on annonçait qu'à la veille de la guerre avec le Transvaal, l'Angleterre avait conclu avec l'Allemagne un traité secret, visant le partage complet des possessions coloniales portugaises. M. de Tattenbach, ministre allemand à Lisbonne, aurait proposé l'achat de Macao. En 1902, on a démenti cette proposition ; mais, de diverses sources, on confirme l'existence, du traité secret.

Aux termes de ce traité, l'Angleterre s'adjugeait Delagoa-Baie et l'Allemagne les possessions asiatiques du Portugal : Goa, Timor, Macao, Din, c'est-à-dire 20.000 milles carrés de territoire, avec un million d'habitants, plus le territoire au nord de Zanzibar, le tout moyennant paiement au Portugal de 25 millions de marks. Ce ballon d'essai semble avoir crevé. Le coup de décembre 1899 fut rejeté, le 17 février 1900, par le premier larron sur le second.

Une autre campagne entreprise à Macao même avait échoué. Elle avait pour but, moyennant la cession de Delagoa, ou de faire agrandir le territoire de Macao ou de vendre Macao à l'Angleterre. Celle-ci l'aurait cédé à l'Italie, troisième larron, pour la consoler de l'échec de sa tentative sur la baie de San-moun et pour s'en faire un paravent contre notre établissement de Kouang-tchéou. Macao aurait rempli en Chine le même rôle que Kassala en Egypte. Comme il n'y a pas de fumée sans feu, nous avons préféré prévenir ce commencement d'incendie pour ne pas avoir à l'éteindre. On ne saurait oublier que les traités franco-chinois réservent à l'influence française le Kouang-toung et le Kouang-si.

N'a-t-on pas songé à relier télégraphiquement l'Indo-Chine d'une part et Kouang-tchéou d'autre part avec la colonie portugaise et avec Canton, en posant un câble dans une des îles voisines de Macao ?

N'avait-on pas proposé à deux gouvernements européens d'acheter à Macao la propriété privée de Bona-Vista (Bellevue) ? N'avons-nous pas songé

et n'avions-nous pas réussi à devancer ces rivaux en acquérant ce domaine pour 150.000 francs pour en faire un hôpital, un sanatorium pour le personnel de l'Indo-Chine ? Voyons donc quelle a été en cette occurrence l'action française.

## H. — LES FRANÇAIS.

Lorsque la rivalité politique s'en mêle et que l'esprit d'un accaparement sans scrupule intervient dans les relations internationales, le fait le plus simple, l'acte le plus franc et le plus honnête, le plus légitime devient un acte anti-amical, une menace, un danger aux yeux de voisins avides et prévenus. C'est ce qui a lieu de la part des Anglais de Hong-kong vis-à-vis de nos nationaux de Macao.

Hong-kong est aride et brûlant. C'est un îlot granitique dont le climat est débilitant. En face, et à un jour à peine de distance, sur l'autre rive du Si-kiang se trouve Macao, oasis verdoyant et frais, au climat salubre et reconstituant. Les habitants de Hong-kong y vont chaque été respirer sous les ombrages rafraîchis par la brise constante.

Le général Montauban, en 1860, y avait installé, de concert avec le médecin en chef de la marine, un hôpital maritime pour le corps expéditionnaire de Chine.

La petite langue de terre où est bâtie la ville fut concédée par la Chine, en 1580, aux Portugais qui avaient délivré le littoral de Canton d'un terrible chef de pirates. Les Portugais y firent pendant 250 ans un commerce considérable jusqu'en 1839, époque où l'habile gouverneur Amaral fut assassiné par ordre du gouvernement chinois. C'est aussi la date de la création de l'établissement de Hong-kong.

Aujourd'hui la colonie portugaise n'est plus qu'une ville chinoise habitée par 5.000 Européens et 30.000 Chinois. Ce sont des Chinois qui remplissent les services publics, sous les ordres du gouverneur. Le port intérieur n'est accessible qu'aux petits navires ne dépassant pas 4 mètres de tirant d'eau. C'est à 4 milles de Macao, en face de Tipa ou de Koho, que vont mouiller les gros navires. Ils y sont exposés aux violences de la mousson de nord-est et des typhons.

Le port intérieur consiste en un canal situé entre la côte Ouest et l'île de Lappa. Or ce canal s'envase par les alluvions du Tchou-kiang.

Le grand avantage de Macao sur Hong-kong, c'est donc sa situation sanitaire. Macao, qui reçoit la brise du Nord tempérée par la mer, est bâti en amphithéâtre sur une haute colline. A ses pieds s'étendent sur le rivage les trois villages de Montcheou, Patana et Monga aussi peuplés que Macao. Leurs maisons en briques vernissées aux toits recourbés, présentent de la rade un pittoresque aspect.

Comme à Hong-kong plus tard, il a fallu à Macao faire d'extraordinaires travaux pour tracer des rues en pente raide, construire les maisons sur le flanc de la colline. Les plus belles sont

celles de la Praya-Grande, promenade bien ombragée le long des quais.

Les forts de Penha et Monte dominant la ville. A leurs pieds s'ouvre la grotte rocheuse où Le Camoens composa les *Lusiades*. Elle est enclavée dans les jardins d'un riche portugais, M. Marquês.

### III. — HISTOIRE D'UN HÔPITAL.

L'hôpital maritime de Macao nous rendit en 1860 les plus grands services, pendant l'expédition de Chine. Puisque nous sommes en Indo-Chine et qu'il s'y trouve un nombreux personnel français, puisque nous entretenons dans les mers de Chine une importante escadre, pourquoi ne reconstituerait-on pas à l'état permanent un sanatorium pour les civils, les marins et les militaires à Macao, plutôt que d'envoyer ce personnel à Kobé, au Japon? Une idée, toute simple pour nous, devait pourtant paraître dangereuse à des voisins hargneux qui trouvent Macao trop près de Hong-kong.

Lorsque nous étions les alliés désintéressés et naïfs des Anglais en Chine, ils n'ont pas dénoncé comme un « péril français », l'installation de l'hôpital organisé par le général Montauban. C'est la reconstitution de cet hôpital qui constitue maintenant ce péril aux yeux des Anglais de Hong-kong.

Bellevue est un site charmant, non dans la banlieue de Paris, mais dans la banlieue de Victoria, en Chine. Ce lieu de promenade avait été acheté 150.000 francs à son propriétaire, qui nous avait donné la préférence. Dès que notre achat fut connu, les autorités portugaises ne demandèrent pas mieux que de le ratifier. Mais, sur les instances de leurs voisins, elles reçurent ordre de ne pas procéder au transfert. Or, nous ne voulions, dans cette affaire privée, agir que du plein consentement du gouvernement de Lisbonne.

On songea alors à acquérir au prix de 40.000 francs une autre propriété privée à côté de l'hôpital portugais : même refus indirect du gouvernement de nous en laisser prendre possession. Notre hôpital eût été situé, comme il convient, sur un promontoire nommé Catai, près duquel est un mouillage en eau profonde qui commande l'entrée de Macao et de Canton. *Indè iræ.*

Aussi les autorités britanniques de Hong-kong s'étaient mises en rapport avec celles de Lisbonne et de Pékin, dès le mois d'octobre 1901.

En mai 1902, lord Cranborne promet à la Chambre des communes de faire une enquête sur l'acquisition de ce terrain chinois. De quel droit? Ce terrain n'est pas à la Chine, il est à un Chinois en territoire portugais. La transaction est régulière.

Le 25 juin, notre escadre visite Macao, ce qui est son droit. Immédiatement, on interpelle à la Chambre des communes sur les résultats de l'enquête précitée. Lord Cranborne répond « qu'on ne sait rien de cette visite; mais qu'il résulte des renseignements parvenus qu'un terrain a été acheté par les missionnaires français, près et en

dehors de Macao, pour y construire un hôpital. »

Est-ce que nos missionnaires n'ont pas un établissement, un sanatorium, une imprimerie à Hong-kong? Eh bien, alors?

Après l'abandon de nos deux acquisitions faites ouvertement, loyalement et conformément aux lois portugaises, nous avons vu en effet nos missionnaires acquérir un terrain et une propriété privée en dehors de Macao, du côté où la colonie demandait à s'étendre. C'est le droit inscrit pour nos missionnaires dans les traités. Lord Cranborne n'a pu que constater le fait; mais ce qui est critiquable, c'est l'attitude imposée par son gouvernement à celui de Lisbonne; voit-on cet asile d'invalides menacer le formidable établissement de Hong-kong et de Kowlon?

### IV. — LE PÉRIL FRANÇAIS.

La presse anglaise de Chine dénonce (juin 1902) cet achat en ces termes : « Le terrain acheté par les Français est un morceau considérable du promontoire de Catai, en face des neuf îles, à 30 minutes de cheval de Macao. C'est une position d'un immense avantage stratégique (tout ce qui n'est pas aux Anglais est stratégique). Elle est importante pour toute nation visant à développer son influence dans la Chine méridionale. Elle conviendrait à une flotte destinée à une opération rapide sur Hong-kong! Le gouvernement chinois, devant ratifier le transfert, des oppositions seront soulevées contre cet acte. Des conflits d'intérêts surgiront entre les puissances intéressées quant aux droits maritimes sur la baie qu'entoure le cap Catai. On ne pourra y donner de solution sans complications internationales! »

Pour un hôpital, c'est bien menaçant; mais le texte des traités ne laisse place à aucune opposition, comme nous l'avons fait ressortir dès le 10 juillet dernier.

En août dernier, la presse anglaise consacre de longues colonnes à l'histoire de l'acquisition faite par les missionnaires, dans un but d'humanité vraie et sans hypocrisie.

« Comprend-on, disent ces organes anglo-chinois, que la France ose entrer en rivalité dans le sud de la Chine avec les autres puissances? Comment se permet-elle de s'établir à Kouang-tchéou, de créer des bureaux de poste à Canton et au Yunnan? Comment laisse-t-elle ses missionnaires élever des églises sur les rives du Si-kiang? Elle prend maintenant à Macao un pied *stratégique*. Elle a fait acheter par un médecin de la marine l'hôtel de Bona-Vista. On ne l'a su qu'en juin 1902. La correspondance entre le procureur de la mission, le P. Nolasco da Silva, le gouvernement, le syndicat chinois et le capitaine Clark ne parle pas des négociations entre ce dernier et le médecin français.

« Le gouverneur Horta e Costa refusa par ordre de valider l'acte. Les Français achetèrent alors la villa Branca, « propriété d'un haut fonctionnaire portugais ». Celui-ci fut mis en demeure par son gouvernement de renoncer à la vente.

« En vertu du traité de 1860, les missionnaires achetèrent une autre propriété, hors de la ville. Mais la juridiction spirituelle appartient à l'évêque de Macao et par conséquent la clause du traité ne s'applique pas aux prêtres français sur le territoire portugais. »

Alors, autre tactique : les Anglais suggèrent à la mission portugaise de s'opposer à l'acte des missionnaires français.

En outre, ils ont poussé un ancien directeur de l'hôpital chinois de Macao à revendiquer ce terrain, comme ayant été donné autrefois par d'anciens employés à cet hôpital chinois. Et, suivant la procédure ordinaire, ce Chinois se mit à y faire un cimetière. Un membre de la mission française visita le terrain et constata que le Comité d'administration de l'hôpital chinois y faisait creuser des tombes. Notre habile et énergique consul à Canton, M. Hardouin (aujourd'hui chef de cabinet de M. Beau), sur la plainte de la mission, demanda au vice-roi de faire arrêter le Chinois Ip-Lui-San, chef de l'hôpital chinois et le sous-préfet de Chin-san, qui avait toléré son usurpation. Le vice-roi prescrivit à ce fonctionnaire de faire donner satisfaction à la partie lésée. Ce Lui-San est un Chinois, sujet portugais naturalisé. Il en a référé à son gouvernement. Les choses en étaient là.

« Les autorités de Hong-kong, dit la presse anglaise, ont pris position dès le début de ces difficultés. Elles agissent sur la colonie portugaise. Il y a lieu de détacher de l'escadre britannique des canonnières, afin de tenir l'Amirauté au courant de tout ce qui se passe aux abords de Catai. Une invasion de Macao par les Français est possible. La Grande-Bretagne, dans un moment aussi critique, ne manquera pas d'aider cet allié et cet ami! »

Et dire que le roi Louis était, ces jours derniers, à Paris et a accepté de dîner chez le Président de la République et au quai d'Orsay sans se préoccuper du péril qui menace sa colonie de Macao.

Et dire qu'il est parti pour Londres sans avoir l'idée de solliciter du roi Edouard VII l'envoi à Macao de toute la flotte britannique, afin d'empêcher la création d'un hôpital!

La propriété nouvelle de la mission française est précisément située à San-kouapou, ou Consa, dans le district de Heung-chan, à peu de distance de la Porta de Cerco, limite de la colonie portugaise de Macao.

N'est-elle pas curieuse cette histoire d'hôpital qui prend aux yeux écarquillés des Anglais les proportions d'un fait stratégique et diplomatique? Pauvres malades!

#### V. — CONCLUSION.

Tirons-en la morale pratique : le moindre acte de notre part, public ou privé, provoque des questions insidieuses au Parlement anglais. Les menées britanniques au Siam, dans les États malais, aux Hébrides, au Maroc, en Kabylie, sont rarement l'objet, au Parlement français, de questions posées à notre ministre des Affaires étrangères.

De sorte que les membres du Parlement anglais sont renseignés sur tous nos actes, qu'ils suivent de près. Ni le public, ni les Chambres françaises n'ont de renseignements officiels et précis ni sur les actes britanniques touchant à nos intérêts, ni sur nos propres actes à l'extérieur.

Dans l'espèce, l'affaire est simple et claire. Nous avons agi honnêtement et franchement. Nos nationaux ont contracté dans la plénitude de leurs droits. Laissons dire et usons de nos droits dans un intérêt national et international, dans l'intérêt de nos marins, soldats et fonctionnaires indo-chinois, dans un intérêt d'humanité.

CH. LEMIRE.

## ASIE FRANÇAISE

**L'inauguration du monument Jules Ferry à Haïphong.** — L'inauguration du monument Jules Ferry a eu lieu, le 11 janvier 1903, sous la présidence de M. Beau. Devant ce monument dû au sculpteur Antonin Mercié et reproduction de ceux qui existent déjà à Saint-Dié et à Tunis, plusieurs discours ont été prononcés : l'un, par M. d'Abbadie, président du comité qui a remis le monument au résident-maire d'Haïphong ; l'autre, par M. Domergue, résident-maire qui a remercié le Comité ; un troisième enfin, par le gouverneur général. Nous croyons devoir reproduire ce dernier discours qui résume très bien l'histoire de la conquête du Tonkin.

#### DISCOURS DE M. BEAU

Messieurs,

Aucune statue ne fut plus méritée ni plus justement placée que celle de Jules Ferry à Haïphong.

Le Tonkin devait cet hommage public à la mémoire de l'homme d'État qui a contribué plus que tout autre à en faire une terre française, et votre cité avait tous les droits à revendiquer l'honneur de posséder ce monument.

N'est-ce pas ici que, pendant les années de la conquête, ont pris pied les colonnes que la Mère Patrie envoyait au Tonkin pour le maintien de ses droits? Haïphong est fille de l'expédition : elle lui doit son caractère éminemment français.

Le développement de la ville offre du reste comme un raccourci de l'histoire de la colonisation française du Tonkin.

Partout on y voit l'effort pour vaincre une ingrate nature, partout on y trouve la trace des hésitations ou de la hâte de fiévreuses époques ; nulle part enfin ne triomphe d'une façon plus éclatante, que dans cette ville bâtie sur la vase d'un fleuve, l'action persévérante et victorieuse du colon français.

Et c'est l'image même du Tonkin tout entier, où notre établissement n'a pu se faire qu'au prix de l'effort le plus considérable qui ait été demandé à la France depuis la conquête de l'Algérie.

L'histoire militaire de cette longue campagne nous offrirait bien des pages glorieuses, et je pourrais puiser dans

le récit des faits d'armes de nos soldats les plus légitimes sujets d'orgueil et de fierté nationales.

Mais ma tâche, devant cette statue, est plus sévère, j'ai à relater les phases d'une lutte à la fois militaire, navale, diplomatique et parlementaire, dans laquelle la fortune se montra si souvent contraire. Cette histoire, quelque douloureuse qu'elle soit, nous offre de précieux enseignements. Elle nous montre ce que l'Indo-Chine doit à Jules Ferry et de quelle trempe il a fallu que fût son caractère pour que l'entreprise du Tonkin ne sombrât pas, entraînant, dans la déroute de l'opinion, l'idée coloniale elle-même.

Quand Jules Ferry prit le pouvoir, notre situation était déplorable. En Annam, la cour encouragée éludait les stipulations du traité de 1874; au Tonkin régnait un état d'hostilité déclarée, entretenu et soutenu par les forces régulières de la Chine. A Pékin même, notre diplomatie s'épuisait en vaines tentatives où s'usaient notre autorité et notre prestige.

La position était devenue tout à fait dangereuse à la fin de 1882, à la suite du hardi coup de main du commandant Rivière sur la citadelle.

Ce brillant fait d'armes laissait la vaillante petite troupe exposée à toutes les surprises des bandes chinoises et annamites qui assiégeaient en quelque sorte la ville de Hanoi. Le danger était pressant.

Le cabinet Duclerc hésitait cependant. Seul l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine, semblait avoir une vue juste de la situation et demandait l'envoi de 6.000 hommes : on lui en accorda 700.

La même hésitation se produisait dans l'action diplomatique. La Chine s'enhardissait au point de nous offrir pour bases d'un accord le partage du Tonkin et le maintien de sa suzeraineté sur l'Annam. Notre représentant à Pékin ne croyait pas pouvoir refuser la conversation et s'engageait dans les pourparlers les plus malheureux.

Telle était la situation au moment où Jules Ferry prit la présidence du Conseil des mains de M. Duclerc.

Alors, en quelques mois, la face de notre politique change. La France fait vraiment figure de grande puissance dans cette partie du monde où l'on commençait à douter de sa force.

Au Tonkin, Jules Ferry reprend, à l'occasion de la mort de Rivière, le programme de Jauréguiberry et expédie un renfort de 7.000 hommes.

D'autre part, résolu à briser la résistance de la cour de Hué, il déclare le blocus de la côte d'Annam et envoie l'amiral Courbet à Hué, où un nouveau plénipotentiaire, M. Harmand, dicte au gouvernement annamite un traité de protectorat qui ne laisse place à aucune équivoque.

Mais si la situation se rétablit en Extrême-Orient, il n'en est pas de même en France où les premiers actes d'énergie du cabinet Ferry provoquent la surprise, l'inquiétude et bientôt l'opposition la plus âpre et la plus acharnée.

Aux soucis de la lutte diplomatique et militaire vont s'ajouter désormais pour Jules Ferry ceux de la lutte parlementaire.

Vous conduisez la France à une aventure ! Tel est le thème de l'opposition.

C'est le ministre des Affaires étrangères du cabinet Ferry, c'est Challengel-Lacour, qui relève l'accusation.

« Une aventure ! répond-il, dans la séance du 30 octobre 1883, si par ce mot on entend une entreprise dans laquelle il y a quelques chances à courir, une part à faire à la fortune, des difficultés imprévues à rencontrer, à vrai dire je ne connais pas d'entreprise qui ne soit une aventure et la peur aveugle des aventures peut nous tuer. Elle ne peut que conduire au repos absolu et quelquefois à des défaillances irréparables.... Mais si vous réservez ce nom d'aventure à une entreprise formée sans réflexion,

que ne commandent ni l'intérêt ni l'honneur, qui ne procède que d'un esprit d'agitation et d'inquiétude, je ne connais pas, à vrai dire, d'entreprise qui le mérite moins que cette entreprise du Tonkin .. »

Le noble langage du philosophe et du républicain éprouvé qu'était Challengel-Lacour ne désarme pas les adversaires du Cabinet. Challengel-Lacour, malade et fatigué, renonce bientôt à la lutte dont Jules Ferry allait désormais assumer seul tout le poids.

Le 20 novembre, il ajoute le portefeuille des Affaires étrangères à la présidence du Conseil et saisit la première occasion d'exposer sa politique. Il ne songe pas à réduire l'importance de l'entreprise qui rencontre tant d'opposition. Il s'efforce plutôt d'en définir toute la portée.

Messieurs, la supériorité des hommes d'Etat se reconnaît à leur faculté de discerner, dans la contingence des événements, les conséquences lointaines qui en découleront un jour. Or, Jules Ferry sut admirablement deviner la portée des événements qui se déroulaient en Extrême-Orient. Son premier discours à la Chambre des Députés, en qualité de ministre des Affaires étrangères, élargit le cercle étroit dans lequel la politique française s'était confinée jusque-là et découvre devant l'opinion surprise et récalcitrante les vastes horizons de la politique coloniale.

« La monarchie, dit-il, avait légué à la République une France amoindrie, mutilée ; le premier devoir de la République est de ne pas perdre, de ne pas aliéner une seule parcelle du territoire qui lui était demeuré... Toutes les parcelles du domaine colonial, ses moindres épaves doivent être sacrées pour nous, parce que d'abord c'est un legs du passé, et ensuite parce que c'est une réserve pour l'avenir.

« Est-ce que la République doit avoir une politique éphémère, de courtes vues, uniquement préoccupée de vivre au jour le jour ? Est-ce qu'elle ne doit pas, comme tout autre gouvernement, considérer d'un peu haut l'avenir des générations qui lui sont confiées, l'avenir de cette grande démocratie laborieuse, industrielle, commerçante dont elle a la tutelle?... Jetez les yeux sur la carte du monde, et regardez avec quelle vigilance, avec quelle ardeur, les grandes nations qui sont vos amies ou vos rivales s'y réservent des débouchés. Il ne s'agit pas de l'avenir de demain, mais de l'avenir de cinquante ans ou de cent ans, de l'avenir même de la patrie, de ce qui sera l'héritage de nos enfants, le pain de nos ouvriers. Eh bien, regardez avec quelle ardeur chacune de ces races industrielles, justement occupées de cette grave question des débouchés qui est une question vitale pour toute nation productrice, regardez, dis-je, avec quelle ardeur elles s'efforcent de se faire leur part dans le monde encore inexploré, dans cette Afrique, dans cette Asie qui recèlent tant de richesses, et particulièrement dans cet immense Empire chinois.

« Il ne s'agit pas, bien entendu, et personne n'y a songé, de vouloir le conquérir, ce grand Empire chinois... Les nations européennes ont reconnu depuis longtemps que la conquête de la Chine, de ces 100 millions de consommateurs, devait être faite uniquement par les produits et par les producteurs européens. Mais il faut être à portée de cette riche région pour en entreprendre la conquête pacifique. Et c'est pour cela que j'admire et que je remercie la vigilance, la sagesse ou l'instinct profond qui a poussé nos prédécesseurs vers l'embouchure du fleuve Rouge et qui leur a montré comme but la possession du Tonkin. Voilà ce qui fait le grand intérêt de cette entreprise. Voilà ce qui porte le débat plus haut que toutes les questions de portefeuille. Voilà ce qui démontre à mon sens, par un exemple éclatant et décisif entre tous, qu'il est impossible, qu'il serait détestable, antifrçais, d'interdire à la République d'avoir une politique coloniale. Cette politique, il faut qu'elle soit sage, bien entendue, il faut qu'elle soit

prudente, qu'elle ne perde jamais de vue l'autre intérêt continental qui est la vie même de ce pays. »

Ainsi, Messieurs, dès le début, l'idée coloniale se lie, dans la pensée de Jules Ferry, à l'idée du Tonkin, et c'est pour l'une autant que pour l'autre qu'il va soutenir la lutte contre ses adversaires.

Après s'être expliqué devant la Chambre et y avoir tracé le programme de la politique coloniale, Jules Ferry se retourne vers le Sénat, où l'opposition de droite essayait, par l'organe du duc de Broglie, d'alarmer la conscience nationale en montrant la France affaiblie par des entreprises lointaines, exposée aux coups d'une nouvelle coalition.

L'éloquence de Jules Ferry s'élève plus haut encore que dans le précédent débat. Ce n'est plus seulement l'idée coloniale, c'est la politique même de la France nouvelle qu'il définit en termes magnifiques : Il fait le procès de la politique du « recueillement » ou de « l'isolement ».

« L'heure, dit-il, qui marquerait le commencement de la décadence pour notre pays serait celle où, sous prétexte de recueillement, on voudrait lui imposer une politique d'abandon et de défaillance.

« On dit qu'un pays devient fort par cela qu'il se contente et qu'il se réserve. Mais une nation ne se soutient pas sans l'estime du monde; c'est sur l'estime du monde que repose son crédit. Ce serait, pour un pays comme le nôtre, se diminuer singulièrement que de se déclarer inférieur aux tâches qui ne paraissent pas trop lourdes à nos prédécesseurs. Un pays ne grandit pas quand il hésite devant les moindres difficultés, qu'il a l'oreille attentive au moindre cri d'alarme, qu'il est la dupe de toutes les comédies de presse; quand il n'a pas en lui-même la confiance qu'il faut qu'il ait, parce qu'elle est juste, parce qu'elle est légitime, parce qu'elle est nécessaire. Pour que les autres aient confiance en vous, il faut d'abord que vous ayez foi en vous-mêmes. C'est pour cela que je vous prie de voter à la plus grande majorité possible les crédits qui nous permettront tout à la fois de négocier et de combattre. »

Les votes qu'il obtient du Parlement lui permettent, en effet, de combattre énergiquement au Tonkin pendant qu'à Pékin il maintient habilement la porte ouverte à une négociation et à un accord.

Des renforts sont envoyés à l'amiral Courbet qui a pris la direction des opérations à terre. L'armée ennemie est chassée de Sontay. De nouveaux contingents arrivent. Le général Millot prend la direction des opérations militaires; Bac-ninh tombe le 12 mars, Hun-hao le 12 avril. Le Delta est entre nos mains.

Le gouvernement chinois est inquiet et sent approcher l'heure où un adversaire résolu va lui faire porter la responsabilité de sa politique ambiguë. Il tâte les puissances, il essaie de les interposer entre le gouvernement de la République et lui : Ferry écarte habilement les interventions, enlève à la Chine son dernier moyen de résistance. Elle cède enfin.

Le commandant Fournier est autorisé à recevoir les propositions de Li-Hong-Tchang. Le traité de Tien-tsin est conclu et approuvé, la Chine s'y engage à évacuer le Tonkin. Notre position à Hué est tacitement reconnue par le plénipotentiaire chinois. La guerre est finie : nous sommes chez nous au Tonkin : il ne nous reste plus qu'à pacifier et à organiser le pays.

L'évacuation est commencée par les troupes chinoises ; les troupes françaises vont les remplacer dans leurs garnisons de la frontière.

Soudain tout est remis en cause par le tragique malentendu de Bac-lé, dû à l'inexpérience du négociateur français, à la négligence du plénipotentiaire chinois et à l'imprudence d'un chef militaire.

L'opinion, sur le point de se reprendre, s'affole de nou-

veau, déchire l'instrument de paix signé à Tien-tsin et réclame une revanche de ce qu'on appelle le guet-apens de Bac-lé.

L'énergie de Jules Ferry n'est pas atteinte par ce revers inattendu. Il reste ferme dans sa politique initiale : combattre et négocier. Il envoie à la Chine un ultimatum et ordonne à la flotte française de se mettre en mesure d'agir. La diplomatie chinoise essaye de se réfugier derrière les puissances dont elle sollicite l'intervention. Jules Ferry ne s'y arrête pas, il maintient son ultimatum et, le délai expiré, fait bombarder Kelung par l'amiral Lespès.

Il attend un moment l'effet sur le gouvernement chinois de cet acte de vigueur. Loin de se montrer intransigeant, il laisse entendre à la Chine qu'il céderait volontiers sur le chiffre de l'indemnité fixé par l'ultimatum. Courbet est embossé dans la rivière Min, impatient d'action. La Chine attermoie. Elle compte sur les médiations qu'elle continue de solliciter à Washington, à Berlin et à Londres.

Ferry comprend qu'il faut frapper un nouveau coup ; mais avant cette action, qu'il espère devoir être décisive, il tient à expliquer la situation au Parlement et à obtenir un nouveau vote de confiance. Fort de cet appui, il adresse à la Chine une dernière mise en demeure qui reste sans réponse.

Courbet est autorisé à agir. En trois jours il remonte le Min, réduit au silence les batteries de la rivière, bombarde l'arsenal de Fou-tchéou et coule la flotte chinoise ; mais ce brillant fait d'armes ne produit pas le résultat attendu. Fou-tchéou est loin de Pékin ; un nouvel effort sera nécessaire.

Courbet propose de porter sa flotte dans les mers du Nord contre Port-Arthur ou Wei-hai-wei et de faire le blocus de Petchili.

C'était bien le seul plan d'action réellement efficace et Jules Ferry l'avait compris depuis longtemps ; mais il avait à tenir compte de deux facteurs dont Courbet pouvait faire abstraction : les puissances maritimes et le parlement.

La nécessité de ménager les susceptibilités des puissances maritimes, qu'inquiétait chaque jour davantage la prolongation de la guerre, s'était imposée dès le premier jour à Jules Ferry. Et pour qui sait avec quelle appréhension les étrangers suivaient alors les progrès de la France, on ne saurait trop admirer les ressources d'une diplomatie qui sut manœuvrer, sans en heurter aucun, parmi les écueils des interventions, des arbitrages ou des médiations étrangères, et qui non seulement sut conserver toute liberté au jeu de la politique française ; mais encore réussit, tout en écartant les interventions, à se concilier la neutralité bienveillante de médiateurs eux-mêmes et les préparer à accepter la grave mesure du blocus du Petchili.

Cette action décisive, il lui faut la préparer non seulement sur le terrain diplomatique, mais encore sur le terrain parlementaire.

L'opinion énermée réclamait, il est vrai, des mesures énergiques. Mais l'opposition, toujours sur la brèche, ne désarmait pas, et à chaque nouvel acte de vigueur dénonçait au pays la guerre et ses dangers.

Il fallait inventer tout un vocabulaire nouveau de droit international pour faire accepter les mesures nécessaires à une majorité de plus en plus hésitante, à mesure qu'elle se rapprochait de la date des élections et que la fin de la campagne lui semble plus éloignée. Politique de gages, politique de représailles : il fallait épiloguer sur les mots avant d'agir, il semblait que les mauvais jours de Byzance fussent revenus.

Mais l'énergie et la ténacité de Jules Ferry étaient supérieures aux obstacles. Chaque crédit enlevé au prix d'un nouvel effort sert à renforcer notre position militaire, et

quand le terrain diplomatique est enfin déblayé, on est prêt à frapper de grands coups sur mer et sur terre.

Brière de l'Isle a en mains des forces considérables; il marche sur Lang-son et débloque l'héroïque Dominé de Tayen-quang.

Courbet reçoit enfin l'ordre de bloquer le Petchili et de saisir le riz, déclaré contrebande de guerre.

La Chine ne peut plus résister et se résout à négocier sur des bases acceptables. Un intermédiaire officieux prépare les voies à Paris. On est d'accord, et Jules Ferry attend de Pékin la nouvelle de l'acceptation du nouveau traité.

Hélas! ce n'est pas de Pékin qu'arrive le télégramme, c'est de Lang-son! Notre armée est en échec; Négrier est blessé! Pour la seconde fois Jules Ferry, à la veille du succès, est trahi par la fortune.

C'est comme un coup de tonnerre dans le ciel qu'on croyait enfin rasséréné. La commotion est terrible. L'opinion s'emballe. On pressent de nouveaux désastres que le ministre responsable connaît déjà et qu'il cache.

Ferry va au-devant de la tempête et, une fois de plus, il engage la bataille, mais il sent faiblir ses amis eux-mêmes qui redoutent de partager une responsabilité trop lourde.

Jules Ferry les rallie cependant autour du drapeau et fait un appel chaleureux à son parti hésitant :

« Dans ces entreprises lointaines et difficiles, dit-il il y a toujours des mécomptes possibles, des revers passagers; mais ce n'est pas une raison, ce ne sera jamais une raison de perdre le sang-froid, de se relâcher de la fermeté, de la persévérance dont, en pareille occurrence, les grandes nations doivent la leçon au monde... Nous devons à ces chefs, à ces soldats qui portent le drapeau français dans ces lointaines régions, le concours moral de notre fermeté, de notre sang-froid; nous leur devons d'aborder ces grandes affaires et de les poursuivre sans forfanterie, mais aussi sans défaillance; et permettez-moi de le dire, nous pourrions peut-être y apporter aussi un peu d'oubli de nos discordes intérieures dont le champ reste assez vaste pour que nous puissions, dans des cas semblables, leur imposer silence, alors qu'il s'agit de l'intérêt et de l'honneur de la patrie. »

Un vote, non plus de confiance, mais de résignation, répondit à cet appel éloquent. Mais le jour même arrivait à Paris le télégramme de Brière de l'Isle, annonçant que le général de Négrier, blessé, avait cédé le commandement au colonel Herbinger, dans une situation où celui-ci, débordé par des forces chinoises supérieures, avait dû évacuer Lang-son. Ni l'opinion publique, ni le parlement n'étaient en état de supporter ce nouveau choc sous lequel le ministère ne pouvait que s'effondrer. Jules Ferry se rend cependant à la Chambre. Il confirme courageusement les nouvelles reçues, indique les mesures déjà prises et dégageant sa personnalité du vote qu'il sollicite, il dépose une demande de crédits.

Je ne décrirai pas cette séance poignante du 30 mars 1885, dont je garde, avec tous ceux qui en furent les témoins, le douloureux souvenir. Le « Tonkinois » était renversé. Une foule abusée, croyant qu'il avait trahi la patrie, se pressait autour du palais Bourbon et du palais d'Orsay, demandant compte au ministre tombé du sang et de l'argent de la France.

Et le lendemain même de ce jour funeste, le télégramme de Pékin arrivait à son tour, hélas! apportant la nouvelle du traité de paix accepté par la Chine.

Quelque amère que fût cette ironie du sort le laissant en même temps vainqueur et vaincu, il en éprouve, malgré tout, une immense joie. Sa personne était livrée à l'outrage, à la calomnie et à l'injustice; elle pouvait périr même dans la tempête qui soulevait contre lui toutes les passions, — mais l'idée et l'Œuvre étaient sauvées.

Dans les quelques jours qui séparèrent sa chute de son remplacement, il put voir le traité de paix avec la Chine signé par le directeur politique, M. Billot, dont le nom doit prendre place à côté de celui dont il fut le plus fidèle et le plus éclairé des collaborateurs.

Telles furent ces deux années mémorables et douloureuses dont je n'ai pu tracer devant vous qu'un rapide exposé.

Mais, Messieurs, il ne suffirait pas à la gloire de Jules Ferry d'avoir constaté tout ce que le Tonkin lui a coûté d'efforts sans cesse renouvelés, d'habileté supérieure, de courage et d'éloquence. Il ne suffirait même pas qu'il lui eût pris une part de sa vie!

L'œuvre de Jules Ferry, le monde entier la jugera. Et il n'est pas un seul de ceux qui ont répondu à notre appel, qui ne soit prêt à témoigner que le résultat a dépassé les espérances.

Moins de vingt années se sont écoulées, et le Tonkin offre à la métropole un débouché plus large encore que celui dont Jules Ferry n'avait pu que pressentir l'importance.

Dans ce court espace de temps, ce grand pays a été pacifié, organisé, outillé. Sur le champ de bataille qu'il fut si longtemps, hélas, on ne voit plus, on n'entend plus qu'une immense ruche en travail.

Oui, Jules Ferry pourrait être fier du Tonkin.

Mais il ne se contenterait pas, j'en suis sûr, des résultats acquis par l'activité française, quelque merveilleux qu'ils soient. Satisfait du progrès matériel, il nous demanderait compte du progrès moral. Nous sommes-nous penchés sur le peuple indigène avec une sollicitude assez attentive? Avons-nous fait assez pour effacer dans les esprits toute trace de la lutte ancienne?

Il était en effet de ceux qui pensent que l'idée coloniale ne doit pas être abaissée à une formule d'économie politique et qu'elle ne peut faire la conquête définitive de l'opinion française qu'à la condition de contenir une large part d'idéal.

Et je l'imagine venant rendre visite au Tonkin qui l'avait choisi pour délégué. Il est au milieu de nous vivant tel que le grand artiste l'a représenté dans ce bronze, sa figure est pensive, son geste simple et familier.

Il parle gravement, au nom de la France, au peuple du Tonkin :

« Nous sommes venus dans ton pays suivant la trace de nos ancêtres qui, depuis deux siècles, fréquentaient ton rivage. Nous sommes venus poussés par le même esprit d'aventure, par le même besoin d'expansion qui t'a poussé toi-même jadis à quitter la terre natale pour venir disputer celle-ci à ses premiers occupants.

« Ignorant tes mœurs et ton histoire, nous croyions apporter à un peuple barbare les bienfaits de notre civilisation supérieure.

« Et nous nous sommes heurtés dans un long et sanglant conflit.

« Aujourd'hui, nous nous connaissons mieux et nous commençons à nous comprendre.

« Nous nous sommes rencontrés sur les champs de bataille et nous avons su braver la mort.

« Nous avons parcouru tes champs, tes rizières, tes collines, et partout nous avons admiré ton labeur incessant.

« Nous sommes entrés dans ta cité et nous y avons trouvé le respect de la famille et le culte des ancêtres.

« Nous avons visité tes temples, nous y avons lu, sur les tablettes de tes philosophes, quelques-unes des plus belles maximes dont s'honore l'humanité.

« A ton tour, peuple du Tonkin et de l'Annam, comprends-nous!

« Nous ne prétendons t'imposer ni nos mœurs, ni nos coutumes, ni nos croyances.

« Nous t'apportons les deux bienfaits qui t'ont fait dé-



faut jusqu'ici : la Science, créatrice de la Richesse, et la Force, gardienne de ses biens.

« Voici nos colons qui t'initieront à tous les secrets de la science occidentale. Par eux tu connaîtras le travail de machine et tu apprendras comment les forces de la nature peuvent être asservies à l'homme pour alléger son dur travail.

« Nos intérêts vont se mêler aux tiens ; notre richesse sera la richesse ; et de même notre force sera ta force.

« Contre l'ennemi du dehors, jaloux de la fertilité de ton sol et du labeur infatigable de tes enfants, nous t'apportons le secours de notre épée.

« Nos intérêts sont confondus désormais et étroitement unis. Un nouveau pacte se fait entre nous, pacte librement consenti pour la défense des biens communs.

« Ton histoire se mêle à la nôtre et c'est par nos fils unis aux tiens, qu'il s'achèvera ta destinée historique. »

Messieurs, je ne crois pas, en lui prêtant ce langage, avoir méconnu la pensée de celui que nous glorifions aujourd'hui et dont l'élévation morale fut à la hauteur du courage.

**Ouverture de la ligne de Hanoï à Dinh-Binh.** — C'est le 8 janvier qu'a eu lieu l'inauguration de cette ligne ; M. Beau y assistait. M. Guillemoto, directeur des travaux publics, a rappelé au banquet qui a été servi à Nam-Dinh que ce n'était là qu'un premier pas et que Nam-Dinh ne resterait pas longtemps tête de ligne ; « elle ne l'est même déjà plus, a-t-il ajouté, puisque dès maintenant les trains vont la dépasser de 16 kilomètres et aller jusqu'au Day, qu'ils franchiront d'ailleurs dans quelques mois, après l'achèvement du viaduc en construction.

« L'inauguration d'aujourd'hui porte à 385 le nombre de kilomètres de voie ferrée, dépendant du réseau nord de l'Indo-Chine entièrement compris dans le Tonkin et actuellement en exploitation ; et, dans quelques semaines, ce chiffre sera porté à 450 kilomètres, après l'ouverture de la ligne Hanoï-Viétri. »

**A l'exposition de Hanoï.** — Parmi les nombreuses fêtes qu'a provoquées l'exposition, il en est une qui a été offerte par le président et les membres de la Chambre de Commerce de Hanoï aux membres du jury et à la presse locale. Au banquet auquel assistait M. le gouverneur général, M. Guionneaud, président de la Chambre de Commerce, a porté un toast à tous les invités.

Il a conclu ainsi :

Nous avons vu naître l'Exposition et nous avons suivi pas à pas son développement. Je me fais un devoir de rendre hommage à tous ceux qui ont, petits ou grands, travaillé pour elle, car si la fête doit cesser bientôt, il est permis d'espérer que les résultats de l'effort considérable qui vient d'être fait se manifesteront dans l'amélioration de la situation économique du pays.

La préoccupation primordiale de nos études est toujours le même desideratum, car l'expérience nous a prouvé que tout est subordonné à l'état économique du pays.

Je vous remercie, Messieurs, vous qui nous avez fait l'honneur de vous asseoir à notre table, et je vous demande de vouloir bien vous joindre à moi dans un toast de bienvenue et de long séjour à M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Je lève aussi mon verre en l'honneur de M. le Président de la République. Puissent les échos de cette fête aller jusque vers la mère patrie et lui dire que ses enfants travaillent avec confiance pour sa grandeur et sa prospérité !

Après des réponses du gouverneur général, du président du jury, du général Coronnat, M. Baille, résident-maire de Hanoï, a rappelé en ces termes les progrès réalisés depuis quelques années :

Messieurs,

Je tiens à remercier le distingué président du jury des paroles aimables qu'il vient de prononcer à l'égard de la ville de Hanoï. Je ne manquerai pas de les rapporter à mes collaborateurs qui, depuis si longtemps déjà, me prodigent, sans compter, leur précieux dévouement.

La ville de Hanoï a en effet le droit de se souvenir, peut-être même non sans quelque fierté, qu'il y a douze ou treize ans à peine, à ses portes même, la souveraineté du nom français avait encore à se défendre contre les entreprises de la piraterie et qu'aujourd'hui elle peut offrir un asile inviolable et sûr à toutes les manifestations de la vie industrielle et scientifique. Elle tient à remercier ceux qui sont venus, par leur présence et par leurs travaux, lui apporter cette sorte de consécration morale à cette date inoubliable de son histoire. Voilà pourquoi je bois, au nom de la population de Hanoï, à MM. les exposants et aux membres du jury de l'Exposition.

**L'arrêté sur l'alcool.** — M. Beau a pris, le 20 décembre 1902, un arrêté relatif au régime des distilleries. Le nouvel arrêté repose sur les bases suivantes :

1° Toutes les distilleries déjà existantes restent en exercice et sont assurées de l'écoulement de leurs produits jusqu'à concurrence d'un rendement annuel, basé sur la moyenne de production des deux dernières années.

2° Les alcools seront au titre de 40° au lieu de 36° et vendus à un prix fixé par arrêté ; ces prix varient suivant les régions et sont calculés d'après le prix de fabrication augmenté du bénéfice du distillateur.

3° Si la production des distilleries, ainsi limitée, est insuffisante pour les besoins de la consommation locale, l'Administration peut s'adresser de préférence à ceux qui lui auront consenti les prix les plus réduits et qui seront dès lors autorisés à augmenter leur production ordinaire, en raison des besoins supplémentaires.

**Le prix de l'alcool.** — Comme conséquence du nouvel arrêté sur l'alcool et conformément au deuxième paragraphe de l'article 91 de cet arrêté, l'achat de l'hectolitre d'alcool pur indigène se fera, par les débitants généraux, aux distillateurs autorisés à fabriquer des produits de l'espèce, au prix maximum de : 20 p. 80 l'hectolitre, quand le cours du picul de 60 kg. 400 de riz de distillerie variera entre 2 p. 20 et 2 p. 45 ; 22 p. 40, quand le cours du picul variera entre 2 p. 45 et 2 p. 70 ; 24 p. 00, quand le cours du picul variera entre 2 p. 70 et 2 p. 95 ; 25 p. 60,

quand le cours du picul variera entre 2 p. 95 et 3 p. 20; 27 p. 20, quand le cours du picul variera entre 3 p. 20 et 3 p. 45; 28 p. 80, quand le cours du picul variera entre 3 p. 45 et 3 p. 70; 30 p. 40, quand le cours du picul variera entre 3 p. 70 et 3 p. 95; 32 p. 00, quand le cours du picul variera entre 3 p. 95 et 4 p. 20; 33 p. 60, quand le cours du picul variera entre 4 p. 20 et 4 p. 45; 33 p. 20, quand le cours du picul variera entre 4 p. 45 et 4 p. 70.

Les prix d'achat aux distillateurs de l'hectolitre d'alcool pur indigène seront fixés, d'après l'échelle prévue à l'article 1<sup>er</sup>, au moins deux fois l'an.

Le directeur des Douanes et Régies de l'Indo-Chine fera, en temps opportun, toutes propositions au gouverneur général en vue de la fixation, par arrêté, du prix d'achat de l'hectolitre d'alcool pur indigène dans les distilleries de l'Indo-Chine, d'après le tarif ci-dessus.

\* \*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1903, le prix maximum auquel les distillateurs autorisés à fabriquer des alcools indigènes au Tonkin et dans le Nord-Annam (provinces de Thanh-hoa, Vinh et Ha-tinh), seront tenus de céder au débitant général, accrédité par l'administration, tout le produit de leur fabrication annuelle dont le montant aura été déterminé par décision du directeur des Douanes et Régies de l'Indo-Chine, est fixé à : 32 p. 00 (trente-deux piastres) l'hectolitre d'alcool pur.

Le débitant général procédera au moins une fois par semaine à l'enlèvement du produit de la fabrication dans chaque distillerie.

\* \*

Les prix de vente du *débitant général* aux *débitants en gros* sont les suivants :

1<sup>o</sup> Alcools indigènes ordinaires. — 0 p. 26 (vingt-six centièmes de piastre) le litre d'alcool pur à 40° réels ;

2<sup>o</sup> Vins dits de Chine. — Vins titrant de 20 à 30° réels, le litre, 0 p. 20; vins titrant de 31 à 40° réels, le litre, 0 p. 25 ;

3<sup>o</sup> Alcools indigènes parfumés. — Alcools titrant 58° réels, le litre, 0 p. 35.

Les étiquettes apposées sur les récipients renfermant des vins de Chine et des alcools indigènes parfumés indiqueront le degré réel des produits.

\* \*

Les prix de vente des marchands en gros aux marchands au détail ambulants et aux débitants sur les marchés sont les suivants, dans les provinces du Tonkin, à l'exception de l'Archipel et des Territoires militaires, tels qu'ils sont déterminés actuellement :

1<sup>o</sup> Alcools indigènes ordinaires. — 0 p. 27 (vingt-sept centièmes de piastre) le litre d'alcool à 40° réels ;

2<sup>o</sup> Vins dits de Chine. — Vins titrant de 20 à 30° réels, le litre, 0 p. 21 ; vins titrant de 31 à 40° réels, le litre, 0 p. 26 ;

3<sup>o</sup> Alcools indigènes parfumés. — Alcools titrant 50° réels, le litre, 0 p. 36.

Dans l'Archipel et les Territoires militaires du Tonkin, ainsi que dans le Nord-Annam (provinces de Thanh-hoa, Ha-tinh), les prix sont les suivants :

1<sup>o</sup> Alcools indigènes ordinaires. — 0 p. 28 (vingt-huit centièmes de piastre) le litre d'alcool à 40° réels ;

2<sup>o</sup> Vins dits de Chine. — Vins titrant de 20 à 30° réels, le litre, 0 p. 22 ; vins titrant de 31 à 40° réels, le litre, 0 p. 27 ;

3<sup>o</sup> Alcools indigènes parfumés. — Alcools titrant 50° réels, le litre, 0 p. 37.

\* \*

Les prix de vente des marchands au détail, ambulants et débitants sur les marchés aux consommateurs sont les suivants, dans les provinces du Tonkin, à l'exception de l'Archipel et des Territoires militaires :

1<sup>o</sup> Alcools indigènes ordinaires. — 0 p. 28 (vingt-huit centièmes de piastre) le litre d'alcool à 40° réels ;

2<sup>o</sup> Vins dits de Chine. — Vins titrant de 20 à 30° réels, le litre, 0 p. 22 ; vins titrant de 31 à 40° réels, le litre, 0 p. 27 ;

3<sup>o</sup> Alcools indigènes parfumés. — Alcools titrant 50° réels, le litre 0 p. 37.

Dans l'Archipel et les Territoires militaires du Tonkin, ainsi que dans le Nord-Annam, les prix sont les suivants :

1<sup>o</sup> Alcools indigènes ordinaires. — 0 p. 29 (vingt-neuf centièmes de piastre) le litre d'alcool à 40° réels ;

2<sup>o</sup> Vins dits de Chine. — Vins titrant de 20 à 30° réels, le litre, 0 p. 23 ; vins titrant de 31 à 40° réels, le litre, 0 p. 28 ;

3<sup>o</sup> Alcools indigènes parfumés. — Alcools titrant 50° réels, le litre, 0 p. 38.

**La main-d'œuvre chinoise au Tonkin.** — Nous lisons dans l'*Echo de Chine* que M. Eugène Duchemin, président de la chambre d'agriculture du Tonkin, a visité récemment Fou-tchéou, chargé d'une mission par M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, pour y étudier sur place la question du recrutement de la main-d'œuvre indigène. Il a paru très satisfait de son enquête et a ramené avec lui, à titre d'essai, une cinquantaine de travailleurs, hommes et femmes, qu'il emploiera sur ses grandes plantations de jute de Phu-doan. Il est à espérer que cette intéressante initiative portera ses fruits. Il n'est pas douteux que la province puisse fournir au Tonkin toute la main-d'œuvre dont notre colonie a besoin pour le plein développement de son magnifique domaine agricole.

## CHINE

**Le monument du baron de Ketteler.** — Le monument expiatoire, élevé à Pékin en mémoire du baron de Ketteler, a été inauguré par le prince Tchén en présence du chargé d'affaires d'Allemagne.

La foule chinoise était énorme. Les curieux étaient massés jusque sur les toits. Les troupes allemandes faisaient la haie avec les troupes chinoises.

Un autel avait été dressé devant le monument. Le prince Tchén y fut conduit par le ministre allemand et un général allemand. Après avoir fait les libations rituelles, le prince prononça un discours où il dit que « le monument est un avertissement au peuple, un signe de relations amicales avec l'Allemagne et un symbole de paix entre les deux peuples. »

Le chargé d'affaires d'Allemagne répondit en disant que « le monument est consacré à l'empereur allemand par l'empereur de Chine, et qu'il sera une leçon pour la postérité et un symbole du désir du gouvernement chinois d'entretenir des relations pacifiques avec les gouvernements étrangers ».

Le monument a été construit aux frais de la Chine en blocs énormes (quelques-uns ont été amenés, d'après le *Lloyd* de Changhaï, sur des voitures traînées par 150 chevaux!). L'inscription gravée sur le socle est écrite en allemand, en latin et en chinois. Nous en donnons ci-dessous la version latine :

Hoc monumentum  
Augustissimus Sinæ Imperator, quo loco Clemens  
Liber Baro de Ketteler  
Imperatoris Germanorum Augustissimi legatus die XX  
mensis Junii MDCCC nefaria cæde occubuit  
exstrui jussit  
ut viri fidelissimi memoriam in omne ævum honoraret  
iramque suam tanto facinore excitatam publice testaretur.  
Discite moniti, quicumque spectatis.

Au commencement de ce mois, le comte de Bülow, répondant à un député socialiste, pouvait dire au Reichstag :

« Nous sommes sortis de l'affaire de Chine avec des forces non amoindries et une position plus solide en Extrême-Orient. ».

**Mouvements insurrectionnels en Chine.** — Les nouvelles qui nous parviennent d'Extrême-Orient ne nous permettent plus de douter que les mouvements insurrectionnels ont pris, dans toute la Chine méridionale, un caractère grave.

Notre intention n'est pas d'énumérer tous les faits publiés par les journaux. Ils ne renseignent que très imparfaitement sur les troubles en eux-mêmes et doivent être surtout considérés comme des indices. Nous ne pouvons cependant passer complètement sous silence un document paru dans la *Croix* du 21 janvier. Il contient des dé-

tails très précis dont la vérité ne saurait être mise en doute, un de nos correspondants nous ayant envoyé de Tcheng-tou-fou (1) une lettre dont l'essentiel se trouve reproduit trait pour trait dans celle qu'a publiée la *Croix*.

C'est à M. de Mun que le document en question a été adressé par M. de Guébriant, missionnaire apostolique et supérieur intérimaire de la mission du Seu-tchouan méridional. Il a été lu et approuvé par Mgr Dunaud, vicaire apostolique et évêque de Calvoë. D'après M. de Guébriant, le mouvement insurrectionnel du Seu-tchouan a déjà coûté la vie à 2 ou 3.000 convertis chinois; 5 ou 6.000 catholiques sont ruinés et sans abri; les pertes qu'ils ont subies s'élèvent à plusieurs millions. Ceci pour les missions catholiques seulement.

Les autorités locales se montrent absolument impuissantes, tellement impuissantes que M. de Guébriant les croit de connivence avec les insurgés. D'ailleurs d'étranges nominations permettent toutes les suppositions. Tous les mandarins libéraux ont été déplacés et remplacés par des xénophobes. On signale particulièrement dans cette catégorie le taotai du Seu-tchouan méridional qui, comme président des Affaires étrangères du Seu-tchouan en 1898-1899, a pris une part si active dans l'affaire de Yu-man-tseu, que M. Haas dut exiger son éloignement. On s'imagine facilement ce que, sous une pareille administration, peuvent faire les sociétés secrètes : les missions sont pillées, les maisons et les récoltes des chrétiens indigènes sont détruites. Les catholiques sont assassinés en masse ou isolément.

M. de Guébriant conclut : « J'estime que la situation présente au Seu-tchouan est très sensiblement la même que celle du Tchili aux débuts de la grande crise de 1900. S'il n'y a ni voies ferrées détruites, ni ingénieurs massacrés, c'est que la pénétration européenne n'a encore qu'effleuré cette province reculée. Ce qui s'y passe frappe peu l'opinion européenne et n'en est que plus dangereux. L'effort anti-étranger de 1900 paraît devoir s'y reproduire dans des conditions beaucoup plus favorables et bien mieux calculées parce qu'il s'appuie sur une base réputée inaccessible aux Européens. »

Les missionnaires s'attendent à un grand soulèvement pour le printemps prochain. Ajoutons que M. de Guébriant rapporte que M. Bons d'Anty, notre consul, suit les événements avec la plus grande attention. Quoi qu'il arrive au Seu-tchouan, la France ne saurait y être plus énergiquement représentée que par M. Bons d'Anty; nous le savons depuis longtemps.

Les graves nouvelles que contient la lettre publiée par la *Croix* sont malheureusement en harmonie avec celles que nous apporte chaque courrier d'Extrême-Orient. Tout le Sud de la Chine est en état d'insurrection. Les coups de main contre les fonctionnaires, les actes de banditisme, se multiplient dans les deux Kouang

(1) Bulletin de décembre, p. 524.

avec une fréquence inquiétante. Canton et sa banlieue immédiate semblent littéralement infestées. Les découvertes de dépôts d'armes, la contrebande de munitions, nous sont signalées presque quotidiennement. Il est même très curieux de constater avec quelle habileté les dépêches attribuent la vente des armes en Chine à telle ou telle puissance, selon que ces dépêches sont expédiées en telle ou telle langue et ont telle ou telle origine. Tout le monde s'ingénie à découvrir la paille dans l'œil du voisin.

Quelles que soient les responsabilités qu'il serait téméraire de vouloir dégager dès maintenant, il est certain que les bandes sont la plupart du temps trop bien armées. Pour comprendre toute la gravité de ce fait, il faut savoir l'importance qu'ont en Chine les Sociétés secrètes. MM. Reclus ont pu dire, avec juste raison, que l'Empire du Milieu « est un agrégat de *carbonari* ». Les mendiants eux-mêmes sont groupés en corporations. L'esprit d'association a toujours existé en Chine.

Le gouvernement de Pékin a si bien compris le danger de ces groupements qu'il a toujours essayé — sans succès d'ailleurs — d'en arrêter la formation. Se souvenant que certaines loges avaient borné leur idéal au renversement de la dynastie, il s'est réservé le droit de surveiller même les syndicats commerciaux. Par un moyen bien oriental, il le fait, en les tolérant, sans les autoriser. Un syndicat est-il soupçonné de faire de la politique sous prétexte de faire du négoce, il tombe immédiatement sous le coup de la loi, puisqu'il est illégal. C'est ce qui résulte du décret de juillet 1898.

L'Edit sacré (*Ching-you*) va même jusqu'à défendre au peuple de s'assembler dans les temples pour écouter « des prédications ». Les fidèles ne peuvent qu'« honorer les divinités », à condition qu'ils « se dispersent immédiatement après ».

Les affiliés d'une même société ont un langage conventionnel qui leur permet de s'entretenir en présence de plusieurs témoins, sans que ceux-ci puissent s'en douter.

Il est nécessaire de remarquer encore, pour la compréhension de tous les mouvements insurrectionnels en Chine, que toutes les loges ont un caractère nettement xénophobe. Elles sont par là particulièrement puissantes dans un pays où la population (même celle qui se déclare pour l'adoption de la civilisation occidentale) est violemment hostile aux étrangers. On ne sait pas assez que la fameuse secte des Boxeurs (1) qui a été l'âme du grand mouvement de 1900, ne s'est fondée, au dire du P. Anzer lui-même, que pour combattre l'action des missions allemandes du Chantoung.

Sans partager le pessimisme, peut-être excessif, de certains journaux, il n'est pas douteux qu'un milieu, si bien organisé pour un soulèvement, peut rapidement devenir un foyer d'insurrection. Les troubles du Sud de la Chine méritent donc toute notre attention. Les mauvaises récoltes ont

malheureusement trop bien disposé les populations à écouter les conseils violents des Sociétés secrètes !

**Un service français sur le Yang-tseu.** — Une ligne de bateaux à vapeur battant pavillon français va bientôt desservir le Yang-tseu. C'est une bonne nouvelle, car depuis trop longtemps notre pavillon n'est pas représenté d'une façon suffisante, et la création d'une ligne de navigation française servira grandement nos intérêts et notre influence en ces régions.

**Doléances et espoirs anglais.** — Le correspondant du *Times* à Changhaï a envoyé à son journal (1) des extraits d'une étude récente faite par le Rév. Gilbert Walshe, secrétaire de la Société pour la diffusion du christianisme à Changhaï. Le correspondant du *Times* constate que le gouvernement chinois n'a aucun désir sérieux d'accomplir des réformes, et semble partager l'opinion du Rév. Gilbert Walshe qui est très pessimiste. Les considérations de ce dernier sont à peu près les suivantes.

On a cru que la Chine entraînait sincèrement dans la voie du progrès, il n'en est rien. L'empereur semble seul acquis aux idées libérales. Convaincu que la rénovation de la Chine n'était possible que par la réorganisation totale du système d'éducation, il s'était empressé de publier un édit ordonnant la fondation d'universités dans chaque province, de collèges dans chaque préfecture et d'écoles dans chaque district.

Mais sa bonne volonté s'est heurtée à l'hostilité des fonctionnaires provinciaux qui, se basant sur ce que la langue chinoise ne possède pas de formes pour le pluriel différentes de celles du singulier, ont créé *une* université par province, *un* collège par préfecture, *une* école par canton. Or certains districts fournissent à eux seuls 50.000 élèves.

Même dans cette mesure, les fondations d'écoles étaient si peu fréquentes que l'empereur se plaignit vivement de l'inexécution de ses ordres, six mois après qu'il les eut donnés.

D'ailleurs la création de ces écoles, qui devaient révolutionner la Chine, avait coûté peu de peine aux mandarins. La plupart du temps, ils avaient débaptisé simplement les établissements chinois déjà existants et leur avaient donné le titre pompeux de *Maisons d'éducation chinoise et européenne*. Comme professeurs dans ces « nouveaux » centres intellectuels, on a nommé des Chinois incapables et ultra-conservateurs. Ils sont chargés d'enseigner le français, l'anglais et les sciences. On ne s'est pas préoccupé de savoir s'ils avaient des connaissances suffisantes; on a surtout apprécié « leurs prétentions modestes ». Les directeurs ont été choisis parmi la caste la plus réactionnaire. C'est ainsi que le principal du collège provincial de Sou-tchéou a interdit à ses élèves d'employer les termes : *cinq continents, loi internationale,*

(1) Le mot chinois signifie en réalité *Ligue de la légitime harmonie*.

(1) *Times*, du 7 janvier 1903.

parce qu'il est impossible, disait-il, d'assimiler les étrangers aux Chinois et de les traiter en égaux.

Les livres de classe ont été choisis par des hommes d'une ignorance évidente. On attend encore de bonnes traductions. L'attention avait été retenue par les efforts de Yuan-Chi-Kai au Chantoung et de Tsen-Chun-Hsuan au Chansi. Voici ce qu'il faut en penser.

On avait nommé comme recteur de l'Université de Tsi-nan un missionnaire protestant. Dès son arrivée les difficultés commencèrent. Le gouverneur avait en effet ordonné que tous les étudiants adoreraient, le 15 de chaque mois, les tables de conférences. On s'attendait à ce que cette mesure soulevât des objections de la part des étudiants chrétiens. C'est ce qui arriva. La prescription du gouverneur était une vexation inutile, car on avait déjà pris la précaution d'avertir les étudiants chrétiens qu'ils n'avaient pas à présenter de demandes pour obtenir des emplois officiels. On leur indiquait sous cette forme ambiguë qu'ils étaient exclus des fonctions de l'Etat. Il y avait une certaine ironie à faire appliquer ce nouveau règlement par un missionnaire.

Même apparente bonne volonté et même perfidie chez le gouverneur du Chansi. Une université avait été fondée dans la capitale de la province, à Tai-yuan. Il avait été convenu que cette création serait considérée comme une réparation des dommages causés aux missionnaires de la région. Le Rév. Richard fut nommé co-directeur de ce nouvel établissement. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, à son arrivée à Tai-yuan, il constata que, dans cette même ville, le gouverneur soutenait de sa haute faveur une seconde université chinoise qu'on n'aurait pas manqué d'opposer à l'établissement chrétien nouvellement créé. Sur les instances du Rév. Richard on fusionna les deux écoles. Les difficultés ne paraissent pas avoir été aplanies pour cela.

D'ailleurs l'opinion des classes dirigeantes chinoise est que les services des missionnaires ne doivent pas être acceptés. C'est aussi l'avis du directeur de l'éducation, Chang-Pehsi. Dans un mémoire qu'il adressait récemment au trône, il faisait remarquer que la nomination de missionnaires aux fonctions de professeurs n'avait pas donné de bons résultats. Les missionnaires demandent de très faibles appointements ; aussi profitent-ils de leur situation pour faire une propagande religieuse intolérable. Il faut donc renoncer à leurs services et avoir recours à des instructeurs japonais.

De ces doléances anglaises il faut surtout retenir que le gouvernement chinois semble soucieux d'opérer la réorganisation du pays au profit exclusif de la Chine et que, partant de cette idée, il refuse systématiquement le concours des missionnaires protestants comme éducateurs. Si le gouvernement de Pékin réussit à maintenir cette prétention, il est évident que l'influence anglaise subira un préjudice. Il se pourrait que la mélancolie du Rév. Gilbert Walshe n'ait pas d'autre cause.

L'âme du correspondant du *Times* à Pékin est presque aussi troublée. Nous avons lu avec intérêt une de ses correspondances, parue à Londres le 2 janvier. Le distingué publiciste y juge avec la plus grande amertume les relations anglo-allemandes en Chine. Il rappelle avec acrimonie que l'Allemagne a toujours été vigoureusement soutenue par la Grande-Bretagne et que notamment, en 1898, le cabinet de Londres a laissé celui de Berlin négocier avec la Chine un arrangement qui assurait à l'Allemagne la possession économique du Chantoung. En 1900, les deux puissances prenaient l'une avec l'autre des engagements formels.

Tous ces témoignages de confiance n'ont pas empêché l'Allemagne d'agir contre l'Angleterre dans l'affaire de l'évacuation de Changhaï. Le consul allemand, M. Knappe, que le correspondant du *Times* qualifie de très agressif, aurait découvert que Sir James Mackay cherchait à obtenir de la cour de Pékin l'autorisation pour l'Angleterre d'occuper Chin-kiang et Kian-yin. Justement deux missionnaires anglais avaient été assassinés, le 15 août, à Chen-tchéou dans le Hou-nan. Le gouvernement de Berlin, se souvenant du meurtre qui avait précédé le coup de force de Kiao-tchéou, ne douta pas que l'heure était venue pour l'Angleterre de s'assurer une hégémonie indiscutée dans la vallée du Yang-tseu.

Le correspondant du *Times* ne se donne même pas la peine de réfuter cette histoire ; il ajoute simplement que M. Knappe, sans s'être donné la peine de faire une enquête qui l'eût détrompé, en référa immédiatement à Berlin. Sur un ordre précis, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris communiqua à M. Delcassé les appréhensions de M. Knappe. La France se laissa convaincre. C'est à la suite de cette affaire que les deux puissances décidèrent de n'évacuer Changhaï qu'aux conditions déjà connues. Sous une forme différente, les deux notes exigeaient de la cour de Pékin les mêmes garanties. L'Empereur s'engageait à n'accorder à aucune puissance d'avantages spéciaux. La note de l'Allemagne était plus explicite et plus formelle que celle de la France. Elle spécifiait que, dans le cas où dans l'avenir une puissance quelconque occuperait de nouveau Changhaï, le gouvernement impérial était désireux de se réserver le droit d'adopter une attitude identique. Elle ajoutait que les vicerois du Yang-tseu ne devaient permettre l'occupation d'un point quelconque commandant le fleuve, soit au-dessous, soit au-dessus de Changhaï.

Il est permis de se demander, en lisant l'article violent que nous venons d'analyser, si les procédés peu courtois de l'Allemagne, qui cherche à tenir aussi longtemps que possible son alliée de la veille dans l'ignorance de ses prétentions, auraient pu provoquer tant d'amertume si M. Knappe s'était absolument trompé. Il ne nous appartient pas de trancher la question, mais il nous semble qu'elle se pose tout naturellement. Nous y sommes d'autant plus enclin que nous nous souvenons encore des commentaires de la presse britannique,

au moment où furent connues, à Londres, les exigences de l'Allemagne. Le 9 novembre, ne télégraphiait-on pas de Changhaï au *Daily Mail* :

« On considère que l'accord, dont la conclusion est annoncée à Berlin, portera un grand coup au commerce et au prestige britanniques en Chine et permettra à l'Allemagne d'obtenir des privilèges aux dépens de l'Angleterre. »

Le *Daily News* n'écrivait-il pas à la même époque :

« L'Allemagne a sa sphère d'influence en Chine, en dehors de la vallée du Yang-tseu qui doit rester purement chinoise ou devenir anglaise. »

Les Anglais montrent une telle préoccupation de rénover la Chine et de se faire payer très cher leurs bons offices qu'il est permis, jusqu'à un certain point, de partager les craintes de M. Knappe. Une dépêche adressée de Changhaï au *Times* s'indignait encore dernièrement de ce que le service international des Douanes chinoises se désanglicisait de plus en plus. Elle faisait remarquer que, depuis juin 1899, les Douanes avaient admis 35 nouveaux fonctionnaires, dont 4 seulement étaient anglais. Le correspondant du *Times* mettait ses compatriotes en garde contre les intrigues des autres puissances.

Tout permet donc de supposer, pensons-nous, que la Grande-Bretagne va travailler activement à relever son prestige en Extrême-Orient. Nous savons que le Foreign Office a une entière confiance en son ministre de Pékin. Faut-il croire, comme l'indiquait le *Berliner Tageblatt* à la fin de janvier, que l'Angleterre cherche à obtenir de la Chine un traité spécial par lequel des rapports plus étroits seraient créés entre les provinces du Sud de l'Empire et les Indes anglaises? Rien n'est venu, jusqu'ici, confirmer cette sensationnelle nouvelle. Une dépêche *Havas* du 6 février nous a appris, par contre, que l'Impératrice douairière avait, au cours de l'audience du nouvel an, donné aux ambassadeurs de France et de Russie une marque publique de sa haute faveur.

Il nous est donc permis d'espérer que le gouvernement de Pékin, convaincu de nos excellentes intentions à son égard, ne fera rien contre nos intérêts en Extrême-Orient.

**Les Chinois en France.** — Nous constatons avec plaisir que S. E. Soueng-Pao-Ki s'efforce de donner un plus grand développement aux missions chinoises en France.

On annonce l'envoi d'étudiants chinois dans nos grandes écoles (Ecole de commerce, Ecole des mines, Ecole centrale et Ecole polytechnique).

D'ailleurs, depuis son arrivée, le ministre a visité avec la plus grande attention tous nos établissements d'instruction. M. Chaumié s'est déclaré désireux de lui accorder toutes facilités pour la réalisation de ses projets.

**L'action italienne en Chine.** — La nouvelle que la Chambre italienne a voté une somme de 345.000 francs pour renforcer la situation militaire de l'Italie en Chine, a été assez remarquée en Extrême-Orient.

On fait observer à ce propos que la question chinoise préoccupe de plus en plus les différents milieux politiques. L'Italie, en particulier, avait déjà décidé en décembre que l'indemnité de 14 millions, que la Chine aura à payer pour les dommages causés aux missions italiennes pendant les derniers troubles, serait consacrée au développement et à l'accroissement des missions catholiques italiennes en Chine.

Ces deux mesures, qui ont passé presque inaperçues à Paris, montrent tout l'intérêt qu'on porte, à Rome, aux choses d'Extrême-Orient (1).

**L'action américaine en Chine.** — D'après les *Nouvelles de Hambourg*, les Américains se préparent activement à organiser leurs services maritimes en Chine. L'*American Asiatic S. S. Co* de New-York va créer une ligne qui doit mettre en relation New-York et les ports de la côte chinoise.

Les maisons intéressées à cette entreprise sont les suivantes : Kuntze Brothers, Vermilye and Co, Brown Brothers and Co, A. Belmont and Co, Cornelius Vanderbilt, Shervan, Tomes and Co.

La société est décidée à faire vite. En attendant que son pavillon flotte sur ses propres bâtiments, elle frêtera un certain nombre de navires.

Il est intéressant de faire remarquer que les maisons faisant partie de ce syndicat maritime sont intéressées dans la construction de la ligne Canton-Hankéou. L'économie réalisée sur le transport du matériel et des rails couvrira déjà une grande partie des premiers frais d'organisation du nouveau service transpacifique.

**Les Allemands au Chantoung.** — L'activité des Allemands à Kiao-tchéou et au Chantoung est considérable.

Les travaux du port de Tsing-tao sont menés avec rapidité. On a commencé la construction des quais, les travaux sous-marins étant maintenant achevés. La cérémonie de la pose de la première pierre a eu lieu avec beaucoup de solennité le 15 novembre dernier. On espère que l'ouvrage pourra être livré au commerce dans un temps relativement court.

D'autre part, le budget de la colonie pour 1903 et 1904 permettra d'entreprendre toute une série de grands travaux. Le plus important a pour but d'assainir la ville de Tsing-tao. A cet effet, on établira une sorte de grande machine élévatoire qui permettra de projeter l'eau, prise dans la baie, dans les égouts de la ville. On pourra, de cette façon, en éviter l'engorgement.

On construira, en second lieu, un observatoire d'après les plans du P. Chevalier de l'Observa-

(1) Cf. *Bulletin de l'Asie Française*, novembre 1902, p. 501.

toire de Si-ka-wei. Aussitôt son achèvement, un spécialiste allemand en prendra la direction.

Le budget prévoit enfin un palais pour le gouverneur.

L'activité des Allemands au Chantoung n'est pas moins considérable. L'exploitation des mines de charbon est entrée dans une nouvelle phase. Les premiers convois sont, en effet, arrivés à Tsing-tao le 30 octobre. Les essais de combustion qui ont été faits ont donné des résultats extrêmement satisfaisants.

D'autre part, l'exploration du Chantoung se poursuit méthodiquement par la Société allemande du Chantoung et par les chargés de missions.

Le gouverneur de Kiao-tchéou lui-même, le capitaine de frégate Truppel, donne d'ailleurs l'exemple. Il a fait dernièrement un voyage à Port-Arthur dans un but qui ne nous est pas connu. Il en est revenu le 11 novembre.

Les relations entre le gouvernement de Berlin et les autorités chinoises paraissent excellentes. C'est ainsi que le gouverneur du Chantoung, Chou-fou, est venu en personne à Kiao-tchéou rendre visite au capitaine Truppel.

**Exposition des produits du Chantoung à Berlin.** — La Direction des *Chemins de fer du Chantoung* organise à Berlin une exposition des produits de cette province. C'est le président de la Société, M. Fischer, qui a eu cette idée, au retour d'un voyage en Extrême-Orient.

La Direction de la Compagnie a déjà reçu toute une collection de soieries des plus remarquables. Toutes viennent de Tchoutsun qui est au centre de la région séricicole. La collection ne comprend pas moins de 60 échantillons de nuances variées. Ils étaient accompagnés d'un grand nombre d'écheveaux de soie blanche et jaune.

La Société avait déjà reçu précédemment des poteries et des échantillons de verrerie provenant de Pochan; des échantillons de chanvre sont attendus incessamment.

## JAPON

**Les Japonais éducateurs de la race jaune.**

— Le *Japan Mail* du mois de novembre a reproduit une étude du journal japonais *Nippon Shimbun*, qui nous a semblé particulièrement intéressante. On y parle d'une puissante association la *Toadobunkai*, qui s'est fondée sous les auspices des princes Konoye et Nagaoka dans le but de rapprocher et de préparer l'union des peuples de race jaune.

Son titre est assez significatif. Elle s'intitule « Société pour les pays d'Extrême-Orient ayant même civilisation ». Cette vaste association a déjà donné des preuves de sa très grande activité.

Elle possède en Chine des établissements en trois endroits : à Changhaï, à Fou-tchéou, à Swatou.

A Changhaï la *Toadobunkai* a fondé une grande école de commerce. Les jeunes Japonais, qui se destinent au négoce ou à la politique, peuvent y étudier sur place les affaires chinoises. Cette école avait d'abord été établie à Nankin, mais elle a été transportée, il y a deux ans, dans la métropole économique du Yang-tseu.

Elle est dirigée nominalement par M. Sugiura Jugo qui, retenu au Japon par ses fonctions de directeur de la *Tokyo-Dobun-Shoin*, en abandonne tout le soin à M. Kikuchi Kenjiro. Celui-ci est secondé par 14 professeurs, dont 1 est Américain et dont 3 sont Chinois. Le nombre des élèves est actuellement de 169, tous Japonais, dont 142 se destinent au commerce et 27 aux carrières politiques.

La durée des cours y est de trois ans.

A Fou-tchéou la *Toadobunkai* a fondé une deuxième école, dans le but de permettre aux Chinois d'apprendre le japonais et les sciences modernes. Cet établissement jouit d'une très grande faveur près du gouverneur de To-kien qui lui accorde, depuis le mois de juillet dernier, une subvention annuelle de 10.000 yen. D'ailleurs les anciens élèves de cette école qui ont satisfait aux examens de sortie, jouissent des mêmes privilèges près du gouvernement chinois que ceux qui ont fréquenté les universités indigènes.

C'est probablement à ceci qu'il faut attribuer la considérable affluence d'élèves à l'école japonaise de Fou-tchéou. En juillet dernier on comptait plus de 100 postulants pour 40 places dans la première section (études générales) et plus de 329 pour 34 places dans la section des sciences politiques. L'école compte actuellement 154 élèves. L'année dernière 20 ont reçu le diplôme tant désiré de fin d'études.

A Swatou une troisième école a été fondée dans le même but; mais elle a eu beaucoup à souffrir du grand mouvement insurrectionnel et ne prospère pas comme les deux précédentes. Elle compte cependant 100 élèves.

L'action de la *Toadobunkai* est particulièrement énergique en Corée. Elle y possède 5 écoles qui sont établies :

1° A Pyongyang (fondée en 1900, 20 élèves);

2° A Songjin (Hongyondo, 40 élèves);

3° A Séoul (fondée par des Européens et rachetée par la *Toadobunkai*, plus de 100 élèves);

4° A Kan-kyong (Chung-chondo, 45 élèves);

5° A Taikou (Kyongsauo, 36 élèves).

A Tokyo même, la société a créé un dernier établissement dans le but de préparer les jeunes Chinois à suivre les cours des différentes écoles industrielles du Japon.

Il est dirigé par M. Sugiura, secondé par 11 professeurs. Le recrutement de cette institution se fait principalement dans les provinces du Sud de la Chine. L'établissement est très prospère et on songe déjà à l'agrandir.

Nous ne pouvons énumérer naturellement que

les efforts officiels de la Toadobunkaï ; mais c'est un fait avéré que cette association s'entremet d'une façon très active dans toutes les questions pouvant intéresser l'action du Mikado, soit en Chine, soit en Corée. La plupart des hommes politiques japonais sont affiliés à cette société puissante. Il n'est pas douteux que son influence doit être beaucoup plus considérable que celle qu'il est impossible de cacher et qui, par conséquent, a été avouée.

Il serait curieux de savoir si l'Angleterre, qui a lié partie avec le Japon en Extrême-Orient, est exactement renseignée sur les ambitions véritables de ce peuple enthousiaste, qui rêve, à son profit, d'une fédération future de tous les peuples de la race jaune.

**Le prolétariat au Japon.** — *L'Export* a donné, dans son numéro du 4 décembre, des détails fort intéressants sur la question ouvrière au Japon. Le développement industriel du Japon a été trop brusque pour être harmonieux. En 1884, il n'y avait dans tout l'Empire du Mikado que 379 usines représentant un capital de 5 millions de yen. En 1897, le nombre de ces établissements avait presque triplé. Le Japon possédait 1.026 fabriques représentant 169 millions de yen. La richesse industrielle était donc 34 fois plus grande qu'en 1884.

L'organisation ouvrière n'a pas marché de pair avec l'organisation du capital (1). Le prolétariat japonais reste toujours une masse incohérente. C'est ce qui a permis aux directeurs d'usines de maintenir la main-d'œuvre à des prix véritablement dérisoires. Dans les filatures, par exemple, les ouvriers gagnent de 0 fr. 25 à 1 fr. 25 par jour, tandis que les salaires des ouvrières varient de 0 fr. 20 à 0 fr. 90.

Toute la législation ouvrière est encore à créer. Il n'y a ni réglementation du travail, ni assurances contre les accidents, ni caisses de retraites. Le travail est particulièrement dur. C'est ainsi que, dans la plus grande filature d'Osaka, les ouvriers sont divisés en deux équipes qui se relayent constamment. La première prend de 6 heures du matin à 6 heures du soir ; l'autre, de 6 heures du soir à 6 heures du matin. Chaque équipe travaille onze heures consécutives. En effet, il n'y a dans la matinée et dans la soirée qu'une pause de quinze minutes et à midi qu'un repos d'une demi-heure.

On comprend qu'à ce régime le personnel des fabriques soit vite anémié. Les femmes résistent naturellement beaucoup moins que les hommes et malheureusement elles sont très nombreuses dans les usines. *L'Export* cite, à ce sujet, des statistiques intéressantes mais qui ont le désavantage d'être vieilles de quelques années. Nous leur préférons, pour cette raison, celles que nous a données la *Chugai Shagyo Shimpô*. D'après elle, le personnel ouvrier des établissements indus-

triels du district de Tokyo était ainsi composé en juin 1902 :

**Main-d'œuvre employée à un travail mécanique.**

Age	Hommes	Femmes
Au-dessous de 10 ans...	10	12
De 10 à 11 — .....	131	202
De 12 à 13 — .....	1.349	2.722
De 13 à 19 — .....	2.368	6.397
Au-dessus de 20 — .....	14.517	6.437
Totaux.. .. .	18.375	15.770

**Main-d'œuvre ordinaire.**

Age	Hommes	Femmes
Au-dessous de 10 ans.....	6	3
De 10 à 11 — .....	32	55
De 12 à 15 — .....	289	362
De 16 à 19 — .....	483	428
Au-dessus de 20 — .....	2.506	920
Totaux.....	3.316	1.768

Il se peut même que, dans les usines de certains districts, la proportion de femmes dans le personnel soit plus considérable encore. Il nous est impossible jusqu'à présent d'établir un tableau d'ensemble de cette question. Mais les quelques notes qui précèdent nous laissent entrevoir une situation du prolétariat comme l'Europe n'en connaît plus heureusement depuis longtemps.

**Les Allemands au Japon.** — La *Terre allemande* (Deutsche Erde) publie un article de M. Wirth dont nous extrayons les renseignements suivants :

Il y a environ une soixantaine d'Allemands à Tokyo ; 8 ou 9 font partie du personnel de l'ambassade, 3 sont pasteurs, 8 sont professeurs à l'Université, 4 autres occupent des chaires dans des lycées ou à l'école militaire. Viennent ensuite les représentants des grandes maisons allemandes (Krupp Siemens et Halske, etc.).

La colonie jouit d'une haute considération. L'un des professeurs allemands, le docteur Beltz, est médecin du Mikado. Les généraux von Meckel, von Grutschreiber et von Blankenburg sont considérés comme les organisateurs de l'armée japonaise moderne. C'est également un architecte allemand qui a construit les deux palais législatifs. Un certain nombre d'Allemands ont occupé, d'autre part, de très hauts emplois dans l'administration des postes, des eaux et forêts, ainsi que dans la police. L'influence des professeurs de l'Université est surtout considérable.

La colonie a fondé l'importante *Société allemande pour l'étude de la géographie et des peuples d'Extrême-Orient*, dont fait partie le président du conseil actuel, M. Katsura.

La colonie allemande de Yokohama est plus nombreuse : elle compte environ 400 membres, presque tous négociants. Celle de Kobé comprend 160 commerçants ; elle a son club. Il y a

(1) Voir d'ailleurs, à ce sujet, l'intéressant article de FAR EAST sur la Question ouvrière et le Paupérisme au Japon. (Bulletin de juillet 1902, t. II, p. 295 et sq.)



d'autre part 13 Allemands à Nagasaki, et 2 à Kioto, professeurs à l'Université.

Le total des Allemands établis au Japon est d'environ 630. Quelques-uns d'entre eux sont dispersés dans l'intérieur de l'Empire.

**Combats à Formose.** — Formose est loin d'être pacifiée, comme on essaye de le faire croire à Tokyo.

C'est ainsi qu'il ressort d'un rapport du gouverneur de l'île que, dans les rencontres avec les rebelles qui ont eu lieu pendant la dernière quinzaine d'octobre, les Japonais ont eu 19 morts et 71 blessés.

Les nouveaux maîtres de Formose auront à lutter longtemps encore contre ce banditisme qui semble régner à l'état endémique dans l'île.

## ASIE RUSSE

**Les Chinois dans les possessions russes.** — Le *Rousskii Invalid* publie une intéressante étude sur le rôle et le caractère des Chinois dans les possessions russes d'Extrême-Orient. L'auteur a visité le pays avant le grand orage de 1900, au moment où les Chinois affluaient par masses dans les villes sibériennes, où les Russes, par apathie, leur permettaient de s'établir.

« Dans la Transbaïkalie, dit-il, j'ai vu peu de Chinois... Déjà à Blagovietchensk, il y en avait un certain nombre; à Khabarovska, beaucoup; à Kikolsky sur l'Oussouri et à Vladivostok (sans parler de Port-Arthur et de Kharbin), les Chinois étaient beaucoup plus nombreux que les autres nationalités. » Et l'auteur ajoute cette phrase remarquable : « Tous les Chinois que j'ai vus dans la Sibérie orientale produisaient une impression en général extrêmement favorable, tant par leur aspect que par leur commerce. »

Le costume habituel d'été des Chinois dans les provinces russes est la veste blanche, les pantalons de cotonnade bleue serrés à la cheville, les bas de laine presque toujours noirs, et les souliers de cuir à large semelle de coton blanc. En temps de pluie, ils ont des souliers à semelles de bois, qui leur font des sortes de galoches. Quelquefois ils trottent dans de larges bottes russes. Sur la tête, ils portent un chapeau de paille bas et rond, de provenance et de façon européennes. Tel est l'aspect du travailleur manuel, ou du domestique, du boy chinois. Mais l'homme cultivé, le petit commissionnaire, le petit marchand, porte une large chlamyde, moitié chemise et moitié robe de chambre.

L'ouvrier chinois est ardent au travail, mais son idéal est de ne rien faire. A la sueur de son front, chaque émigrant de la Chine gagne des kopecks, les amasse, et quand il s'est fait un petit capital, il ouvre une petite boutique, dans laquelle il s'assied gravement, flegmatique et immobile comme une statue. Sa boutique se compose d'une petite guérite...

Cette boutique a l'aspect d'une logette, au haut de laquelle est suspendu une sorte d'écusson qui sert aussi de fermeture. Au premier plant la table pour l'étalage, derrière un tabouret pour le marchand. Au mur, une rangée de tablettes où se trouvent les marchandises : des pains, des bottes d'oignons, quelques bouteilles de limonade, une douzaine de boîtes de cigarettes russes, des allumettes suédoises et quelques autres paquets mystérieux. En vous approchant, vous voyez presque toujours le marchand assis en compagnie d'un ou deux de ses compatriotes, lesquels causent avec lui, un pied à terre, l'autre pied dans la main et posé sur le comptoir. — On se souvient que c'est dans ces logettes que se fait tout le petit commerce de la Sibérie orientale, lequel est totalement aux mains des Chinois.

Les Chinois, dit l'auteur, se sont réconciliés avec le chemin de fer. Bien plus, ils sympathisent avec lui, les uns parce qu'il leur fournit du travail, les autres parce qu'il leur procure un moyen de transport. J'ai vu souvent, ajoute-t-il, dans les stations de la ligne de l'Est-Chinois (transmandchourien), des convois entiers remplis de marchandises chinoises. Les Célestes y font voyager non seulement les marchandises, mais eux-mêmes. Les paysans des environs se hissent sur la plateforme et y restent jusqu'à la station suivante : voyage pour lequel la Compagnie ne leur demande rien.

L'auteur termine par une analyse du caractère chinois. Répétant ce que nous avons dit souvent ici même, il considère l'ensemble du peuple comme essentiellement agricole, méprisant tout le reste, et particulièrement les occupations militaires. Et il écarte une fois, ce qu'on appelait naguère, d'un mot déjà périmé, le péril jaune.

## TURQUIE

**Le chemin de fer de Bagdad.** — Le correspondant du *Daily Telegraph* à Constantinople a pu se procurer une copie de la convention modifiée relative au chemin de fer de Bagdad, qui contient 46 articles. Le plus important est l'article 35 concernant la garantie donnée par le gouvernement ottoman. Celui-ci garantit aux concessionnaires une annuité de 11.000 francs par kilomètre construit et exploité, et une autre de 4.500 francs par kilomètre exploité, pour dépenses d'exploitation. Cette annuité de 11.000 francs sera représentée par un emprunt gouvernemental portant intérêt à 4 0/0 et remboursable pendant la durée de la concession, soit en quatre-vingt-dix-neuf ans.

En ce qui concerne la première session du chemin de fer de Konia à Eregli, l'annuité de 4.500 fr. par kilomètre est garantie aux concessionnaires par l'excédent sur la garantie déjà donnée à la Compagnie du chemin de fer d'Anatolie.

Si les recettes brutes par kilomètre dépassent

10.000 francs, l'excédent sera toujours divisé comme suit : 60 0/0 au gouvernement et 40 0/0 à la Compagnie. Si les recettes n'atteignent pas 4.500 francs, la différence sera versée par le gouvernement en même temps que l'annuité de 11.000 francs.

Nous pouvons ajouter qu'on est arrivé à accentuer le caractère international de ce chemin de fer, alors qu'il avait une tendance à avoir surtout le caractère allemand. Il faut se rappeler aussi que toutes les parties de ce chemin de fer sont loin de se ressembler et si les premières peuvent rapporter parce qu'elles traversent des pays riches, d'autres lui donneront le caractère d'un vrai chemin de fer de colonisation, et encore peut-être faudra-t-il attendre longtemps avant qu'il parvienne à éveiller la richesse dans des contrées qui en sont actuellement dépourvues.

## ARABIE

### La pêche des perles dans le golfe Persique.

— Le vice-consul de France à Bagdad a donné d'intéressants renseignements sur les résultats des pêches de cette année dans le golfe Persique. La saison habituelle s'étend de juin à septembre; elle avait été des plus mauvaises en 1900 et 1901, en raison surtout d'une maladie qui avait sévi sur les huîtres. L'année 1902 a, au contraire, été fructueuse. Les bateaux de Koueït auraient recueilli pour une valeur d'environ 840.000 roupies de perles; ceux de Bahreïn, pour 2.000.000; ceux du port d'Al-Bidaa, pour 1.200.000. La roupie vaut un peu plus de 1 fr. 60. On ne connaît pas encore la récolte des pêcheries moins importantes qui se trouvent un peu sur tous les points du golfe Persique.

Le grand marché où se réunissent les trafiquants de perles, venus de tout le littoral du golfe et même de l'Inde, soit pour vendre, soit pour acheter, est l'île de Delma. Quant à l'entrepôt, d'où se font les expéditions les plus nombreuses, c'était autrefois le port persan de Lingha, et c'est, aujourd'hui, l'île Bahreïn. On ne s'en étonnera pas si l'on considère que la station de Bahreïn est une station anglaise, et que les expéditions de perles se font, pour la plus grande partie, vers Bombay.

D'ailleurs, les statistiques anglaises sont à cet égard les mieux documentées. Le mouvement d'exportation du port de Lingha et celui de la côte arabe ont brusquement diminué depuis 1897 au profit de Bahreïn. De Bahreïn également sont expédiées les perles pêchées dans les eaux turques du golfe, et sur lesquelles il est perçu un droit par la Dette publique ottomane. Quelques envois de perles sont enfin effectués directement de Bahreïn vers la Turquie et l'Europe, sans passer par Bombay. Mais la proportion n'en a jamais dépassé le dixième des expéditions totales, et l'a même rarement atteint.

Les écailles d'huîtres commencent à faire aussi l'objet d'un commerce d'exportation pour les indigènes qui se livrent à la pêche des perles. Auparavant, après avoir pris les perles, ils rejetaient les écailles à la mer. Mais ce produit est lui-même d'une belle qualité. Des maisons indiennes et une maison allemande récemment établie à Bahreïn, se livrent presque exclusivement à ce nouveau commerce. Les écailles sont envoyées à Beyrouth et de Beyrouth en Europe. Pendant la dernière saison on aurait ainsi expédié de Bahreïn 70.000 sacs d'écailles d'huîtres, soit une valeur d'environ 350.000 roupies.

## PERSE

### La convention douanière russo-persane.

— La convention douanière russo-persane vient d'être ratifiée. Voici quelles seraient, d'après la *Dépêche coloniale*, ses principales dispositions :

Article premier. — Les marchandises importées en Perse ou exportées de Perse par des sujets russes, ainsi que les produits de la Perse importés en Russie par des Persans, par la mer Caspienne ou par les frontières continentales des deux Etats, de même que les marchandises russes exportées de l'Empire russe par des Persans par les mêmes voies, sont soumis dorénavant à des taxes douanières, conformément au tarif annexé à la présente déclaration.

Art. 2. — Les marchandises exportées de Russie sont soumises une fois pour toutes à des droits de douane à leur entrée en Perse; elles ne sont plus soumises par la suite à aucun droit de douane ni autre dépôt, sauf les exceptions désignées dans l'article 5.

Les produits de la Perse, lors de leur importation en Russie, sont soumis à des droits de douane; ils ne sont soumis à aucun autre droit ou impôt à leur sortie de Perse, sauf les exceptions désignées dans les articles 3 et 5 de la déclaration.

Toutes les marchandises et produits d'exportation de la Perse qui ne sont pas nommés dans le tarif sont soumis en Russie à des droits d'importation calculés d'après le tarif appliqué à la nation la plus favorisée, à l'exception des tarifs fixés ou à fixer pour les objets d'exportation venant de la Chine ou des autres pays voisins asiatiques.

Art. 3. — Les droits d'exportation de 5 0,0 jusqu'ici perçus par la Perse sont abolis complètement, à l'exception des droits d'exportation conformes au tarif. L'exportation d'un pays dans l'autre est désormais libre, sauf naturellement les limitations déjà instituées ou qui restent à instituer.

Art. 4. — Le gouvernement de la Perse assume l'obligation d'abolir tous les péages et de n'en laisser établir aucun, non plus qu'aucun droit de barrière, à l'exception de ceux que comporte le passage par les voies de transport dont la concession est déjà donnée; mais dans aucun cas ils ne peuvent être plus élevés que les droits que comporte la route directe de Téhéran.

Art. 5. — Le système de fermage pour la perception des droits de douane en Perse est aboli.

Il est remplacé par l'établissement de bureaux douaniers officiels sur toutes les frontières. Le gouvernement de la Perse prend des mesures pour la mise en sûreté des marchandises dans les bureaux de douane. Pour certains de ces bureaux, le gouvernement de la Perse s'engage à

construire des entrepôts suffisants pour les marchandises.

Les derniers détails seront élaborés et définis avant l'entrée en vigueur de cette convention, et consignés dans un règlement général par les soins des autorités douanières travaillant de concert avec une mission russe à Téhéran.

En ce qui concerne l'importation et l'exportation de marchandises en Russie, les sujets persans sont soumis aux lois actuelles et futures de l'Empire russe avec les conditions de la nation la plus favorisée.

Ce traité de commerce établit entre la Russie et la Perse des liens économiques encore plus étroits que ceux qui existaient par le passé, et qui dataient de 1828. Aussi la presse anglaise l'a-t-elle commenté assez longuement. Elle n'a pas pu ne point y voir un nouveau témoignage de l'influence russe en Perse. Certains journaux ont fait remarquer que la nouvelle en arrivait à Londres en même temps que les dépêches annonçant la remise au Chah de l'ordre de la Jarretière, par la mission spéciale qu'a envoyée Edouard VII. Le *Daily Mail* reproche notamment au gouvernement d'apporter à ces questions trop peu de sollicitude et de se laisser devancer par les autres puissances. Ce reproche ne paraît pas très fondé; et il ne dépend pas uniquement du cabinet britannique que la Russie fasse encore de nouveaux progrès à la cour persane. La diplomatie britannique n'est pas d'ailleurs restée inactive devant ce succès russe, car on annonce qu'un traité anglo-persan a été conclu. Jusqu'ici les relations commerciales entre les deux pays étaient régies par la clause de la nation la plus favorisée; c'est la première fois qu'on traite directement, ce qui est considéré comme un succès.

## ASIE ANGLAISE

**Abdication du maharajah d'Indore.** — Le maharajah Holkar, d'Indore, vient, dans un *darbar* tenu dans la capitale de ses Etats, d'abdiquer en faveur de son fils. Cet événement, en lui-même sans importance, est cependant sans précédent dans les annales de l'empire anglo-indien; il mérite, pour cette raison, quelques lignes dans ce Bulletin. Si, en effet, on a vu à plusieurs reprises le gouvernement du vice-roi contraint de déposer des chefs indigènes dont l'attitude ou les prétentions à l'indépendance étaient devenues insupportables, on n'avait pas encore vu un grand feudataire — l'Etat d'Indore a une superficie de près de 20.000 kilomètres carrés et une population de 1.200.000 habitants — renoncer de lui-même aux prérogatives et à l'exercice du pouvoir.

Cette abdication a mis fin à une situation très délicate, qui n'avait pas laissé, depuis une vingtaine d'années — depuis la vice-royauté de lord Ripon — de causer de très réels soucis au gouvernement de l'Inde. Le maharajah qui vient de se retirer n'était pas, en effet, complètement en possession de ses facultés intellectuelles, et l'état de sa santé, conséquence d'une malheureuse hérédité, avait parfois exercé une influence fâcheuse

sur certaines de ses actions ou de ses décisions. Aussi les résidents anglais qui se sont, en ces dernières années, succédés à Indore s'étaient-ils souvent trouvés fort embarrassés pour concilier les intérêts des sujets du maharajah avec l'indépendance qu'en matières d'affaires intérieures le gouvernement de l'Inde entend laisser aux souverains indigènes.

Le nouveau maharajah d'Indore est un enfant, à peine âgé de douze ans. Durant sa minorité, le pouvoir sera exercé effectivement par ses ministres et ses conseillers indigènes, sous la surveillance du résident anglais. Il va de soi que ce dernier sera le véritable souverain d'Indore; mais, fidèle aux principes constants de la politique indigène du gouvernement de l'Inde, il laissera aux organisations locales l'apparence du pouvoir, de façon à maintenir chez les sujets du jeune maharajah l'illusion que rien n'est changé dans leur pays et que l'Angleterre est décidée à laisser intactes les coutumes et les traditions auxquelles ils sont habitués.

**La vente du thé de l'Inde et l'« Indian tea Association ».** — Il est assez rare de voir les contribuables solliciter du gouvernement une augmentation de leurs charges et l'établissement d'une taxe nouvelle. C'est cependant ce que vient de faire une association puissante de l'Inde l'« Indian tea Association », dont le siège est à Calcutta et qui groupe la grande majorité des planteurs de thé de l'empire anglo-indien. Frappé de la nécessité qu'il y a pour les producteurs de thé de l'Inde à accroître le champ de leurs opérations et à développer la vente de leurs produits sur les marchés, non seulement du Royaume-Uni, mais du monde entier, le Conseil de l'Association avait décidé, avec l'assentiment de la majorité des membres, l'établissement d'une contribution volontaire, dont le produit servirait à faire de la réclame en faveur des thés de l'Inde, à les faire connaître, à créer des agences de vente, etc. Mais il en fut de ce projet comme de bien d'autres. Il échoua devant l'indifférence de ceux qui semblaient le plus intéressés à sa réussite. La contribution volontaire ne produisit que des sommes insignifiantes et la propagande sur laquelle on comptait tant ne put être entreprise.

L'Association eut alors l'idée de s'adresser au gouvernement de l'Inde afin d'essayer d'obtenir par la force ce qu'elle n'avait pu obtenir de bonne grâce. Au mois de mars de l'année dernière, le gouvernement de lord Curzon reçut donc de l'Association une pétition demandant l'établissement d'une taxe sur tous les thés exportés de l'Inde.

Le produit de cette taxe, dont la durée d'application devait être limitée à une période de cinq années, serait employé aux usages que nous avons indiqués ci-dessus, dans des conditions que fixerait une Commission dont les membres, nommés par l'Association, devraient être agréés par le gouvernement. Les signatures qui figuraient au bas de la pétition représentaient les quatre cin-

quièmes de la superficie totale des champs de thé de l'Inde et en réalité la presque unanimité des producteurs.

On comprend que le gouvernement de l'Inde ait eu lieu d'être surpris d'une telle requête. Son étonnement fut tel qu'il mit cinq mois à répondre à l'« Indian tea Association ». Dans sa réponse, après avoir fait observer en passant que la demande des planteurs avait un caractère nouveau et exceptionnel, il se déclare prêt à accéder au désir qui lui avait été exprimé à la condition qu'il ait la certitude que la nouvelle taxe était approuvée par la majorité des intéressés et que son établissement ne provoquerait aucune protestation.

Depuis lors, la question a été examinée longuement par les intéressés qui ont, en novembre dernier, fait connaître au gouvernement que la mesure qu'ils avaient proposée n'avait rencontré que des oppositions sans importance, pour la plupart anonymes et isolées. Ils soumettaient en même temps à l'Administration un plan complet pour la nomination des membres du comité à charger de l'emploi des fonds provenant de la taxe, pour la détermination de leurs attributions, etc. Aucune raison sérieuse n'ayant été invoquée contre le projet de l'« Indian tea Association » et le gouvernement s'y étant déclaré favorable, il est très probable, si l'on en croit les correspondances de l'Inde, qu'il sera réalisé d'ici quelque temps.

On suppose qu'il sera possible aux planteurs de réunir ainsi chaque année environ 2 laks 3/4 de roupies (250.000 roupies = 425.000 francs environ). C'est à peu près la somme que produit, à Ceylan, la taxe sur le thé, qui est levée dans un but identique. Car l'« Indian tea Association », en faisant auprès du gouvernement de l'Inde une démarche qui peut paraître bizarre à première vue, ne faisait que proposer une mesure qui a été adoptée il y a déjà quelques années par le gouvernement de Ceylan, sur la demande des planteurs de l'île. A Ceylan, la mesure a produit d'excellents résultats. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même dans l'Inde et l'on ne peut vraiment qu'admirer l'esprit d'initiative qui a poussé, en deux circonstances analogues, les promoteurs de cette combinaison, que dans certaines colonies françaises nos colons et nos planteurs auraient intérêt à proposer.

**Etablissements des Détroits.** — *Situation économique en 1901.* — M. de Jouffroy d'Abbas, consul de France à Singapore, vient d'adresser au ministre des Affaires étrangères, sur la situation économique de sa circonscription consulaire, un intéressant rapport auquel nous croyons devoir emprunter un certain nombre de renseignements.

Après avoir fait observer qu'à part les trois ports francs de Malacca, de Penang et de Singapore auxquels se réfère son rapport, les opérations de la statistique ne sauraient avoir la précision qu'elles ont dans les localités où sont perçues

des taxes douanières, M. de Jouffroy d'Abbas donne sur la situation de l'industrie à Singapore les indications ci-après, en ayant soin au reste de faire observer que la consommation et la production locales ne représentent qu'un appoint minime du commerce général du grand port de la presqu'île de Malacca.

Comme industries productives, à Singapore, l'énumération, très limitée, comprend, par ordre d'importance :

Les docks, wharfs, magasins généraux et ateliers de construction de navires de la Compagnie de Tanjong-Pagar, laquelle emploie près de quatre mille ouvriers et coolies, trois constructeurs de machines et de petits navires;

La grande fonderie d'étain de Poulo Brani, la plus grande du monde entier pour ce métal appartenant à la Straits Trading Company, de Singapore;

Quatorze fabriques de conserves d'ananas, dont trois françaises;

Huit scieries à vapeur, dont une seule à des Européens MM. Fraser and Cumming, et sept à des Chinois;

Une importante fabrique d'huile de coco, qui produit, par un procédé spécial dû à un ingénieur français, M. Massiquon, un article supérieur, débarrassé de toute odeur particulière au fruit, utilisé dans la cuisine et la pâtisserie, à la place du beurre;

A ajouter, les sécheries de rotin, quelques fabriques chinoises d'indigo, la fabrique de gutta-percha, à Pasir Panjang, appartenant à la Netherland Gutta Percha Maatschappij, de la Haye, où l'on extrait la gutta des feuilles fraîches par le procédé du Dr Ledebør.

Les fabriques de tapioca, les plantations de café ont disparu de Singapore où elles florissaient, il y a vingt ans.

Comme produit de l'agriculture, destiné à l'exportation Singapore n'a, en somme, que les ananas, les noix de cocotier, et quelques autres fruits exotiques. Toutefois, comme Singapore est, de fait, jusqu'à ce jour, le port obligé de l'Etat indépendant de Johore, le gambier et le poivre, qui en proviennent en quantités très appréciables, peuvent être, à la rigueur, considérées comme production locale.

Sur l'importance du rôle que jouent les Chinois dans la vie économique des Etablissements des Détroits, M. de Jouffroy d'Abbas donne les renseignements suivants :

Singapore est une ville beaucoup plus chinoise que malaise. Malaise par la situation géographique, elle est chinoise par l'élément prédominant de la population et du commerce, chinoise par la physionomie, chinoise par ses intérêts vitaux. Dans toute la région que j'ai définie plus haut comme sa sphère d'action, le commerce est pour ainsi dire canalisé, à l'entrée et à la sortie, par les Chinois. Le temps n'est pas éloigné où le Chinois se passera tout à fait de l'intermédiaire du trafiquant européen et traitera directement avec l'Europe et l'Amérique. La plus grosse partie du trafic intercolonial asiatique s'effectue entre les maisons chinoises de Singapore, Bangkok, Saigon, Pontianak, Soerabaya, Macassar, Sumatra, sans passer par les Européens, si ce n'est pour payer le fret.

Les Chinois ont commencé déjà à s'affranchir même de l'intermédiaire des armateurs et compagnies de navigation en devenant propriétaires de navires, naviguant sous pavillon anglais ou hollandais. Quand un vieux navire est à vendre, il y a toujours un acquéreur chinois. La majorité des actions de la principale compagnie locale, la Straits Steamship Company, qui dessert les deux côtes de la Péninsule, est propriété chinoise, avec un conseil d'administration en partie chinois.

L'avenir des compagnies intercoloniales de navigation en Extrême-Orient est dans la combinaison et le groupement d'armateurs et actionnaires européens avec les capitalistes, armateurs et marchands chinois. Le fret ne s'obtient qu'à ce prix. Le Chinois devient de jour en jour de plus en plus indispensable et inévitable dans toute grande entreprise commerciale, industrielle, minière et maritime.

En ce qui concerne plus spécialement les résultats commerciaux de l'année 1901, ils indiquent, dit notre représentant, un recul plutôt qu'un progrès, une situation de malaise, sinon de crise, qu'il serait vain de vouloir nier. Cette crise tient en grande partie à la baisse de l'argent dont ont souffert les Etablissements des Détroits, comme la plupart des pays d'Extrême-Orient à étalon d'argent.

#### Commerce général des Détroits.

	1900	Dollars.	Francs.
Importations totales.....	325.251.448		change 2fr. 60
Exportations totales.....	274.454.820		
Commerce général.....	599.706.268		1.559.236.296
1901			
Importations totales.....	320.520.209		change 2fr. 45
Exportations totales.....	278.753.805		
Commerce général.....	599.274.014		1.468.221.334
Différence en moins en 1901.	432.254		91.014,96

Pour Singapore seul, le recul atteint 26 millions de francs au commerce général. A Penang la diminution est, proportionnellement, plus sensible encore. Malacca, seul des trois ports, montre un léger progrès en 1901.

#### Commerce général en 1900 et en 1901.

	Importations.	Exportations.
Singapore 1900....	587.013.437 fr.	483.049.167 fr.
— 1901....	567.602.052 »	477.284.997 »

#### Importations et exportations réunies.

Penang 1900.....	357.129.199 fr.
— 1901.....	309.566.325 »
Malacca 1900.....	13.283.825 fr.
— 1901.....	13.926.009 »

La navigation du port de Singapore en 1901. — Le port de Singapore, — dit M. de Jouffroy d'Abbans dans le rapport auquel nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, — est le premier port de l'Asie et le cinquième du monde entier, après Londres, New-York, Hambourg et Liverpool.

Il est intéressant de donner ici le détail de la navigation par nationalité, de 1899 à 1901 :

	Nombre des navires sortis.	Tonnage.
1899.....	4.948	4.977.496
1900.....	4.956	5.709.760
1901.....	5.208	6.191.650

Le tableau indique ci-après la part qui revient

aux principaux pavillons dans les chiffres afférents à 1901 :

Pavillons.	Nombre des navires sortis.	Tonnage.
Anglais.....	2.455	2.821.129
Allemand.....	526	926.946
Hollandais.....	1.212	393.245
Japonais.....	82	282.751
Russe.....	93	232.400
Français.....	130	232.342
Autrichien.....	81	185.093
Suédo-norvégien....	154	151.340

M. de Jouffroy d'Abbans commente ces résultats dans les termes suivants :

Le pavillon allemand se maintient au second rang avec une avance moindre que l'année précédente.

Le pavillon hollandais est représenté par un nombre de navires supérieur de plus du double à celui du pavillon allemand, mais avec un tonnage moindre de plus de moitié. Cela tient à ce que le trafic entre Singapore et les Indes néerlandaises utilise une flotte nombreuse d'un faible tirant d'eau pour le cabotage des îles, archipels et rivières.

Le pavillon japonais occupe le quatrième rang grâce à ses grands steamers qui font un service régulier très bien organisé entre Yokohama et Londres (via Marseille) et Anvers. C'est à bord du *Bingo-Maru*, de la Compagnie Nippon Yusen Kaisha, que je rédige ce rapport.

Les pavillons russe et français, en cinquième et sixième rangs, offrent des chiffres analogues, 232.000 tonnes pour la navigation commerciale (sorties seulement).

Le Lloyd autrichien, avec un service régulier entre Trieste et les principaux ports de l'Extrême-Orient, représente la presque totalité du tonnage de ce pavillon.

Les Suédois et Norvégiens, avec 150 navires d'un tonnage moyen de 1.000 tonnes, font une navigation active de cabotage intercolonial et travaillent avec une grande économie.

Les Espagnols n'ont plus que leur service mensuel de la Compagnie transatlantique entre Barcelone et Marseille. Pas un seul navire de guerre de ce pavillon n'a touché Singapore en 1901.

Les Italiens sont représentés par un service mensuel très modeste de la Compagnie Rubattino.

Les Danois ont la Compagnie Est-asiatique avec un service au long cours pour marchandises sur l'Europe et quelques vapeurs entre Bangkok et Singapore.

Les Américains n'ont pas encore organisé de service spécial de navigation entre les Philippines et les Détroits. Leur navigation commerciale représente un faible appoint de vapeurs espagnols et belges, nationalisés américains, neuf en tout, avec 18.000 tonnes.

La Compagnie des Chargeurs-Réunis a inauguré en novembre 1901 son important service de cargo-boats, dont MM. Moine, Comte et C<sup>ie</sup> sont les agents très actifs à Singapore.

La Compagnie de l'Extrême-Orient, celle de cabotage des mers de Chine, l'Est-asiatique français, viennent également d'entrer dans l'arène maritime du Far East.

J'ai précédemment mentionné les initiatives individuelles du Comptoir de l'Indo-Chine avec le nouveau vapeur français *Baïkal*, du marquis de Barthélemy, avec le vapeur *Melita*.

Il est à regretter que le service, subventionné par l'Indo-Chine, entre Bangkok et Singapore, ne se soit pas organisé. Mais le vrai service à créer serait une ligne circulaire partant de Saïgon, pour y revenir par Singapore et

Bangkok, dans les deux sens avec une combinaison de capitaux français et chinois. Ces derniers sont prêts. En effet les Chinois sont les plus forts chargeurs. Un grand nombre des plus importants taokais (patrons) chinois sont protégés français, favorablement disposés vis-à-vis de notre pavillon.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont promus dans la Légion d'honneur :

*Au grade de commandeur :*

M. Rouvier, *minist. plénip. de 1<sup>re</sup> cl.*, à Lisbonne.

*Au grade d'officier :*

MM. le comte de Turenne d'Aynac, *minist. plénipot.*; le marquis d'Héricourt, *consul général* à Leipzig, et de Rocca-Serra, *conseiller khédivial* au Caire.

*Au grade de chevalier :*

MM. Deluns-Montaud, *minist. plénip.*; Bernard, *consul* à Cagliari; Collomb, *consul* à Trébizonde; Giamarchi, *consul* à Ostende; de la Bordère, *consul* à l'ambassade de Madrid; de Valicourt, *consul* à Valence; Bertrand, *consul* à Benghazi; Salin, *chef de bureau*; Petitpas La Vasselais, *chef* du service télégr. au Ministère; Béon, *secrét. de la Ch. de comm. française de Bruxelles*; Wagner, *rédacteur en chef* de l'office télégr. central du *Temps* à Vienne; Fourrière, *direct. de la Comp. franç. de l'A. O.* à Liverpool; le D<sup>r</sup> Robert, *méd. de la Société franc. de bienfaisance de Madrid*; le D<sup>r</sup> Rouvier, *profess.* à la Faculté de méd. de Beyrouth; M. Blanc, *industriel* à Turin.

L'exequatur a été accordé à :

M. José Teixidor y Jugo, *consul d'Espagne* à Toulouse;  
M. Rafael Osorio, *consul de Colombie* à Saint-Nazaire;  
M. German Bülle, *consul du Mexique* à Lyon;  
M. Rufino de la Serna, *consul de la République Argentine* au Havre;  
M. Pablo Brandela, *vice-consul de la République Argentine* à Pau;  
M. E. Tournut, *vice-consul des Pays-Bas* à Arzew (Algérie);  
M. Arthur Valabrègue, *agent consulaire d'Italie* à Montpellier;  
M. Maurice Peron, *vice-consul d'Uruguay*, à Boulogne-sur-Mer;  
M. A. Naud, *agent consulaire d'Angleterre*, aux Sables-d'Olonne;  
M. A. G. Buchanan-Bax, *vice-consul de Sa Majesté Britannique*, à Fécamp;  
M. Henry-Joseph Meagher, *consul de Sa Majesté Britannique*, à Fort-de-France;  
M. Pompeyo Diaz y Cossio, *consul d'Espagne*, à Cette;  
M. J.-B. Beverini, *vice-consul d'Italie*, à Bône (Algérie);  
M. Paul-Apollinaire Burdese, *vice-consul d'Italie*, à Toulon;  
M. William F. Doty, *consul des Etats-Unis d'Amérique*, à Tahiti;  
M. le D<sup>r</sup> Augustin Uribe, *consul de la république de Colombie*, au Havre.  
M. Viengué, *secrét. d'ambass. de 2<sup>e</sup> cl.*, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### TROUPES MÉTROPOLITAINES

##### SERVICE VÉTÉRINAIRE

**Tonkin.** — M. Berque, *vétér. en 1<sup>er</sup>*, est désig. pour servir aux batt. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin.  
M. le *vétér. en 2<sup>e</sup>* Moussillac est désig. pour servir au Tonkin.

##### SERVICE DE LA TRÉSORERIE

**Chine.** — M. Mitre, *payeur partic. de 2<sup>e</sup> cl.* au corps d'occupat., est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

#### TROUPES COLONIALES

##### INFANTERIE

**Indo-Chine.** — M. le *capit.* Ibois est placé à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine (service géographique).  
M. le *lieut.* Billotte est placé à l'état-major comme offic. d'ordonn. du général Coronnat.  
**Cambodge.** — M. le *lieut.* Albrecht est affecté à la comp. de tirail. cambodgiens.

**Chine.** — M. le *lieut.-col.* Louvel est nommé command. des troupes à Quang-tchéou-wan.

**Cochinchine.** — M. le *lieut.-col.* Brenot est nommé command. de la défense du cap Saint-Jacques.

M. le *capit.* Fouquet est nommé adjudant-major au rég. de tirail. annamites.

M. le *capit.* Dumestre est affecté à la 8<sup>e</sup> comp. du rég. de tirail. annamites.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

M. le *chef de bat.* Bullier; M. le *capit.* Cailleau et MM. les *lieut.* Boissy, Morel, Chaumont, Mathieu et Giraud.

Sont affectés :

M. le *capit.* Cuttier, à la 9<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég.;

M. le *capit.* Evrard, à la suite du rég. de tirail. annamites;

M. le *sous-lieut.* Moreau, à la 3<sup>e</sup> comp. du 11<sup>e</sup> rég.;

MM. les *lieut.* Theurey et Robert sont affectés au 11<sup>e</sup> colonial en Cochinchine; MM. les *lieut.* Pochelu et Bernard sont placés au rég. de tirail. annamites.

**Tonkin.** — Sont affectés :

MM. le *colonel* Dumont, au 3<sup>e</sup> tonk.; les *chefs de bat.* Baudouin, au 5<sup>e</sup> tonk., et Gary, au 18<sup>e</sup> colonial; les *capit.* Cibaud, à l'état-maj. partic. et Nogués, à l'état-maj. de la brig. de réserve de Chine au Tonkin; les *lieut.* Lucas, au 2<sup>e</sup> tonk.; Carassou, au 9<sup>e</sup> colonial, et Dubois, au 1<sup>er</sup> tonk.; M. le *colonel* Ytasse, au 4<sup>e</sup> tonkinois; M. le *chef de bat.* Lagarrue, au bat. des tirail. chinois; M. le *chef de bat.* Thoreux, au 9<sup>e</sup> rég.; M. le *capit.* de Tavernier, à la 3<sup>e</sup> comp. du 9<sup>e</sup> rég.; M. le *capit.* Guille, à la 1<sup>re</sup> comp. du 1<sup>er</sup> tonk.; M. le *capit.* Aupetit-Durand, à la 14<sup>e</sup> comp. du 2<sup>e</sup> tonk.; M. le *capit.* Dez, à la 1<sup>re</sup> comp. du 4<sup>e</sup> tonk.; M. le *lieut.* Icart, à la suite du 9<sup>e</sup> rég.; M. le *sous-lieut.* Chaperot, à la 13<sup>e</sup> comp. du 10<sup>e</sup> rég.; M. le *lieut.* Beneyton, à la 2<sup>e</sup> comp. du 1<sup>er</sup> tonk.; M. le *lieut.* Reydellet, à la 7<sup>e</sup> comp. du 1<sup>er</sup> tonk.; M. le *lieut.* Rondet, à la suite du 2<sup>e</sup> tonk.; M. le *sous-lieut.* Ferrand, à la suite du 2<sup>e</sup> tonk.; M. le *lieut.* Castaing, à la 14<sup>e</sup> comp. du 2<sup>e</sup> tonk.; M. le *sous-lieut.* Kermorvant, à la suite du 3<sup>e</sup> tonk.; M. le *lieut.* Cocquebert de Touly, à la 6<sup>e</sup> comp. du 4<sup>e</sup> tonk.

M. le *capit.* Habert, à la 3<sup>e</sup> comp. du 3<sup>e</sup> tonk.; M. le *capit.* Raulin, à la 6<sup>e</sup> comp. du 4<sup>e</sup> tonk.; M. le *capit.* Robin, à la 8<sup>e</sup> comp. du 9<sup>e</sup> colonial; M. le *lieut.* Abadie, à la 14<sup>e</sup> comp. du 2<sup>e</sup> tonk.; M. le *lieut.* Guyon, à la 8<sup>e</sup> comp. du 4<sup>e</sup> tonk.; M. le *lieut.* Caillette, à la 1<sup>re</sup> comp. du 18<sup>e</sup> colonial; M. le *lieut.* Baffoy, à la 2<sup>e</sup> comp. du 18<sup>e</sup> colonial; M. le *capit.* Chapelle, comme major au 5<sup>e</sup> tonk.; M. le *capit.* Gérôme, comme trésorier, et le *lieut.* Blandin, comme offic. d'approvis., au 18<sup>e</sup> colonial; M. le *capit.* Peigné, à la 5<sup>e</sup> comp. du 5<sup>e</sup> tonk.; M. le *capit.* Collot, à la 5<sup>e</sup> comp. du 18<sup>e</sup> colonial; M. le *capit.* Sigonney, à la 12<sup>e</sup> comp. du 18<sup>e</sup> colonial.

M. le *colonel* Gouttenègre est nommé au command. du 2<sup>e</sup> tonk. et du 1<sup>er</sup> territ. milit.

M. le *lieut.-col.* Mondon est affecté au 3<sup>e</sup> tonk. et nommé au command. du 3<sup>e</sup> territ. milit.

M. le *lieut.* Hugon est nommé chancelier du cercle de Bac-Quang.

Sont désignés pour servir :

MM. le *capit.* Billès au 1<sup>er</sup> tonkinois; le *capit.* Sanceau au 3<sup>e</sup> tonk.; le *capit.* Dupuis à l'état-maj. à Bac-Ninh; le *capit.* Philippe, et le *capit.* Peltier au 4<sup>e</sup> tonk.; le *capit.* Jarty au 2<sup>e</sup> tonk.; le *capit.* Godefroy et le *lieut.* Butault au 9<sup>e</sup> colonial; le *lieut.* Masson au 1<sup>er</sup> tonk.; le *lieut.* Lenoir au 9<sup>e</sup> colonial, comme adjoint au trésorier; le *lieut.* Demante au 4<sup>e</sup> tonk.; le *lieut.* Noël au 2<sup>e</sup> tonk.

Sont affectés :

Au 4<sup>e</sup> tonkin. : MM. le *chef de bataillon* Tipvau; les *lieut.* Caurette et Mercier;

Au 2<sup>e</sup> tonkinois : M. le *lieut.* Jourdy;

À l'état-maj. partic. : M. le *lieut.* Thierry.

M. le *lieut.-col.* Diguët est nommé command. du 2<sup>e</sup> territ. milit.

Sont affectés :

MM. le *capit.* Michelangeli, à la 4<sup>e</sup> comp., et le *capit.* Thiéry, à la 11<sup>e</sup> comp. du 1<sup>er</sup> tonkinois;

M. le *capit.* Lauzanne, à la 1<sup>re</sup> comp. du 2<sup>e</sup> tonk.;

M. le *capit.* Gennesseau, comme adj.-maj. au 3<sup>e</sup> tonk.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Savin, de l'Orza de Montorzo-Reichemberg, Marseille, Jénot, Pagès et Bénézech;

MM. les *lieut.* Verna, Mayade, Malandain, Gérard et Goetz;

MM. les *sous-lieut.* Wergand, Lantheaume et Devaux.

M. le *lieut.* Madaule est nommé offic. d'ordonn. du colonel Beaujeux, command. la brig. de réserve au Tonkin.

##### ARTILLERIE

**Chine.** — M. le *capit.* Salvat est désig. pour servir à la 15<sup>e</sup> batt. à Quang-tchéou-wan.

**Cochinchine.** — M. le *chef d'escad.* Delestre est désig. pour servir au rég. de Cochinchine au cap Saint-Jacques.

M. le *capit.* Pocard du Cosquer de Kerviller est désig. pour servir à la 12<sup>e</sup> batt. au cap Saint-Jacques.

M. le *capit.* Guerrini est désig. pour servir à la 6<sup>e</sup> batt. à Saïgon.

M. le *capit.* Midol est affecté à la 9<sup>e</sup> batt., au cap Saint-Jacques.  
MM. les *sous-lieut.* Cauvin et Claquin sont affectés à la 3<sup>e</sup> batt. à Saïgon.

**Tonkin.** — M. le *colonel* Richard est désig. pour servir au Tonkin.  
M. le *capit.* Constant est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.  
M. le *capit.* Schultz est désig. pour servir à la 4<sup>e</sup> batt. du groupe de réserve au Tonkin.  
M. le *lieut.* Rodallec est désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :  
A la direct. du Tonkin à Hanoï, M. le *chef d'escad.* Ramade ;  
Au rég. du Tonkin (4<sup>e</sup> gr.) à Hanoï, M. *chef d'escad.* Barbier ;  
A la 4<sup>e</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Son-tay, M. le *capit.* Bianchi ;

A la direct. du Tonkin à Haïphong, M. le *capit.* Prado ;  
A la direct. du Tonkin à Hanoï, MM. les *capit.* Petiot et Courarde ;

A la 2<sup>e</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Dapcau, M. le *capit.* Camp ;  
A la direct. du Tonkin (chefferie de Cao-bang), M. le *capit.* Schultz ;

A la 4<sup>e</sup> batt. à Lang-son, M. le *capit.* Petitdent ;  
A la 18<sup>e</sup> batt. à Hanoï, M. le *capit.* Giraud ;  
A la 8<sup>e</sup> batt. à Hongay, M. le *capit.* Hiestand ;  
A la suite du rég. à Hanoï, M. le *capit.* Queffelec ;  
A la 3<sup>e</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *capit.* Poutignat ;

A la 7<sup>e</sup> batt. à Hanoï, M. le *capit.* Terrial ;  
A la 18<sup>e</sup> batt. à Hanoï, M. le *capit.* Morlière ;  
A la 5<sup>e</sup> batt. à Lao-kay, M. le *capit.* Colas ;  
A la 7<sup>e</sup> batt. à Haïphong, M. le *capit.* Bourgoïn (A.-L.) ;  
A la 16<sup>e</sup> batt. à Hanoï, M. le *capit.* Le Roy d'Étiolles ;  
A la 4<sup>e</sup> batt. (dét. à la chefferie de Hué), M. le *capit.* Bourrienne ;

A la suite du rég. du Tonkin, M. le *capit.* Souriau ;  
A la suite du rég. à Viétri, M. le *capit.* Boulanger ;  
A la 1<sup>re</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *lieut.* Civette ;

A la 4<sup>e</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *lieut.* Derepas ;  
A la 5<sup>e</sup> comp. d'ouvriers à Hanoï, M. le *lieut.* Madec ;  
A la 4<sup>e</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *sous-lieut.* Jacquier ;

A la 3<sup>e</sup> batt. du gr. de rés. de Chine à Sontay, M. le *sous-lieut.* Candelot ;  
A la 8<sup>e</sup> batt. à Moncay, M. le *sous-lieut.* Diraison.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le *chef d'escad.* Bonnardot est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

#### Officiers d'administration.

**Tonkin.** — M. Pleyber, *offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

M. le *chef armurier* Baine est désig. pour servir aux batt. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

#### SERVICE DE SANTÉ

**Chine.** — M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Guilloteau est détaché à la comp. des chemins de fer de Hankéou à Pékin.

**Cochinchine.** — M. le *méd. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Hénaff est nommé chef du service médical de Cochinchine.

Sont affectés :

Au 11<sup>e</sup> colonial au cap Saint-Jacques, M. Dubruel, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* ;

Aux batt. d'artill. au cap Saint-Jacques, M. Patriarce, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* ;

À l'hôpital de Saïgon, M. Revault, *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.*

**Annam.** — M. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Vivien est affecté à la légation de Hué.

**Tonkin.** — Sont affectés :

Au 4<sup>e</sup> tonkin. à Bac-Ninh, M. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Severe ;  
À l'hôpital de Quang-yen, M. Pluchon, *pharm.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* ;

M. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Thomas est nommé chef du service de santé de la brigade de réserve au Tonkin ;

M. le *méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Bousquet est désig. pour le 18<sup>e</sup> colonial ;

M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Huot est affecté au 18<sup>e</sup> colonial ;  
M. le *méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Moursou est attaché à l'état-major de l'artill. de la brig. de réserve à Sontay ;

M. le *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Poumayrac est désig. pour servir à la brig. de réserve de Chine au Tonkin.

**Indo-Chine.** — M. le *méd. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Debrieu est nommé direct. du service de santé de l'Indo-Chine.

Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Pujol, Houillon et Reboul ;  
MM. les *méd. aides-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Barot, Ledoux, Tardif, Geniès, Mercier, Carayon, Bourragué, Koun et Mouzels.

**Nouvelle-Calédonie.** — Sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie :

MM. les *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* Foutrein, les *méd. aides-maj.* Le Roy et Bouvier, et le *pharm. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl.* Bonnot.

#### CORPS DU COMMISSARIAT

**Tonkin.** — M. le *commiss. ppal de 3<sup>e</sup> cl.* Julliot de la Morandière est désig. pour le service administ. de Haïphong.

M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Faulon est affecté au service admin. du 4<sup>e</sup> territ. milit. à Lao-kay ;

**Annam.** — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Motais est désig. pour le service admin. de l'Annam, à Hué.

**Indo-Chine.** — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. les *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Varangot et Véron.

**Océanie.** — M. le *commiss. de 2<sup>e</sup> cl.* Sossotte est désig. pour servir à Tahiti.

### MINISTÈRE DE LA MARINE

#### ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Levant.** — M. l'*enseig. de vaiss.* Lemaesquier est désig. pour embarq. sur le *Condor*, à Constantinople

**Cochinchine.** — M. le *lieut. de vaiss* Douillet est nommé au command. d'un torpilleur de la défense mobile de Saïgon.

**Congo.** — M. l'*enseig. de vaiss.* Parseval est désig. pour embarq. sur l'*Alcyon*.

**Mers d'Orient.** — M. le *capit. de vaiss.* Bonnifay est nommé au command. du *Montcalm*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Vincent est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

M. le *lieut. de vaiss.* Deman est nommé au comm. de l'*Estoc*.

M. le *lieut. de vaiss.* Rigal est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Josset est désig. pour embarq. sur la *Comète*.

M. l'*aspir. de 1<sup>re</sup> cl.* Olive est désig. pour l'Extrême-Orient.

**Océan Indien.** — M. le *capit. de frégate* Rochas est nommé au command. de la *Nièvre*, à Madagascar.

M. le *capit. de vaiss.* Forestier est nommé au command. de la division navale de l'Océan Indien et de l'*Infernet*.

M. le *lieut. de vaiss.* Alleman est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité d'adjutant de division.

M. le *mécan. ppal de 1<sup>re</sup> cl.* Trotobas est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de mécanic. de division.

**Pacifique.** — M. le *capit. de vaiss.* Adigard est nommé au command. de la division navale du Pacifique et du *Protet*.

#### SERVICE DE SANTÉ

**Mers d'Orient.** — M. le *méd. de 2<sup>e</sup> cl.* Prigent est désig. pour embarq. sur la *Surprise*.

**Océan Indien.** — M. le *méd. de 1<sup>re</sup> cl.* Souls est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de médecin de division.

#### CORPS DU COMMISSARIAT

**Océan Indien.** — M. le *commiss. de 1<sup>re</sup> cl.* Deligny est désig. pour embarq. sur l'*Infernet* en qualité de commissaire de division.

**Cochinchine.** — M. Mao, *commis ppal de 3<sup>e</sup> cl.* est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

### MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 13 janvier 1903, ont été promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

#### Au grade d'officier.

M. Bloch, directeur au ministère des Colonies.

#### Au grade de chevalier.

M. Gabelle, chef du cabinet du ministre des Colonies ;  
M. Chambeurlant, sous-chef de bureau à l'adm. cent. du minis. des Colonies ;

M. Samary (Paul), gouvern. de 1<sup>re</sup> cl. des colonies ;  
M. Pailhès, conseiller à la cour d'appel de l'Indo-Chine ;

M. Chapelyneck, procur. gén. chef du serv. judic. du Sénégal ;  
M. De Lalande-Calan, admin. de 1<sup>re</sup> cl. des serv. civils de l'Indo-Chine ;

M. Vergnes, admin. en chef de 2<sup>e</sup> cl. des colon. à Madagascar ;  
M. Thomann, administ. adj. de 2<sup>e</sup> cl. des colon. à la Côte ;

d'Ivoire ;  
M. Galvan, chef de bureau de 1<sup>re</sup> cl. des secrét. gén. des colonies ;

M. Naudot, chef du serv. de l'enregistr. et des domaines à la Guyane ;

M. Huet, insp. de 1<sup>re</sup> cl. de la garde civile indig. de Madagascar ;

M. Depincé, ancien résident de 1<sup>re</sup> cl. en Annam et au Tonkin ;

M. Cazeau (Louis), ingénieur à Hanoï ;  
M. Cornet (Ernest), industriel à Pondichéry ;

M. Besson (Léon), commerçant à Madagascar ;  
M. Trouillet (Jean-Paul), publiciste ;

M. Cousin, membre du conseil sup. des colonies ;

M. Pietri, commis de direction des postes;  
MM. Poroi (Adolphe), entrepreneur de travaux publics, et Vincent (Gustave), notaire, sont nommés conseillers privés titulaires du conseil privé des établissements français de l'Océanie, pour une période de deux années; et MM. Martin (Louis), négociant, Meilhes (Henri), propriétaire, conseillers privés suppléants du même conseil pendant la même période;

M. Drôilet (Edouard), négoc. prés. de la ch. de commerce de Papéete, est nommé, pour une période de deux années, délégué au conseil privé des établissements français de l'Océanie, pour la représentation des intérêts des îles Gambier, Tubuai et Rapa.

M. Rey (Victor-François-Frédéric) est nommé secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

## Bibliographie

**Troisième année de l'Année coloniale**, publiée sous la direction de MM. CHARLES MOUREY et LOUIS BRUNET, avec la collaboration de MM. CLOAREC et DYBOWSKI. — Un volume in-8° avec illustrations. Broché, 7 francs. — A la Société de l'Annuaire colonial, 15, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris.

« L'Année coloniale, disait le directeur de cette nouvelle publication dans la préface du premier volume, est destinée à combler une lacune. » La faveur du public a montré qu'il avait raison.

Avec les critiques sympathiques de la presse de France et de l'étranger, cette publication a reçu en quelque sorte une consécration officielle par les nombreuses souscriptions dont elle a été honorée. Elle a été adoptée par les ministères des Colonies, de la Marine, des Affaires étrangères, de la Guerre, du Commerce, de l'Instruction publique, par les gouvernements des colonies françaises, par presque toutes les Chambres de commerce et les Sociétés de géographie. L'Année coloniale est un vade-mecum précieux pour tous ceux qu'intéresse la prospérité de notre empire colonial, pour ceux qui veulent être au courant.

Le tome III de l'Année coloniale qui vient de paraître offre le même intérêt que ses devanciers. L'article sur la Défense des Colonies qui commence ce volume sera très justement apprécié. Le problème est envisagé d'une manière très large; la question de l'agriculture coloniale est exposée dans l'article suivant avec une précision et une compétence remarquables. Dans le corps de l'ouvrage, tous ceux qui s'intéressent aux colonies trouveront les renseignements si précieux qu'ils attendent chaque année avec impatience, car l'Année coloniale se trouve aujourd'hui sur toutes les tables, dans toutes les bibliothèques des économistes et des hommes d'affaires.

**Étude sur les Relations économiques entre les principaux pays de l'Europe continentale et l'Extrême-Orient**, par EDOUARD CLAVERY, consul de France. Une brochure chez Léautey, 24, rue Saint-Guillaume.

En juin dernier, le même auteur a déjà fait paraître, sur une autre partie du sujet indiqué, un travail qui s'appliquait spécialement à l'Angleterre. Complétant la première, cette nouvelle étude expose les résultats obtenus jusqu'à ce jour par les divers concurrents européens (la Grande-Bretagne et la Russie mises à part) en présence dans les régions de l'Asie Orientale; elle fournit aussi des indications sur le développement que le trafic paraît susceptible de prendre pendant la prochaine période. Si les échanges entre ces contrées et l'Occident n'ont pas encore, relativement, une grande importance, il s'est produit cependant, au cours des derniers exercices, une augmentation incontestable sur l'ensemble de ce mouve-

ment d'affaires. On peut estimer à 160 millions de francs environ (173 0/0) l'accroissement en 1900, sur 1891, de la valeur totale des marchandises exportées annuellement par la France, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, l'Autriche-Hongrie et l'Italie vers la Chine et le Japon. Sur les débouchés offerts par ces marchés lointains aux produits des six pays énumérés, la brochure de M. Ed. Clavery contient une série de renseignements détaillés et soigneusement vérifiés dont les exportateurs français auront peut-être à tirer quelque parti. Les questions traitées dans cet essai présentent d'ailleurs un intérêt général sur lequel il est superflu d'insister.

**Jaunes et Blancs en Chine. — Les Jaunes**, par J. PÈNE-SIÉFERT. — 1 vol. in-12 de 514 pages. Paris-Nancy, 1902, Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>.

La conclusion du traité anglo-japonais et la déclaration franco-russe ont apporté une nouvelle preuve des préoccupations que fait naître l'éventualité d'une désagrégation de l'empire chinois. Cette éventualité se réalisera-t-elle? Et ces événements n'exerceront-ils pas une réaction sur l'Occident même?

M. Pène-Siéfert a voulu résumer pour le public tout ce que son expérience personnelle et une compétence réelle lui ont appris sur cette intéressante question. Comme il le dit lui-même, son livre est un essai « d'introspection et de physionomie chinoises ». Il nous dit ce qu'est la race jaune et comment une partie de cette race est devenue la race chinoise, avec des institutions et des mœurs spéciales; puis il retrace la rivalité des deux partis politiques et philosophiques qui, depuis deux mille cinq cents ans, se disputent le pouvoir. Il termine par un exposé de l'histoire de la dynastie mandchoue et des causes de son déclin.

Il est juste de reconnaître que l'auteur de ce livre, d'une forme très condensée, se montre généreusement préoccupé de résoudre avec impartialité les complexes et délicats problèmes qui constituent la question d'Extrême-Orient, et l'on ne peut qu'applaudir à ses efforts quand il démontre que, pour être féconde, la politique à l'égard des Chinois doit être surtout juste et éclairée; mais cette conclusion n'est qu'indiquée dans ce premier volume: il sera intéressant de voir comment elle sera développée dans un second volume qui suivra bientôt sous ce titre: « Les Blancs en Chine. »

**Export-Handbuch I. Heft**, par Dr. AUGUST ETIENNE. — Chez Hermann Pötel, Berlin, 1903.

Ce livre pourrait s'intituler: Conseils à l'usage des exportateurs. Sous une forme condensée, il donne pour chaque pays des cinq parties du monde tous les renseignements indispensables à ceux qui désireraient y nouer des relations commerciales. Cet excellent manuel renseigne sur toutes les obligations des voyageurs de commerce dans chaque pays, sur les droits qu'ils doivent y acquitter, sur les formalités qu'ils doivent y remplir, sur les libertés dont ils y jouissent au point de vue des échantillons, etc., etc. M. Etienne ne s'est pas borné à ceci. Il a entrepris de dire également les habitudes des différents marchés. Il le fait en quelques lignes qui valent de longs chapitres. Ces conseils sont si brefs et si impératifs qu'ils forment une sorte de memento que tout négociant devrait consulter.

R. M.

Le Gérant: A. MARTIAL.